ISSN-0382-3865

STATISTIQUES RÉGIONALES DES AFFAIRES SOCIALES

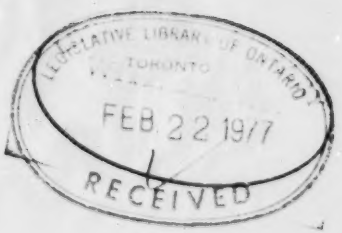

Projet Doris
Service de la statistique
Direction générale de la planification
Ministère des Affaires sociales

Edition 1975 / 76

TABLE DES MATIÈRES

102-00842/

Avant-propos 1
Abréviations 3
Notes méthodologiques 5
Glossaire 19
Liste des tableaux 23
Liste des graphiques 29
Les régions socio-sanitaires du Québec 33
Les conseils régionaux de la santé et des services sociaux 34
Les centres locaux de services communautaires 35
Population 37
Services de santé 97
Services sociaux 151
Sécurité du revenu 179
Données générales 189
Lois relevant du ministre des Affaires sociales 196

Ce document a été préparé par le Service de la statistique dans le cadre du projet DORIS (Dossiers régionaux et indicateurs sociaux).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
Aubert OUELLET, sous-ministre adjoint

DIRECTION RECHERCHE ET STATISTIQUE
André-B. HURTUBISE, directeur

SERVICE DE LA STATISTIQUE
Jean-Pierre AUBÉ, chef

PROJET DORIS
José-A. CARMONA, a.r.p.s.e., chargé du projet

ÉQUIPE DE TRAVAIL
BUSSIÈRES, Marie-Anne
GAUVREAU, Annie
HUOT GALLIEN, Denise
LANDRY, Jacqueline
MOREL, Diane
NADEAU, Lorraine

AVANT-PROPOS

Nous avons le plaisir de vous présenter l'édition 1975 / 76 de la publication «Statistiques régionales des Affaires sociales», un recueil de données statistiques annuelles sur le secteur des Affaires sociales, qui est centré sur des comparaisons interrégionales.

C'est la quatrième version de ce document, dont la fréquence de parution est annuelle. Les deux premières versions, celles de 1972 / 73 et de 1973 / 74, ont été publiées sous le titre de «Dossier régional», en annexe au Rapport annuel du ministère des Affaires sociales.

La présente édition consiste presqu'exclusivement en une remise à jour du matériel statistique publié dans l'édition 1974 / 75 de «Statistiques régionales des Affaires sociales». Les seuls changements apportés en terme de contenu statistique concernent, d'une part, l'inclusion du nombre de décès périnatals, du nombre de décès post-néonatals, du taux de mortalité périnatale, du taux de mortalité post-néonatale et de renseignements statistiques sur les médecins vétérinaires, les psychoéducateurs et les techniciens inhalothérapeutes, et, d'autre part, l'exclusion du tableau sur la mortalité proportionnelle des personnes de 50 ans et plus (Indice de Swaroop). De plus, une attention toute particulière a été apportée à la revision des textes de support qui accompagnent le matériel statistique assemblé. C'est pourquoi le contenu des sections «Notes méthodologiques et Glossaire» a été sensiblement modifié. Il y a également, dans la présente édition, une augmentation du nombre d'illustrations graphiques, de même qu'une amélioration dans leur présentation.

Dans la préparation de cette publication statistique, le Service de la statistique a maintenu sa politique des années antérieures, qui vise à publier un corps d'information statistique cohérent et consistant.

La recherche d'un tel objectif est appuyée par un cadre conceptuel fondé sur trois dimensions majeures: les bases géographiques, la structure d'organisation du réseau des affaires sociales et les bases temporelles; à ce cadre se greffe une analyse du caractère de pertinence de toutes les sources de données statisques inventoriées, par rapport au champ des affaires sociales.

L'intérêt d'une telle approche réside dans le fait qu'elle permet d'assembler un matériel statistique qui présente un maximum d'utilité, en limitant la production à des informations statistiques pertinentes et qui satisfont à des exigences minimales pour les intégrer dans une structure d'ensemble.

Au fil des ans, les objectifs visés pour le projet DORIS se sont constamment clarifiés, de telle sorte qu'aujourd'hui il est reconnu que l'objectif majeur est de procéder à la documentation statistique de l'ensemble des sujets de préoccupation propres au secteur des affaires sociales. En vue de pouvoir mieux réaliser cet objectif, nous avons autorisé la création d'un nouveau Service de la statistique, qui s'est vu confier le mandat d'intégrer toutes les productions statistiques, originant de la Direction de la recherche et de la statistique, dans une structure d'ensemble. Le premier résultat de cette transformation sera la production d'un Annuaire statistique sur le secteur des affaires sociales, qui viendra remplacer la présente publication.

Nous remercions sincèrement les personnes et les organismes mentionnés ci-dessous qui, par leur contribution précieuse, nous ont permis de produire un contenu statistique plus intéressant:

M. André V. BERGERON, chef du Service des données financières du ministère des Affaires sociales.

M. Pierre BLOUIN, du Service des études opérationnelles du ministère des Affaires sociales.

Mlle Odette CAOUETTE, de l'Informathèque du ministère des Affaires sociales.

M. André-Pierre CONTANDRIOPOULOS, du département d'Administration de la santé de l'Université de Montréal.

M. Louis CHAMPOUX, chef du Service de l'émission des permis du ministère des Affaires sociales.

M. Julien DALLAIRE, chef du Service des liaisons avec les établissements du ministère des Affaires sociales.

M. Jacques DUVAL, secrétaire général de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec.

M. John BOUDREAU, de la Direction du contentieux du ministère des Affaires sociales.

M. Jacques LEMIEUX, du Service des données financières du ministère des Affaires sociales.

M. Pierre LEVASSEUR, agent de recherche du Département de santé communautaire de l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville.

M. Robert MAHEU, du Registre de la population du ministère des Affaires sociales.

M. Guy RAYMOND, de la Direction générale de la programmation du ministère des Affaires sociales.

M. Rosaire REMILLARD, du Registre de la population du ministère des Affaires sociales.

M. Jean-Marc TARDIF, de la Division de l'assistance financière du ministère des Affaires sociales.

Toutes les corporations et associations professionnelles du secteur de la santé et des services sociaux.

L'équipe du secrétariat de la Direction de la recherche et de la statistique.

Ce document a été préparé par l'équipe de travail du projet DORIS, dont le responsable immédiat est monsieur José A. Carmona, sous la direction de monsieur Jean-Pierre Aubé, chef du Service de la statistique et de monsieur André-B. Hurtubise, directeur de la Direction de la recherche et de la statistique.

C'est avec plaisir que nous recevrons tout commentaire susceptible d'améliorer la qualité de cette publication. Prière de les adresser à monsieur José-A. CARMONA, chargé du projet DORIS, Service de la statistique, ministère des Affaires sociales, 1075, Chemin Ste-Foy, 7ième étage, Québec.

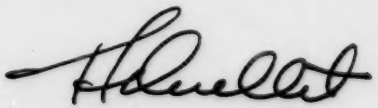

Aubert OUELLET, s.m.a.
Direction générale de la
planification

ABRÉVIATIONS:

—	Néant ou zéro
--	Donnée infime
..	Donnée n'ayant pas lieu de figurer
...	Donnée non disponible
A.C.	Arrêté en conseil
Ch.	Chapitre (loi)
L.Q.	Loi du Québec
MAS	Ministère des Affaires sociales
CRSSS	Conseil régional de la santé et des services sociaux
CSS	Centre de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CH	Centre hospitalier
DSC	Département de santé communautaire
ZSS	Zone socio-sanitaire

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Cette section a pour objet de faciliter une meilleure compréhension du matériel assemblé dans la publication «Statistiques régionales des Affaires sociales», en tentant de répondre à l'avance à la plupart des questions que les utilisateurs sont susceptibles de se poser, au fur et à mesure de la lecture du document, et en clarifiant les concepts qui sont employés. Elle sert de complément au glossaire qui fournit une définition des principaux termes techniques présentés dans ce document et aux notes explicatives qui figurent au bas de chacun des tableaux statistiques.

Dans ces notes, nous commençons par aborder les questions d'ordre général, qui concernent soit plusieurs rubriques, soit plusieurs tableaux statistiques, et nous poursuivons selon l'ordre de présentation des rubriques et des tableaux statistiques à l'intérieur de ces rubriques.

L'unité territoriale retenue pour les différentes compilations a été la région dite «socio-sanitaire». Cette dénomination n'a pas un caractère officiel; cependant, elle est utilisée par le Service de la statistique à des fins d'identification pour désigner la délimitation des régions telle que consignée dans le règlement A.C. 3322-72 du 8 novembre 1972 en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. La décision de procéder à une telle appellation vient du fait que la délimitation territoriale précitée est très semblable à la délimitation du territoire québécois en région administrative et qu'elle s'en distingue par deux particularités, qui sont les suivantes:

1/ la région administrative de Montréal est subdivisée en trois régions socio-sanitaires — a) la région socio-sanitaire de Montréal métropolitain (la région socio-sanitaire 6A); b) la région socio-sanitaire de Laurentides-Lanaudière (la région socio-sanitaire 6B); et, la région socio-sanitaire du Sud de Montréal (la région socio-sanitaire 6C), et 2/ la municipalité de la Baie James est affectée à la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec dans le système des régions socio-sanitaires, tandis que dans le système des régions administratives, elle est provisoirement laissée sans attribution régionale. D'où la nécessité d'une telle appellation pour éviter de confondre deux systèmes de délimitation régionale qui ne sont pas exactement équivalents.

Cependant, dans tous les tableaux statistiques, il y a sous l'en-tête «Région socio-sanitaire», une ligne ayant le libellé «Montréal (total de)», accompagné du code 6. Ces lignes contiennent des données statistiques relatives à la région administrative de Montréal. Tel qu'indiqué au paragraphe précédent, la région administrative de Montréal est une agrégation intégrale des régions socio-sanitaires 6A, 6B et 6C. Nous adoptons une telle présentation d'une part, parce que dans certains cas, la compilation des données statistiques au niveau de ces trois régions socio-sanitaires était impossible, tandis qu'elle était possible au niveau de la région administrative de Montréal, d'où l'utilité d'une telle insertion basée sur une ventilation régionale complète et sans brisure de l'ensemble du territoire québécois et sur l'importance effective de la région montréalaise, et d'autre part, la validité d'uniformiser le format de présentation géographique des données statistiques en incorporant cette insertion dans tous les tableaux statistiques, particulièrement pour des fins de comparaison entre diverses données statistiques.

Nous devons souligner qu'à l'exclusion du tableau 1-1 (daté du 1er juin 1971), les données statistiques afférentes à la municipalité de la Baie James sont intégrées à celles de la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec. Il nous

semble que l'on interprète mieux ainsi le texte du règlement de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (A.C. 3322-72 du 8 novembre 1972, extrait de la Gazette officielle du Québec, en date du 25 novembre 1972, art. 1.1.1, paragraphe 10) relatif à la délimitation des régions socio-sanitaires. L'exclusion citée auparavant est attribuable à ce que la municipalité de la Baie James était inexistante au moment de la tenue du Recensement canadien de la population de 1971.

CLSC

Les centres locaux de services communautaires sont présentés selon leur état d'organisation et leur phase de développement, les catégorisations utilisées étant les suivantes:

En fonctionnement — phase où le CLSC s'est vu approuver son programme fonctionnel lui permettant de disposer des ressources physiques, humaines et financières nécessaires à la dispensation de services de santé et de services sociaux complets.

En démarrage — période qui consiste en l'analyse et l'approbation du premier budget permettant au CLSC de dispenser des services limités et d'élaborer un programme fonctionnel.

En implantation — période qui s'étend de l'annonce du CLSC jusqu'à l'entrée en fonction du directeur général (consultation-information, requête d'incorporation, organisation temporaire, élaboration du programme de démarrage, etc.).

POPULATION

Un apport très important, qui nous a permis grand nombre de nos calculs provient du modèle démographique SUPER-POP (Système universalisé de perspective d'évolution régionale de la population observée périodiquement). En plus de l'élément auxiliaire pour les calculs des différents taux, nous présentons quelques résultats directs dudit modèle. Celui-ci est un modèle démographique informatisé qui permet de prévoir semestriellement les populations du Québec et de ses régions socio-sanitaires de 1972 à 1991. Au niveau le plus désagrégé, les effectifs de la population sont distribués par sexe et par année d'âge.

En ce qui regarde le choix de la méthode opérationnelle, le choix a été arrêté sur la méthode des composantes. Cette méthode que l'on emploie le plus fréquemment en démographie consiste à faire survivre séparément les populations masculine et féminine, par âge, et à leur ajouter les naissances et les migrants. Par cette méthode, on peut analyser chaque déterminant de la population, soit: la mortalité, la fécondité et les migrations. Le fait de pouvoir analyser chacun des éléments de la population constitue le grand avantage de cette technique par rapport aux autres. De plus, elle est simple et fournit habituellement des résultats cohérents.

Bien que le modèle SUPER-POP puisse offrir un éventail de quatre jeux d'hypothèses au niveau régional, nous nous sommes limités, dans la présente édition, à la présentation des résultats pertinents au jeu d'hypothèses référant à une fécondité faible et à une migration identifiée par la série B, cette dernière étant basée sur les valeurs de la migration nette du lustre 1966-71. Ce jeu d'hypothèses est celui dont les résultats correspondent le mieux à la conjoncture démographique actuelle. Evidemment, on ne prétend pas que ces résultats réprésentent exactement la réalité, mais on peut supposer qu'ils peuvent être assez sûrs pour répondre aux besoins essentiels de la planification.

La souplesse informatique de ce modèle démographique permettra d'effectuer annuellement des corrections au niveau des composantes, à la lumière des renseignements publiés par les organismes responsables. De cette façon, nous serons en mesure d'offrir une meilleure perspective de population.

Contrairement à l'an passé, les résultats présentés pour les perspectives démographiques de la province de Québec correspondent à la somme des effectifs de population des douze (12) régions socio-sanitaires.

Dans le modèle SUPER-POP, la province de Québec est cependant traitée démographiquement comme une région autonome, ce qui implique que les valeurs des composantes de la population inhérentes à l'évolution de la population, sont extrapolées indépendamment des résultats régionaux.

Il s'ensuit, que les résultats des perspectives démographiques de la province de Québec consignés dans ce dossier statistique, sont différents de ceux que l'on obtient, quand on postule une extrapolation séparée des résultats de la province de Québec. Les résultats pertinents à la perspective démographique indépendante pour la province de Québec sont disponibles sur demande, au Service de la statistique, du ministère des Affaires sociales.

Aucun traitement démographique n'a été fait pour apprécier spécifiquement les effectifs de population de la région administrative de Montréal ; c'est pourquoi, nous nous abstenons de calculer des taux pour cette région, dans le cadre de ce dossier.

Les effectifs de population provenant du modèle SUPER-POP, qui sont présentés dans ce volume, sont exacts dans la mesure où les hypothèses utilisées correspondent à la réalité. S'il y a lieu, des corrections seront effectuées dès que les données réelles seront connues. Ainsi, les présents résultats, obtenus en septembre 1975 pour les perspectives démographiques datées du *1er juillet* et en février et mars 1976 pour les perspectives démographiques datées du *1er janvier*, pourront être quelque peu modifiés, l'an prochain, lorsque les valeurs réelles des évènements démographiques liés à la perspective de population viendront remplacer les valeurs prévues. D'ailleurs, comme il y a eu une mise à jour des données du modèle de perspectives démographiques SUPER-POP depuis la parution de «Statistiques régionales des affaires sociales» de 1975, les résultats publiés cette année présentent des différences minimes par rapport à ceux publiés l'an dernier.

Pour ceux qui désirent des renseignements supplémentaires au sujet du modèle SUPER-POP, ils auront intérêt à consulter la publication intitulée «SUPER-POP, un modèle de perspectives démographiques, Québec et ses régions socio-sanitaires, 1972-1991», qui a été publiée en mars 1976, par la Direction de la recherche et de la statistique, du ministère des Affaires sociales. Cette publication contient un exposé sommaire de la méthodologie, de même que des résultats détaillés du modèle SUPER-POP.

Les tableaux 1-1, 1-10 et 1-11, «Population du Québec selon la région 1971», «Population du Québec selon le type de municipalité et la région, 1971», et «Population du Québec selon la taille de la municipalité et la région, 1971», sont les seuls à présenter des données réelles (i.e. données non arrondies) sur la population, données qui proviennent directement du recensement canadien de 1971. Toutefois, les tableaux 1-10 et 1-11 ont été mis à jour au 30 juin 1975, tenant ainsi compte des modifications municipales qui ont eu lieu dans cette période de 1971-75. Quant à tous les autres tableaux se référant à la population, on doit les interpréter comme étant des prévisions, tel que nous l'avons indiqué plus haut.

Les tableaux 1-2, 1-4, 1-5 et 1-6 présentent les résultats du modèle de perspectives démographiques SUPER-POP. L'intérêt de produire les données de perspectives démographiques sur plusieurs bases temporelles distinctes tient à la nature du matériel statistique assemblé dans le présent document.

Comme l'année de base du matériel statistique assemblé est 1975, nous commençons par la présentation des perspectives démographiques du 1er juillet 1975 (tableau 1-2), qui sont utilisées directement pour le calcul du rapport de masculinité (tableau 1-3) et pour le calcul de la plupart des taux pour les professionnels de la santé et des services sociaux (tableau 2-8, tableaux 2-11 à 2-22, tableaux 2-28 à 2-30, tableaux 2-32 à 2-39 et tableau 3-2).

Le tableau 1-4, nous indique, année par année, du 1er janvier 1976 au 1er janvier 1985, l'évolution prévisible des effectifs de population du Québec et des régions socio-sanitaires, tandis que le tableau 1-5 nous renseigne sur la population prévue au 1er juillet 1974. Les perspectives démographiques de 1974 sont réparties par groupe d'âge, en raison de leur caractère auxiliaire pour les différents calculs effectués avec les données brutes de l'état civil (tableaux 1-12, 1-15, 1-22, 1-24, 1-28, 1-30, 1-31 et 1-33).

Le tableau 1-6 nous fournit les prévisions de population du 1er janvier 1976 selon certains groupes d'âge. Celles-ci sont utilisées pour le calcul de la densité de la population (tableau 1-7), des composantes «personnes jeunes» et «personnes âgées» par rapport à la population totale (tableau 1-8), du taux de dépendance (tableau 1-9), du taux de lits autorisés dans les centres hospitaliers du Québec (tableau 2-4) du taux de certains professionnels de la santé et des services sociaux (tableaux 2-23, 2-25, 2-27, 2-31 et 3-3) et du taux de places autorisées dans les garderies privées (tableau 3-8).

Le lecteur est prié de noter que dans le calcul des différents taux, la base de population utilisée n'est pas toujours la même. L'indication exacte de la base de population utilisée est toujours mentionnée dans les notes explicatives des tableaux statistiques concernés.

Dans le tableau 1-8, on entend par composante, chacune des forces, des éléments, qui concourent à former une résultante, un tout. Quand ce concept est appliqué à la population, les composantes sont les éléments qui la forment. Dans ce tableau, où les résultats sont exprimés en pourcentage, nous avons retenu les groupes d'âge 0 à 15 ans (à cause de l'âge scolaire obligatoire, des allocations familiales, etc.) et 65 ans et plus (à cause de l'âge de la

retraite, du troisième âge, etc.). La composante des personnes jeunes et la composante des personnes âgées sont calculées ainsi:

Composante des personnes jeunes:
Effectif de population de 0 à 15 ans

Effectif de population totale
x 100

Composante des personnes âgées:
Effectif de population de 65 ans et plus

Effectif de population totale
x 100

Le taux de dépendance reflète des aspects de la composition par âge.

Il existe trois types principaux de taux de dépendance: a) celui des jeunes, qui indique la relation entre la taille du groupe d'enfants et celle du groupe de personnes pour la plupart en âge de travailler; b) celui des personnes âgées, qui montre la relation entre la taille du groupe de personnes pour la plupart retraitées et celle du groupe des personnes pour la plupart en âge de travailler; c) et finalement, le taux général que nous avons calculé, qui comprend l'ensemble des jeunes et des personnes âgées, par rapport au groupe des personnes pour la plupart en âge de travailler. Encore une fois, nous avons retenu pour le calcul de ce dernier les groupes d'âge 0 à 15 ans et 65 ans et plus. Enfin, si nous utilisons l'expression «taux de dépendance», c'est simplement d'un point de vue conventionnel; l'interprétation à donner ici au concept de dépendance revient strictement au lecteur.

Taux de dépendance:
Effectif de population de 0 à 15 ans + Effectif de population de 65 ans et plus
---
Effectif de population de 16 à 64 ans
x 100

Par fécondité, on entend les phénomènes quantitatifs directement liés à la procréation au sein d'une population. Le mot natalité désigne la fréquence des naissances dans la population.

La répartition des naissances vivantes selon diverses caractéristiques, de même que le taux brut de natalité, le taux de fécondité par groupe d'âge, le taux général de fécondité, le taux de prématurité et le taux de natalité ethnique sont consignés dans les tableaux 1-12 à 1-19.

Le taux brut de natalité représente le nombre de naissances vivantes pour 1,000 personnes, au milieu de l'année. Il mesure l'importance relative des naissances dans la population.

Taux brut de natalité:
Nombre total de naissances vivantes

Effectif de population totale
x 1,000

Traditionnellement, les naissances vivantes sont classées légitimes ou illégitimes, selon le caractère juridique de l'union dont elles résultent. Les naissances illégitimes, nous leur réservons ici le qualificatif de «hors mariage». Ainsi, on présente l'ensemble des naissances vivantes réparties selon le sexe et les naissances vivantes hors mariage, qui constituent une partie de celles-ci. Il peut résulter que les naissances provenant de conceptions prénuptiales, c'est-à-dire des conceptions ayant précédé le mariage, ne soient pas comprises parmi les «hors mariage», parce que le mariage a été célébré avant l'accouchement.

Le tableau 1-15 présente le taux de fécondité par groupe d'âge et le taux général de fécondité pour l'année 1974. Ces taux indiquent la fécondité des femmes en âge d'avoir des enfants.

Taux général de fécondité:
Nombre de naissances vivantes parmi les femmes de 15 à 49 ans
---
Effectif de population féminine de 15 à 49 ans
x 1,000

Taux de fécondité du groupe d'âge «X»:
Nombre de naissances vivantes parmi les femmes du groupe d'âge «X»

Effectif de population féminine du groupe d'âge «X»
x 1,000

Le taux brut de natalité est un indicateur simple qui permet une première vision générale du phénomène de la natalité. Le taux général de fécondité est un meilleur indicateur et le taux de natalité féminine encore plus. Mais tout ceci n'est qu'un pas vers le taux net de reproduction, le plus intéressant de tous ces indices. Ici, nous avons calculé seulement les trois premiers.

Le tableau 1-17 présente les naissances vivantes prématurées parmi les naissances vivantes, ainsi que le taux de prématurité. On considère comme «naissance prématurée», toute naissance vivante dont le poids est de 2,500 grammes ou moins. Le taux de prématurité a été calculé par rapport à 100 naissances vivantes. Par ailleurs, d'un point de vue épidémiologique, il serait intéressant de tenir compte non seulement du poids du bébé mais aussi du temps de la gestation (moins de 37 semaines de gestation).

Taux de prématurité:
Nombre de naissances vivantes de 2,500 grammes ou moins

Nombre total de naissances vivantes
x 100

Dans une société comme la société québécoise, il semble intéressant de connaître l'origine ethnique des nouveau-nés. L'origine ethnique est définie par les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. La langue parlée par les personnes ou leurs ancêtres, à leur arrivée en Amérique, sert de guide pour déterminer le groupe ethnique ou culturel dans certains cas. A strictement parler, seuls les Indiens nord-américains et les Esquimaux sont des autochtones. Le groupe «autre» contient les personnes qui, à cause de mélanges d'alliances chez leurs ancêtres ou pour une autre raison, étaient incapables de déterminer leur groupe ethnique.

Le tableau 1-18 présente la répartition des nouveau-nés selon l'origine ethnique et le tableau 1-19, le taux de natalité ethnique, qui est calculé ainsi :

Taux de natalité ethnique :

$$\frac{\text{Nombre de naissances vivantes de l'origine ethnique «X»}}{\text{Nombre total de naissances vivantes}} \times 1{,}000$$

De là, nous cheminons à la situation de la mortalité. Les tableaux 1-20 et 1-21 présentent les mortinaissances (décès d'un foetus après vingt (20) semaines ou plus de gestation), les décès néonatals précoces (décès d'un enfant avant son septième jour de vie), les décès périnatals (la somme du nombre de mortinaissances et du nombre de décès néonatals précoces), les décès néonatals (décès d'un enfant avant son vingt-huitième jour de vie), les décès post-néonatals (décès d'un enfant après l'atteinte de son vingt-huitième jour de vie et avant l'atteinte de son premier anniversaire de naissance) et les décès infantiles (décès d'un enfant avant son premier anniversaire de naissance), de même que les taux de mortalité périnatale, de mortalité post-néonatale et de mortalité infantile, qui sont calculés ainsi :

Taux de mortalité périnatale :

$$\frac{\text{Nombre de décès périnatals}}{\text{Nombre total de naissances vivantes}} \times 1{,}000$$

Taux de mortalité post-néonatale :

$$\frac{\text{Nombre de décès post-néonatals}}{\text{Nombre total de naissances vivantes}} \times 1{,}000$$

Taux de mortalité infantile :

$$\frac{\text{Nombre de décès infantiles}}{\text{Nombre total de naissances vivantes}} \times 1{,}000$$

Le phénomène de la mortalité est moins complexe que celui de la natalité, principalement à cause du désir, pratiquement universel, d'utiliser tous les moyens rationnels pour retarder l'âge du décès. Voilà pourquoi tous les progrès technologiques et sanitaires concourent à la baisse de la mortalité. La mortalité s'explique comme un phénomène qui traduit, en quelque sorte, la situation sanitaire d'un pays, ou bien comme une composante du mouvement de la population. C'est ce deuxième aspect, plus démographique qui, pour le moment, nous intéresse le plus.

L'indice le plus général est le taux brut de mortalité ou nombre de décès pour 1,000 habitants.

Taux brut de mortalité :

$$\frac{\text{Nombre total de décès}}{\text{Effectif de population totale}} \times 1{,}000$$

Cette formule a été utilisée pour les calculs présentés dans les tableaux 1-22 et 1-33, mais le lecteur trouvera une innovation dans le calcul de ce taux dans le tableau 1-24. Il s'agit de soustraire les décès infantiles au numérateur et la population de moins d'un an au dénominateur, dans la formule du taux brut de mortalité, pour obtenir un taux faisant abstraction de la mortalité infantile. Cette procédure nous permet de comparer les décès en général, les décès infantiles et les décès d'un an et plus.

Taux brut de mortalité (excluant la mortalité infantile) :

$$\frac{\text{Nombre total de décès d'un an et plus}}{\text{Effectif de population d'un an et plus}} \times 1{,}000$$

Le tableau 1-24, consigne en outre, des renseignements sur le taux de mortalité spécifique, qui est obtenu ainsi :

Taux de mortalité spécifique :

$$\frac{\text{Nombre de décès parmi la population du groupe d'âge «X»}}{\text{Effectif de population du groupe d'âge «X»}} \times 1{,}000$$

Le tableau 1-25 indique la répartition des décès selon la cause et le sexe. Les causes sont rangées selon leur ordre d'importance, c'est-à-dire selon la fréquence des décès, de la fréquence la plus élevée jusqu'à la fréquence la plus basse. Nous avons retenu, dans ce tableau, les 17 catégories de la CIMA (classification internationale des maladies — adaptation américaine — 8ième révision).

Les décès, selon les trois causes principales dans chaque groupe d'âge pour l'ensemble du Québec, sont présentés au tableau 1-26. Il était nécessaire de choisir l'ensemble du Québec pour les trois causes principales, puisque l'unité géographique pouvait avoir une influence dans la répartition. De cette façon, on peut comparer les régions et l'ensemble du Québec.

Nous avons désagrégé la troisième cause de mortalité au Québec, les accidents, empoisonnements, etc., en définitive, les décès violents selon le sexe, la fréquence des cas et 12 causes externes de traumatisme. Cela nous a permis de calculer certains taux de mortalité violente du Québec. Ces taux concernent les trois causes principales de mortalité violente. Il faut souligner que la deuxième cause étant le suicide, le taux calculé ne correspond pas au taux de suicide usuel. Ce dernier taux étant un indice utilisé pour d'autres fins, i.e. la désorganisation sociale, il aurait fallu y inclure les tentatives de suicide.

Taux de mortalité violente spécifique:

$$\frac{\text{Nombre de décès d'une cause externe de traumatisme «X»}}{\text{Effectif de population totale}} \times 100{,}000$$

Nous enchaînons sur les estimations de l'espérance de vie à la naissance pour les années 1975 et 1976 qui ont été produites à partir des tables de mortalité projetée du modèle SUPERPOP. L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années vécues entre l'âge 0 et l'âge d'extinction. Elle ne représente pas l'âge moyen des décès (Tableau 1-29).

L'étude de la natalité ainsi que de la mortalité nous mène à l'accroissement naturel de la population. L'accroissement naturel est l'excédent des naissances vivantes sur les décès. Le taux d'accroissement naturel est calculé pour 1,000 habitants; il est très simple, mais il donne une image claire de la tendance dynamique générale de la population.

Taux d'accroissement naturel:

$$\frac{\text{Nombre total de naissances vivantes — Nombre total de décès}}{\text{Effectif de population totale}} \times 1{,}000$$

La nuptialité est présentée dans deux tableaux (tableaux 1-31 et 1-32). Nous avons, en premier lieu, le nombre total de mariages et le nombre total de mariages civils. On a calculé aussi le taux brut de nuptialité ou nombre de mariages pour 1,000 habitants. À l'instar de tous les taux bruts, ce taux a une utilité descriptive plutôt qu'analytique, puisqu'il ne tient pas compte de la structure de la population. Le deuxième tableau va un peu plus loin, puisqu'il peut conditionner d'autres aspects, tels que la structure familiale, la fécondité, etc. Il s'agit de l'âge moyen au mariage et au premier mariage. Au Québec, l'âge moyen est assez bas, et l'écart entre l'âge moyen au mariage et l'âge moyen au premier mariage est très petit. Le calcul de l'âge moyen a été fait à partir de l'année d'âge, et non par groupe d'âge.

Taux brut de nuptialité:

$$\frac{\text{Nombre total de mariages}}{\text{Effectif de population totale}} \times 1{,}000$$

Ce taux brut de nuptialité serait plus intéressant s'il avait été calculé par rapport à la population en âge de se marier; mais il n'y a pas de normes précises pour déterminer un tel groupe, et en définitive, il aurait toujours été conçu de façon arbitraire.

Le tableau 1-33 résume la situation de la natalite, de la mortalité et de la nuptialité.

Les taux de divortialité et de séparation de corps constituent sans doute, des indices de désorganisation familiale, puisque l'apparition de ces évènements est le symptôme d'un échec ainsi que d'un malaise de type psychosocial. Nous avons essayé d'obtenir le nombre de divorces et de séparations de corps accordés par les cours de justice du Québec; mais malheureusement, nous avons obtenu seulement le nombre de telles requêtes. Nous les présentons dans le tableau 1-34, à titre indicatif, puisque nous ne connaissons pas le nombre de requêtes agréées.

Finalement, on retient trois tableaux sur les avortements au Québec. Ce thème est très délicat, très vivant, très polémique, d'où la difficulté d'obtenir de bons renseignements. Mais qu'est-ce qu'un avortement? Selon le dictionnaire «c'est l'expulsion spontanée ou provoquée du produit de la conception avant le moment où il devient viable». Médicalement, on définit l'avortement comme l'expulsion du foetus avant le 180ième jour de grossesse. Dans ce sens, on distingue trois sortes d'avortements:

— spontané ou fausse couche, dit aussi naturel: il survient de lui-même;

— provoqué: qui est pratiqué pour la seule raison qu'on désire l'obtenir; il est condamné par le Code pénal, que la tentative réussisse ou non;

— thérapeutique: c'est celui qui est permis par le Code, i.e. celui qui est provoqué lorsque la vie ou la santé (physique ou mentale) de la mère ou du futur enfant sont en danger sérieux.

On conclut facilement, par ce qui précède, qu'il y a deux types d'avortements légaux et un troisième, le provoqué illégal. Les légaux seulement sont susceptibles d'être connus. Les autres, par définition, ne sont pas chiffrables.

En ce qui concerne les avortements naturels, leur nombre est sous-évalué, étant donné l'absence d'enregistrement des avortements survenus à la maison. Dans le cas des avortements thérapeutiques, le contrôle s'avère plus

facile, puisque la loi oblige à passer par un hôpital, avec l'autorisation d'un conseil ou d'un tribunal médical, etc.

Cependant, à cette problématique, il faut ajouter, entre autres, des problèmes de classification médicale pour obtenir des statistiques valables. La difficulté de diagnostic, la pluralité des causes d'hospitalisation, l'amélioration des techniques de la pratique, sont autant de facteurs qui hypothèquent la validité des données statistiques.

Dans le cas des avortements thérapeutiques, la formule étant d'origine fédérale, le lieu de provenance de la patiente indique seulement la province et non le lieu de résidence, pour des raisons confidentielles. En plus, une plus grande concentration des centres hospitaliers accrédités pour tel type de pratique se trouve dans la région de Montréal, ce qui donne un plus grand nombre d'avortements dans cette région.

Calculer ce que nous proposons comme «taux d'avortivité» (avortements par rapport aux naissances ou aux femmes en âge de fertilité), constituerait un grand risque, étant donné le manque de fiabilité des données.

Dans les tableaux 1-35 et 1-36, on retient les avortements déclarés au moyen de la formule d'assurance-hospitalisation AH-101 et dans le tableau 1-37, les avortements thérapeutiques selon le lieu du centre hospitalier où ils furent réalisés. On doit bien comprendre que ces statistiques, de par les contraintes indiquées antérieurement, sont à caractère indicatif.

SANTÉ

Nous commençons ce chapitre sur la santé avec la présentation des données sur les centres hospitaliers selon leur statut: fédéral, public ou privé. Selon l'article 8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971, c. 48): «tout établissement est public ou privé», et l'article 10 considère comme «un établissement public tout centre hospitalier... qui est maintenu par une corporation sans but lucratif...»; dans ce sens, les centres hospitaliers fédéraux sont publics, mais ils sont définis comme appartenant ou étant contrôlés par le gouvernement du Canada. Tout autre centre hospitalier qui ne remplit pas les conditions des articles 9, 10 et 11 de la Loi précitée est privé (tableau 2-1).

L'article 2.3.1 du règlement de la loi précitée (A.C. 3322-72 du 8 novembre 1972) classifie les centres hospitaliers opérant au Québec. D'une façon schématique, cette classification est la suivante:

Catégorie d'établissement	Classe	Type
Centre hospitalier CH	Courte durée	Soins généraux
		Soins spécialisés
		Soins ultra-spécialisés
	Prolongés	Convalescents
		Malades à long terme

Nous avons suivi cette classification, au tableau 2-2, avec certains ajustements permis par la Loi, i.e. les centres d'accueil (transition, réadaptation et hébergement) opérant à l'intérieur d'un centre hospitalier ont été retenus avec le centre hospitalier dont ils font partie. Les centres hospitaliers de soins de courte durée ne sont pas détaillés par type. Il faut tenir compte du fait qu'un centre hospitalier peut appartenir à plus d'une classe et / ou type, ce qui a pour effet que la somme des éléments, d'une région ou du Québec, ne correspond pas au total.
Dans la préparation de ce tableau, nous avons suivi les critères établis dans les permis octroyés par la Direction générale de l'agrément des établissements du ministère des Affaires sociales. Les données statistiques présentées sont en date du 31 décembre 1975. Ces mêmes critères ont servi de base pour l'élaboration du tableau 2-3 concernant les lits autorisés dans les divers centres hospitaliers. C'est de là qu'on tire l'idée de lit autorisé, i.e. le lit figurant au permis octroyé par le ministère. Nous avons calculé les répartitions procentuelles par rapport au total régional (%H) et au total du type (%V).

Les tableaux 1-6 et 2-3 («Population prévue au 1er janvier 1976» et «Lits autorisés dans les centres hospitaliers du Québec») nous permettent de calculer le taux de lits autorisés, dans les centres hospitaliers du Québec, pour 1,000 habitants, suivant les éléments de la classification déjà citée. Ces taux sont présentés dans le tableau 2-4.

Taux de lits autorisés:

$$\frac{\text{Nombre de lits autorisés dans la classe «X»}}{\text{Effectif de population totale}} \times 1{,}000$$

Nous rappelons au lecteur, que les nombres et les taux indiqués pour les places autorisées de transition, de réadaptation et d'hébergement ne concernent que celles situées dans des établissements ayant le statut de centre hospitalier. Le nombre total de places autorisées de transition, de réadaptation et d'hébergement figure respectivement dans les tableaux 3-10, 3-12 et 3-14.

Les tableaux 2-5 et 2-6 font référence aux lits dressés dans les centres hospitaliers du Québec. Ces données, en date du 31 décembre 1974, sont extraites du rapport d'activité des hôpitaux (formule HS-1) et du rapport annuel des institutions pour maladies mentales, de Statistique Canada. Comme il s'agit d'une source de données différente, les informations statistiques présentées dans ces deux tableaux sont quelque peu différentes de celles consignées dans les tableaux 2-3 et 2-4. Étant donné que l'enquête HS-1 couvre exclusivement les centres hospitaliers du Québec qui sont conventionnés au terme du régime de l'assurance-hospitalisation, nous avons ajouté aux résultats de l'enquête HS-1, les résultats de l'enquête des institutions pour maladies mentales, de telle façon à ce qu'il soit plus facile de comparer les données statistiques provenant des deux sources déjà mentionnées.

Les lits dressés sont les lits d'adultes et d'enfants, ainsi que les berceaux pour nouveau-nés, dressés dans un centre hospitalier, le 31 décembre 1974, que ces lits soient occupés ou non à cette date-là. Ils n'incluent pas les lits de travail ou de salle d'accouchement, les lits des zones de diagnostic ou de traitement destinés au repos des malades dont on vient de s'occuper, les lits de consultations externes et de l'urgence, et des quartiers du personnel (y compris les lits occupés par les employés malades), les lits de réveil après anesthésie, les lits en magasin ou orthopédiques, les poumons d'acier, les lits basculants non employés et les lits dans les unités de soins de jour ou de nuit. Par contre, ils incluent les lits des salles d'observation et des chambres sourdes, ceux situés dans le centre hospitalier même servant habituellement aux malades et occupés par du personnel malade, ceux pour malades sous traitements intensifs, les lits d'isolement, les lits dressés dans les couloirs ou le solarium, etc., les lits d'enfants, les berceaux dressés en dehors de la pouponnière et ordinairement occupés par des bébés non nouveau-nés et le matériel employé et occupé au lieu de lits.

La classification de ces lits est faite par rapport à leur affectation. Les affectations retenues sont:

— médecine et chirurgie: ce sont les salles ou les unités réservées aux soins médicaux, généraux et chirurgicaux;

— soins intensifs: ce sont les unités destinées à l'observation et au traitement continu de malades dans un état critique ou grave, que que le diagnostic dans leur cas relève de la médecine ou de la chirurgie. Une telle unité assure des soins infirmiers intenses et un contrôle clinique, et possède les appareils et l'équipement nécessaires en cas d'extrême urgence;

— pédiatrie: ce sont les salles ou les unités destinées aux soins pédiatriques;

— obstétrique: ce sont les salles ou les unités destinées aux soins obstétricaux;

— psychiatrie: ce sont les salles ou les unités destinées aux soins psychiatriques de courte durée;

— chroniques: désignent les unités soignant les malades souffrant de maladies chroniques ou de longue durée, ou dont l'état requiert des soins infirmiers et médicaux continus dans un centre hospitalier;

— autres: toutes les unités n'entrant pas dans les catégories ci-dessus.

Cette classification permet de connaître une nouvelle répartition des lits hospitaliers. Sont présentées au tableau 2-5, cette répartition ainsi que les répartitions procentuelles par rapport à l'ensemble des lits de l'unité géographique étudiée (%H), ou bien par rapport à l'ensemble des lits d'une affectation (%V).

Le calcul des taux dans le tableau 2-6 tient compte des groupes d'âge ou du sexe de la clientèle potentielle, lorsqu'il y a lieu. Ainsi, le taux de lits de pédiatrie a été calculé pour 1,000 enfants de 0 à 14 ans, le taux de lits d'obstétrique a été calculé pour 1,000 femmes de 15 à 49 ans, les berceaux, pour 1,000 naissances vivantes et tous les autres, pour 1,000 habitants.

Il est indiqué dans les notes explicatives du tableau 2-5, qui s'appliquent également au tableau 2-6, le nom de tous les centres hospitaliers du Québec qui ne sont pas retenus par cette source (HS-1). Les informations statistiques pertinentes à ces centres hospitaliers sont cependant comptabilisées dans les tableaux 2-3 et 2-4.

Dans le but d'assurer à la population la protection de la santé publique par des services préventifs, le ministère a désigné 32 centres hospitaliers (tableau 2-7) dans 11 régions socio-sanitaires, pour mettre sur pied un département de santé communautaire (DSC). Les fonctions principales de ces départements sont:

— assurer et surveiller, dans leur territoire, la réalisation des programmes de soins préventifs;
— pourvoir au développement et à l'organisation des soins à domicile lorsque l'hospitalisation n'est pas ou n'est plus requise;

— mener des études sur les tendances des maladies au sein de la population et déve-

lopper des méthodes d'intervention susceptibles de les combattre et de les prévenir;

— veiller au bon fonctionnement des services de consultations externes et des services d'urgence.

Les tableaux 2-8, 2-9 et 2-10 fournissent des renseignements statistiques sur les pharmacies, sur les services de santé indépendants et sur les dispensaires.

Une deuxième partie de ce chapitre est dédiée aux professionnels de la santé. Elle comprend les tableaux 2-11 à 2-39.

À l'exception des données sur les médecins vétérinaires et sur les pharmaciens qui sont datées de 1976, et des données sur les médecins qui se situent entre la fin de l'année 1975 et le printemps de 1976, toutes les autres données sur les professionnels de la santé font référence à l'année 1975.

Ces données sont relatives aux membres en règle des corporations et associations professionnelles retenues et leur répartition régionale est basée sur l'adresse qu'ils ont fournie à leur corporation ou association professionnelle. Comme l'adresse fournie peut être soit le lieu de domicile, soit le lieu de travail ou soit un lieu autre (v.g. case postale, résidence secondaire, etc.), à moins qu'il y ait une indication explicite contraire formulée dans le tableau, il y a nécessairement une certaine imprécision de leur identification géographique, compte tenu que l'idéal serait de pouvoir tous les classer à partir de leur lieu de pratique, pour être en mesure de bien connaître la localisation des ressources professionnelles sur la base de l'appareil de distribution des services et des soins de santé. Néanmoins, comme la répartition s'arrête à un ensemble géographique de grande taille, qui est la région socio-sanitaire, il est logique de poser l'hypothèse, que dans la majorité des cas, l'adresse du lieu de pratique est située dans la même région socio-sanitaire que l'adresse déclarée par le professionnel. De plus, d'après les personnes consultées dans les corporations et associations professionnelles concernées, l'adresse déclarée par le professionnel est plus souvent qu'autrement le lieu de pratique.

La section II du Code des professions détermine les professions dont l'exercice est réservé aux membres de certaines corporations professionnelles; le Code interdit l'exercice de ces professions par d'autres personnes que celles possédant un permis approprié et inscrites au tableau de la corporation habilitée à délivrer ce permis et il défend, en outre, l'utilisation des titres réservés à ces professionnels par d'autres personnes. Ces professions sont considérées comme étant «d'exercice exclusif», et parmi elles on retrouve: les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les optométristes, les chimistes, les techniciens en radiologie, les denturologistes, les opticiens d'ordonnances, les chiropraticiens, les audio-prothésistes, les podiatres et les infirmières et infirmiers. Toutes les autres professions opérant en milieu sanitaire sont à «titre réservé» et leur exercice fait l'objet de la section III dudit Code.

De cela, il découle nécessairement que les statistiques pertinentes à la première catégorie de professionnels susmentionnée ont un plus grand caractère de fidélité que les statistiques pertinentes à la deuxième catégorie de professionnels déjà citée, puisque dans ce dernier cas, les professionnels n'ont pas l'obligation d'être membre en règle d'une corporation professionnelle pour avoir le droit de pratiquer. Pour ces dernières corporations professionnelles nous n'avons malheureusement aucune estimation sur l'écart existant entre le nombre de professionnels inscrits à la corporation professionnelle et le nombre de professionnels qui sont dans la pratique.

Dans la plupart de ces tableaux (tableaux 2-11 à 2-39), on trouvera des rapports entre les professionnels et la population. Ces taux ont été calculés en rapport avec la population prévue au 1er juillet 1975, sauf pour les médecins, les médecins vétérinaires et les pharmaciens, pour lesquels on a utilisé la population prévue au 1er janvier 1976. Tous ces taux font référence au nombre de professionnels pour 100,000 habitants, à l'exclusion des infirmières et des infirmiers et des infirmières et infirmiers auxiliaires, dont le taux est pour 1,000 habitants, et des chirurgiens dentistes, des médecins, des pharmaciens, des psychologues, des techniciens en radiologie et des technologistes médicaux, dont le taux est pour 10,000 habitants.

Taux des professionnels:

$$\frac{\text{Nombre de professionnels}}{\text{Effectif de population totale}} \times \begin{matrix} 1{,}000 \\ 10{,}000 \\ \text{ou} \\ 100{,}000 \end{matrix}$$

De plus, le tableau 2-21 consigne une information supplémentaire qui est la superficie moyenne de territoire par infirmière et infirmier.

Comme l'an dernier, nous insistons sur la présentation des données statistiques concernant les médecins, par suite de nouveaux raffinements apportés dans la méthodologie utilisée pour comptabiliser les effectifs de médecins.

Les statistiques sur les médecins figurent dans les tableaux 2-23 à 2-26. Les tableaux 2-23 et 2-24 concernent respectivement l'ensemble des médecins réparti en trois grands groupes: omnipraticiens, résidents et médecins spécia-

listes et l'ensemble des médecins spécialistes réparti par spécialité, tandis que les tableaux 2-25 et 2-26 présentent sous un même format d'organisation des données, les statistiques relatives respectivement à l'ensemble des médecins dont l'activité médicale est à plein temps et à l'ensemble des médecins spécialistes dont l'activité médicale est à plein temps.

L'ensemble des médecins est obtenu par l'addition du nombre de médecins dont l'activité médicale est à plein temps, du nombre de médecins dont l'activité médicale est à temps partiel et du nombre de médecins dont l'activité médicale est à temps indéterminé.

La somme du nombre de médecins dont l'activité médicale est à temps partiel et du nombre de médecins dont l'activité médicale est à temps indéterminé, peut être obtenue en soustrayant les données correspondantes des tableaux 2-23 et 2-25 et des tableaux 2-24 et 2-26. Cette information supplémentaire n'est pas présentée séparément dans ce document-ci.

Les spécialités médicales mentionnées dans les tableaux 2-24 et 2-25 sont celles reconnues par la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Les médecins spécialistes sont classés selon la principale spécialité, de la manière suivante:

a) quand un médecin spécialiste détient un seul certificat de spécialité, il est classé selon la spécialité obtenue;

b) quand un médecin spécialiste détient plus d'un certificat de spécialité, une comparaison est faite entre son profil de pratique et le profil de pratique moyen de chacun des ensembles de médecins spécialistes concernés et il est classé en fonction de la spécialité qui s'approche le plus de la structure des actes médicaux qu'il a réalisés.

Cette dernière procédure consiste en une application de la théorie de l'entropie. C'est l'une des innovations apportées cette année dans la compilation des médecins.

Nous signalons que la spécialité intitulée «médecine interne (interniste)» ne doit pas être confondue avec l'internat.

Il est à remarquer que les médecins résidents sont compilés à part, les médecins résidents étant des personnes qui ont reçu leur MD et qui poursuivent une spécialité.

La répartition régionale des médecins est établie à partir de l'adresse qui est fournie par les médecins à la Corporation professionnelle des médecins, celle-ci pouvant être soit l'adresse du cabinet, soit l'adresse du domicile ou soit l'adresse d'une case postale.

Le lecteur notera que dans les données statistiques afférentes à l'ensemble du Québec, on ne tient pas compte des médecins classés à la catégorie «Hors Québec».

Les critères suivis pour le classement des médecins selon l'intensité de leur activité médicale sont les suivants:

Sont considérés comme médecins dont l'activité médicale est à plein temps:

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins avant le printemps de 1976, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour 1975 étaient égaux ou supérieurs à $20,000. ou dont la pratique se rapportait à 35 heures et plus par semaine pour le soin des patients.

— tous les médecins des spécialités de laboratoire (Anatomopathologie, microbiologie médicale, biochimie médicale, électroencéphalographie et pathologie clinique) qui n'ont pas répondu au questionnaire de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et qui n'ont pas reçu de rémunération de la RAMQ, mais qui avaient un privilège dans un hôpital. (Cette procédure représente un changement méthodologique par rapport à l'an dernier).

— tous les médecins résidents qui détiennent un permis de pratique de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. (Cette procédure représente un changement méthodologique par rapport à l'an dernier). Ceci exclut donc les internes et les résidents qui n'ont pas de permis de pratique.

Sont considérés comme médecins dont l'activité médicale est à temps partiel:

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins du Québec avant le printemps de 1976, dont les revenus en provenance de la RAMQ pour 1975 étaient de moins de $20,000. et dont la pratique se rapportait à moins de 35 heures pour le soin des patients.

Sont considérés comme médecins dont l'activité médicale est à temps indéterminé:

— tous les médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins avant le printemps de 1976, qui n'ont pas répondu au questionnaire de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et qui n'ont pas reçu de rémunération de la RAMQ, à l'exclusion cependant des médecins de spécialité de laboratoire qui avaient un privilège dans un hôpital.

On entend par privilège, le droit de pratiquer et d'admettre des patients dans un hôpital.

Cette rubrique se termine par le tableau 2-40, qui consiste dans un état comparatif du taux de certains professionnels de la santé pour un nombre restreint de pays choisis.

SERVICES SOCIAUX

Les services sociaux consistent en des moyens de satisfaire un certain nombre de besoins de la vie en société. (Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, vol. VI, Tome I). Notre chapitre essaie de présenter un état sur ces moyens, exprimé en terme de ressources physiques et humaines. Les informations relatives à l'ensemble des tableaux statistiques consignés sous cette rubrique, que nous présentons ci-dessous, concernent donc principalement ces deux aspects.

Le premier de ces tableaux (3-1) présente les Centres de services sociaux (CSS) existant dans chacune des régions socio-sanitaires. La mise en oeuvre de la réforme des affaires sociales s'est traduite par la fusion des agences de service social et de leurs filiales en des centres de services sociaux, ce qui a entraîné un regroupement sur le plan régional des activités spécialisées dans le domaine social. Cette idée de régionalisation a donné lieu au fait que les régions socio-sanitaires disposent seulement d'un centre de services sociaux, exception faite des régions socio-sanitaires du Montréal métropolitain et du Bas St-Laurent / Gaspésie.

Ensuite, le lecteur trouvera une série de cinq (5) tableaux concernant les professionnels, par excellence, des services sociaux, i.e., les travailleurs sociaux professionnels et les conseillers sociaux. Notons que parmi les corporations et associations professionnelles classées dans le secteur de la santé, il peut y avoir une partie de leurs membres qui exercent leurs professions dans le champ des services sociaux.

Les données que nous présentons font référence aux membres en règle avec leurs corporations respectives. En 1975, la Corporation des conseillers sociaux du Québec n'était pas inscrite à l'Office des professions, tandis que la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec y était enregistrée comme profession a titre réservé. Une étroite collaboration avec cette Corporation nous permet de présenter leurs données d'une façon désagrégée par lieu de travail, par activité et par clientèle desservie.

Par rapport à l'an dernier, la distribution sectorielle des effectifs de travailleurs sociaux présente parfois des variations assez importantes. Nous indiquons ci-bas les principaux facteurs qui expliquent ces différences:

— la baisse du nombre de membres en règle (de 1,231 en 1974 à 1,198 en 1975) résulte de la mise en application du Code des professions, qui fait de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, une corporation professionnelle à titre réservé. En effet, les travailleurs sociaux qui sont membres de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec sont soumis à des obligations additionnelles, notamment en ce qui concerne l'inspection professionnelle, le recyclage et les décisions du comité de discipline (tableaux 3-3 à 3-6).

— dans le tableau sur la répartition selon le lieu de travail (tableau 3-4), le classement des travailleurs sociaux est basé sur le statut de l'établissement qui agit à titre d'employeur du professionnel et non sur le statut de l'établissement où le professionnel exerce sa profession. Il est donc important ici de toujours se rappeler cette distinction, si l'on ne veut pas que l'expression «lieu de travail» porte à confusion, lors de l'interprétation des données. La baisse du nombre de travailleurs sociaux dans les centres hospitaliers, de 395 en 1974 à 238 en 1975, et la hausse du nombre de travailleurs sociaux dans les centres de services sociaux, de 383 en 1974 à 532 en 1975, s'expliquent par des changements majeurs qui se sont produits dans le secteur des services sociaux en milieu hospitalier. En vertu de l'article 87 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971, c. 48), la passation de contrat de service entre des établissements du réseau des affaires sociales est permise. Ainsi, dans le secteur en question, plusieurs centres hospitaliers qui géraient leur propre service social ont accepté que celui-ci soit transféré sous la juridiction du centre de services sociaux et que leur personnel en ce domaine soit intégré au centre de services sociaux.

— dans le tableau selon le type d'activité (tableau 3-5), l'un ou / et l'autre des cinq facteurs suivants sont responsables des différences:

a) la reformulation et le remaniement du questionnaire de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, notamment en ce qui concerne les cadres;

b) la réorganisation des structures des centres de services sociaux;

c) la mise en place de nouveaux programmes dans les centres de services sociaux, comme l'alcoolisme et la toxicomanie, le service aux immigrants, la contribution parentale, le service social industriel, etc.;

d) la légère baisse du nombre de membres en règle de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, étant donné la forte proportion de cliniciens parmi les membres;

e) la pratique privée à temps partiel qui prend de plus en plus d'ampleur.

— dans le tableau selon la clientèle desservie (tableau 3-6), les différences s'expliquent exclusivement par les modifications apportées au formulaire de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec. Notons cependant, que contrairement à l'an dernier, on s'intéresse davantage à des champs de concentration professionnelle plutôt qu'à des choix orientés vers un degré quelconque de pertinence.

Ces professionnels opèrent non seulement dans les centres de services sociaux mais aussi dans le réseau des centres d'accueil. Les centres d'accueil (CA) sont définis dans le glossaire, ainsi que leurs différents types et classes.

Schématiquement, les centres d'accueil sont classifiés dans le règlement de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de la façon suivante :

Catégorie d'établissement	Classe
Centre d'accueil (CA)	Garderie
	Transition
	Réadaptation
	Hébergement

Les diverses classes de centres d'accueil précitées sont décomposées pour tenir compte de leur clientèle potentielle (enfance, adultes et personnes âgées). Les données relatives aux centres d'accueil sont consignées dans deux types de tableaux. Les tableaux du premier type présentent la répartition du nombre d'établissements par classe de centres d'accueil, tandis que les tableaux du second type présentent la répartition des places autorisées telles qu'indiquées au permis du ministère des Affaires sociales, selon les classes de centre d'accueil.

Les places autorisées nous mènent au calcul du taux de places autorisées. Le calcul de ce taux est difficile dans la plupart des cas, parce que l'identification des groupes d'âge représentant la clientèle potentielle des diverses classes de centres d'accueil pose des problèmes. Ainsi, il n'était pas possible d'établir un tel taux en fonction des personnes âgées de 65 ans et plus comme expression du groupe d'âge concerné, pour les centres pour «adultes et personnes agées», étant donné que la clientèle réelle de tels centres d'accueil n'est pas exclusivement formée de personnes âgées de 65 ans et plus et que la signification d'un tel taux prêterait à faux.

Dans le cas de l'enfance, le problème se présentait au niveau de la vocation du centre. À partir de quel âge ou jusqu'à quel âge les enfants sont-ils susceptibles d'entrer dans un centre de transition, de réadaptation ou d'hébergement? Il faut tenir compte des différents programmes, etc.

Seulement, dans le cas des garderies, nous avons osé calculer un taux. Nous avons pris le groupe d'âge 0-4 ans, parce que l'âge scolaire commence à 5 ans et qu'à cet âge l'enfant doit se rendre à l'école et non à une garderie.

Cependant, si le lecteur souhaite obtenir le taux de places autorisées pour d'autres groupes d'âge, il peut toujours utiliser les données de la population par groupe d'âge du tableau 1-6, puisqu'il faut tenir compte du fait que toutes les données des centres d'accueil sont datées du 31 décembre 1975 et qu'en conséquence, le rapport au prorata de la population doit être établi avec les données de population ayant la date la plus voisine par rapport à la date mentionnée auparavant.

Ensuite, les tableaux 3-15 à 3-17 présentent respectivement les services de probation juvénile sous le double aspect de leur répartition numérique sur le territoire et de leur personnel et la répartition numérique des cours de bien-être social (greffes et sous-greffes) par région socio-sanitaire.

La rubrique sur les services sociaux se termine par une série de tableaux (tableaux 3-18 à 3-26), de l'année financière 1974-75, concernant les enfants placés en vertu de la Loi de l'assistance publique (S.R.Q. 1964, c. 216) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971, c. 48). Cette série de tableaux est incluse grâce à l'information fournie par la Division de l'assistance financière «enfance», du Service des surpaiements du ministère des Affaires sociales.

SÉCURITÉ DU REVENU

Il est très difficile de définir la sécurité du revenu. D'une façon générale, on peut la définir comme l'assurance donnée à une personne ou à une famille qu'elle disposera en tout temps des ressources financières nécessaires à la satisfaction de ses besoins essentiels.

De notre part, pour la composition du présent chapitre, nous avons essayé de retenir les données qui d'une façon ou d'une autre pouvaient toucher la politique de sécurité du revenu.

Dans cette rubrique on présente les statistiques relatives au programme d'aide sociale et au régime de rentes du Québec, sous le double angle des bénéficiaires et des déboursés, de même que la répartition régionale des bureaux d'aide sociale (locaux et régionaux), des bureaux de la Régie des rentes du Québec, des

centres de main-d'oeuvre relevant du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec, des bureaux de la Commission d'assurance-chômage et des bureaux de la Commission des accidents du travail.

Les tableaux que nous présentons sur l'aide sociale (tableaux 4-1 à 4-3) concernent les bureaux, les bénéficiaires et les déboursés. Il est à remarquer que les données relatives aux bénéficiaires et aux déboursés du programme de l'aide sociale ont été obtenues à partir de l'ancien système et qu'elles sont quelque peu différentes de celles qui seront publiées dans «Statistiques des affaires sociales, vol. IV, no 2-bulletin statistique de la sécurité du revenu», puisque ces dernières seront basées sur le nouveau système. Des informations supplémentaires seront données, dans la publication susmentionnée, au sujet des changements apportés au système administratif de l'aide sociale, c'est-à-dire au sujet des modifications occasionnées par le passage de l'ancien système au nouveau système. Notons pour l'instant, qu'il est prévu que les écarts entre les données produites selon les deux systèmes seront minimes et que la principale cause de ces écarts réside en un traitement différent de la rétroactivité.

Le cadre législatif et juridique de l'aide sociale au Québec est défini par la Loi de l'aide sociale (L.Q. 1969, c.63, modifiée par L.Q. 1970, c. 42 et 44 et L.Q. 1974, c. 39) et les règlements passés en vertu de cette loi.

Il faut tenir compte du fait que les données du tableau 4-2 «Bénéficiaires de l'aide sociale du Québec selon le mois et la région, 1975» ne sont pas cumulables afin d'obtenir le nombre total de bénéficiaires pour l'année. En effet, dans plusieurs cas, un même bénéficiaire peut recevoir des prestations pendant plusieurs mois.

Une structure similaire est suivie pour la présentation des données de la Régie des rentes du Québec et du régime de rentes du Québec.

La Loi du régime de rentes du Québec (S.Q. 1965, c.24, modifiée par S.Q. 1968, c.9, L.Q. 1970, c.19, L.Q. 1971, c.17 et 32, L.Q. 1972, c.26 et 53, L.Q. 1973, c.16 et 36 et L.Q. 1974, c.16 et 39), sanctionnée le 15 juillet 1965, est à l'origine de la création de la Régie des rentes du Québec.

Le lecteur est prié de noter, que dans les tableaux 4-3 et 4-6 qui concernent respectivement les déboursés de l'aide sociale et de la Régie des rentes du Québec, que vu l'arrondissement des nombres, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

DONNÉES GÉNÉRALES

La dernière rubrique du dossier est consacrée aux ressources communautaires voisines du secteur des affaires sociales. C'est ainsi qu'on présente les centres d'aide juridique; les commissions scolaires (régionales et scolaires) selon la langue d'enseignement, le niveau d'enseignement (élémentaire, secondaire ou mixte) et le statut confessionnel; les bureaux de la Commission des loyers ainsi que ceux de l'Office de la protection du consommateur et, finalement, les centres de bénévolat.

Hors tableau, on présente la liste des lois qui relèvent de l'autorité du ministre des Affaires sociales.

Jean-Pierre AUBÉ
Chef
Service de la statistique.

GLOSSAIRE

Accouchement:

Expulsion ou extraction complète de l'organisme maternel humain d'un produit de conception, vivant ou non.

Accroissement naturel:

Excédent des naissances vivantes sur les décès.

Action en séparation de corps:

Actions en séparation de corps présentées devant une Cour de justice.

Avortement:

Expulsion spontanée ou provoquée du produit de la conception avant le moment où il devient viable.

Bénéficiaire:

Personne en faveur de laquelle un versement est effectué au cours d'une période donnée.

Bureau d'aide juridique:

Organisme créé en vertu de la Loi de l'aide juridique et habilité à fournir l'aide juridique à une personne économiquement défavorisée.

Bureau de l'aide sociale:

Le bureau local est chargé de recevoir les demandes et de les traiter.

Le bureau régional est chargé de la surveillance des bureaux locaux qui sont sous sa juridiction, de la réception et du traitement des demandes de révision provenant de requérants dont le lieu de résidence est situé à l'intérieur du territoire sur lequel il exerce sa compétence. Le bureau régional assume toute autre responsabilité et attribution que le ministre lui confère conformément aux règlements.

Centre d'accueil:

Une installation où on accueille pour les loger, entretenir, garder sous observation, traiter ou réadapter, des personnes dont l'état en raison de leur âge ou de déficiences physiques, caractérielles, psychosociales ou familiales, est tel qu'elles doivent être soignées ou gardées en résidence protégée ou, s'il y a lieu, en cure fermée, y compris une pouponnière ou une garderie d'enfants, mais à l'exception d'une famille d'accueil, d'une colonie de vacances ou autre installation similaire ainsi que d'une installation maintenue par une institution religieuse pour y recevoir ses membres ou adhérents.

Centres d'accueil — Garderies:

Centres qui reçoivent des personnes à qui ils offrent pendant une partie de la journée, des soins et un programme d'activités visant à promouvoir leur développement physique, intellectuel et social.

Centres d'accueil — Hébergement:

Centres qui reçoivent des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée.

Centres d'accueil — Réadaptation:

Centres qui reçoivent des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan physique, intellectuel, psychologique ou social, doivent bénéficier de services intensifs de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

Centres d'accueil — Transition:

Centres qui reçoivent des personnes qui, privées de leur milieu familial habituel, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.

Centre de bénévolat:

Centre de distribution, de services offerts par des groupes de bénévoles.

Centre de services sociaux:

Une installation où on fournit des services d'action sociale en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services sociaux spécialisés et en offrant aux personnes qui font face à des difficultés d'ordre social l'aide requise pour les secourir, notamment en mettant à leur disposition des services de prévention, de consultation, de traitement psychosocial ou de réadaptation, d'adoption, de placement d'enfants ou de personnes âgées, à l'exclusion toutefois d'un cabinet privé de professionnels.

Centre hospitalier:

Une installation où l'on reçoit des personnes pour fins de prévention, de diagnostic médical, de traitement médical, de réadaptation, physique ou mentale, à l'exclusion toutefois d'un cabinet privé de professionnels et d'une infirmerie où une institution religieuse ou d'enseignement reçoit les membres de son personnel ou ses élèves.

Centres hospitaliers de soins de courte durée — Généraux:

Centres qui fournissent des services de chirurgie générale, de médecine, d'obstétrique à risque limité, d'anesthésie, de radiologie et certains services de biologie médicale et de pharmacie.

Centres hospitaliers de soins de courte durée — Spécialisés:

Centres qui, en outre des services offerts dans les centres hospitaliers de soins généraux, assurent des services de médecine interne, de chirurgie, de biologie médicale et de pharmacie. Ils peuvent en outre offrir d'autres services, notamment dans les domaines de la pédiatrie, de l'obstétrique et de la psychiatrie.

Centres hospitaliers de soins de courte durée — Ultra spécialisés:

Centres qui offrent des services dont la nature nécessite des équipes de professionnels et des équipements ultra-spécialisés. Les services offerts peuvent inclure notamment un ou plusieurs des domaines ultra-spécialisés suivants: la neurochirurgie, la cobalthérapie, la chirurgie cardiaque, l'hémodyalise rénale ou la génétique.

Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents:

Centres qui offrent des services de soins médicaux et de réadaptation aux personnes qui ont dû recevoir un traitement actif. La moyenne de séjour dans ces établissements est inférieure à 3 mois tant pour les maladies physiques que pour les maladies mentales.

Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme:

Centres qui assurent des soins aux personnes qui en ont besoin d'une façon continue pour une période moyenne supérieure à 3 mois tant pour les maladies physiques que pour les maladies mentales.

Centre local de services communautaires (CLSC):

Une installation autre qu'un cabinet privé de professionnel où on assure à la communauté des services de prévention et d'action sanitaires et sociales, notamment en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services de santé ou des services sociaux courants, en leur prodiguant de tels services, en les conseillant ou, si nécessaire, en les dirigeant vers les établissements les plus aptes à leur venir en aide.

Composante des personnes jeunes:

Rapport de l'effectif de population de 0 à 15 ans sur l'effectif de population totale, multiplié par 100.

Composante des personnes âgées:

Rapport de l'effectif de population de 65 ans et plus sur l'effectif de population totale, multiplié par 100.

Déboursés:

Montant versé en faveur des bénéficiaires au cours d'une période donnée.

Décès infantile:

Décès d'un enfant avant son premier anniversaire de naissance.

Décès néonatal:

Décès d'un enfant avant son vingt-huitième jour de vie.

Décès néonatal précoce:

Décès d'un enfant avant son septième jour de vie.

Décès périnatal:

Décès d'un foetus après vingt (20) semaines ou plus de gestation ou décès d'un enfant avant son septième jour de vie.

Décès post-néonatal:

Décès d'un enfant après l'atteinte de son 28ième jour de vie et avant l'atteinte de son premier anniversaire de naissance.

Densité de la population:

Nombre moyen d'habitants par kilomètre carré. Ce résultat est obtenu par le rapport du nombre d'habitants sur la superficie du territoire.

Densité des professionnels:

Superficie moyenne de territoire desservie par un professionnel. Ce résultat est obtenu par le rapport de la superficie du territoire sur le nombre de professionnels.

Département de santé communautaire (DSC):

Département à l'intérieur d'un centre hospitalier désigné qui assure la protection de la santé publique par le moyen de services préventifs.

Dispensaire:

Organisation qui offre des services infirmiers de type préventif et curatif.

Espérance de vie à la naissance:

L'espérance de vie fixe, pour l'ensemble de la population, le nombre moyen probable d'années qu'une personne à la naissance peut espérer vivre dans les conditions de mortalité définies par la table de mortalité prise en considération.

Famille: (pour l'aide sociale)

Les conjoints ou le survivant ainsi que tout enfant à leur charge et tout enfant non marié qui subvient habituellement et principalement aux besoins de cette famille, le conjoint séparé judiciairement ou de fait ainsi que tout enfant à sa charge et tout enfant non marié qui subvient habituellement et principalement aux besoins de cette famille, les conjoints sans enfant, tout homme ou femme célibataire et tout enfant à sa charge.

Famille d'accueil:

Une famille qui prend charge d'un ou plusieurs adultes ou enfants, d'un nombre maximum de neuf, qui lui sont confiés par l'entremise d'un centre de services sociaux.

Lits autorisés:

Nombre de lits indiqué au permis octroyé par le ministère des Affaires sociales.

Lits dressés:

Lits d'adultes et d'enfants dressés dans l'hôpital et mis à la disposition des hospitalisés le 31 décembre de l'année de déclaration, que ces lits soient occupés ou non à cette date.

Ménage: (pour l'aide sociale)

Famille ou personne seule.

Mortinaissances:

Décès d'un foetus après vingt (20) semaines ou plus de gestation.

Naissances prématurées:

Enfants nés vivants dont le poids est de 2,500 grammes ou moins.

Naissances vivantes:

On entend, par naissance vivante, l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de gestation, d'un produit de conception chez qui, après cette expulsion ou extraction, il y a respiration, battement de coeur ou contraction nettement perceptible d'un muscle volontaire, que le cordon ombilical soit demeuré attaché ou non.

Dans les compilations statistiques, le lieu de résidence de la mère a été retenu comme critère pour le classement des naissances vivantes selon la région socio-sanitaire.

Office de la protection du consommateur:

Organisme chargé de l'application de la Loi de la protection du consommateur (L.Q. 1971, ch. 74).

Personne seule (pour l'aide sociale):

Toute personne qui n'est pas membre d'une famille.

Professionnel:

Toute personne qui détient un permis délivré par une corporation professionnelle dont le nom apparaît à l'annexe I du Code des professions (L.Q. 1973, ch. 43) et qui est inscrite, au tableau de cette dernière ou toute personne qui est considérée comme étant professionnel au sens de l'article 0.1.4 du Règlement en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971, ch. 48).

Rapport de masculinité:

Rapport de l'effectif de population de sexe masculin sur l'effectif de population de sexe féminin, multiplié par 100.

Région:

Division territoriale du Québec telle qu'établie par le règlement de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, L.Q. ch. 48).

Requête en divorce:

Demande en divorce présentée devant une Cour de justice.

Services de santé indépendants:

Services de santé relevant d'une municipalité.

Taille de la municipalité:

Effectif numérique de population d'une municipalité.

Taux de dépendance:

Rapport de l'effectif combiné des populations de 0 à 15 ans et de 65 ans et plus sur l'effectif de population de 16 à 64 ans, multiplié par 100.

Taux de fécondité:

Nombre de naissances vivantes de personnes de sexe féminin d'un groupe d'âge donné pour 1,000 personnes de sexe féminin du groupe d'âge correspondant.

Taux brut de mortalité:

Nombre de décès pour 1,000 habitants.

Taux de mortalité infantile:

Nombre de décès infantiles pour 1,000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale:

Nombre de décès périnatals pour 1,000 naissances vivantes. Le nombre de décès périnatals correspond à la somme du nombre de mortinaissances et du nombre de décès néonatals précoces.

Taux de mortalité post-néonatale:

Nombre de décès post-néonatals pour 1,000 naissances vivantes.

Taux de mortalité violente:

Nombre de décès violents d'une cause externe de traumatisme donnée pour 100,000 habitants. Les accidents de véhicules à moteur, les suicides et les chutes accidentelles représentent les trois types de décès violents pour lesquels un taux est calculé dans le présent document.

Taux brut de natalité:

Nombre de naissances vivantes pour 1,000 habitants.

Taux de natalité ethnique:

Nombre de naissances vivantes d'une origine ethnique donnée pour 1,000 naissances vivantes.

Taux de nuptialité:

Nombre de mariages pour 1,000 habitants.

Taux de prématurité:

Nombre de naissances vivantes prématurées pour 100 naissances vivantes.

Type de municipalité:

En vertu de la classification établie par le ministère des Affaires municipales, les municipalités érigées dans la province de Québec se répartissent en neuf types, qui sont les suivants:

1 — Cité (C)
2 — Ville (VC ou VT)
3 — Village (V)
4 — Paroisse (P)
5 — Canton (CT)
6 — Cantons unis (CU)
7 — Sans désignation (SD)
8 — Réserve indienne (RI)
9 — Territoire non organisé (NO)

Zone socio-sanitaire:

Territoire à l'intérieur d'une région socio-sanitaire desservi par un Département de santé communautaire (DSC).

LISTE DES TABLEAUX

Numéro	Titre	Page
	POPULATION	
1-1	Population du Québec selon la région, 1971	39
1-2	Prévision de la population du Québec selon le sexe et la région, au 1er juillet 1975	40
1-3	Rapport de masculinité de la population du Québec selon la région, au 1er juillet 1975	41
1-4	Population prévue du Québec selon l'année, le sexe et la région, au 1er janvier des années 1976 à 1985	42
1-5	Population prévue du Québec selon le groupe d'âge, le sexe et la région, au 1er juillet 1974	43
1-6	Population prévue du Québec selon le groupe d'âge, le sexe et la région, au 1er janvier 1976	44
1-7	Superficie et densité du Québec selon la région, 1976	45
1-8	Composantes des jeunes et des personnes âgées de la population du Québec selon la région, au 1er janvier 1976	45
1-9	Taux de dépendance au Québec selon la région, au 1er janvier 1976	47
1-10	Population du Québec selon le type de municipalité et la région, 1971 (mise à jour au 30 juin 1975)	48
1-11	Population du Québec selon la taille de la municipalité et la région, 1971 (mise à jour au 30 juin 1975)	50
1-12	Naissances vivantes au Québec selon la région, 1974	53
1-13	Naissances vivantes au Québec selon le sexe et la région, 1974	54
1-14	Naissances vivantes au Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1974	55
1-15	Taux de fécondité du Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1974	56

Numéro	Titre	Page
1-16	Naissances hors mariage au Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1974	60
1-17	Naissances prématurées selon le groupe d'âge de la mère et taux de prématurité au Québec selon la région, 1974	61
1-18	Naissances vivantes au Québec selon l'origine ethnique et la région, 1974	63
1-19	Taux de natalité ethnique du Québec selon la région, 1974	64
1-20	Mortinaissances, décès néonatals précoces, décès périnatals, décès néonatals, décès post-néonatals et décès infantiles au Québec selon la région, 1974	66
1-21	Taux de mortalité périnatale, taux de mortalité post-néonatale et taux de mortalité infantile au Québec selon la région, 1974	67
1-22	Décès au Québec selon le sexe et la région, 1974	69
1-23	Décès au Québec selon le sexe, le groupe d'âge et la région, 1974	70
1-24	Taux de mortalité du Québec selon le groupe d'âge et la région, 1974	72
1-25	Décès au Québec selon la cause, la fréquence, le sexe et la région, 1974	78
1-26	Décès au Québec selon les trois causes principales dans chaque groupe d'âge, le sexe et la région, 1974	80
1-27	Décès violents au Québec selon la cause externe du traumatisme, le sexe, la fréquence de cas et la région, 1974	82
1-28	Taux de mortalité violente au Québec selon les trois principales causes externes de traumatisme et la région, 1974	84
1-29	Prévision de l'espérance de vie à la naissance au Québec selon le sexe et la région, 1975 et 1976	86
1-30	Accroissement naturel de la population au Québec selon la région, 1974	87
1-31	Mariages au Québec selon la région, 1974	88
1-32	Âge moyen au mariage et au premier mariage au Québec selon le sexe et la région, 1974	89
1-33	Taux brut de natalité, taux brut de nuptialité et taux brut de mortalité au Québec selon la région, 1974	90
1-34	Requêtes en divorce et actions en séparation de corps au Québec selon la région, 1975	92
1-35	Avortements du Québec selon le groupe d'âge de la femme et la région, 1974	93
1-36	Avortements du Québec selon leur classe (CIMA) et la région, 1974	94
1-37	Avortements thérapeutiques pratiqués au Québec selon la région du centre hospitalier, 1974	95
SERVICES DE SANTÉ		
2-1	Centres hospitaliers du Québec selon leur statut et la région, 1975	99
2-2	Centres hospitaliers du Québec selon leur classification et la région, 1975	100
2-3	Lits autorisés dans les centres hospitaliers du Québec selon leur classification et la région, 1975	101
2-4	Taux de lits autorisés pour 1,000 habitants dans les centres hospitaliers du Québec selon leur classification et la région, 1975	103
2-5	Lits dressés dans les centres hospitaliers du Québec selon leur affectation et la région (au 31 décembre 1974)	106
2-6	Taux lits dressés / population dans les centres hospitaliers du Québec selon leur affection et la région (au 31 décembre 1974)	108
2-7	Départements de santé communautaire du Québec selon la région, 1975	110
2-8	Pharmacies du Québec selon la région, 1975	110

Numéro	Titre	Page
2-9	Services de santé indépendants du Québec selon la région, 1975	112
2-10	Dispensaires du Québec selon la région, 1975	112
2-11	Archivistes médicales et auxiliaires archivistes médicales du Québec selon la région, 1975	113
2-12	Audioprothésistes du Québec selon la région, 1975	114
2-13	Chimistes professionnels du Québec selon la région, 1975	115
2-14	Chiropraticiens du Québec selon la région, 1975	116
2-15	Chirurgiens dentistes du Québec selon la région, 1975	117
2-16	Chirurgiens dentistes spécialistes du Québec selon la spécialité et la région, 1975	118
2-17	Diététistes du Québec selon la région, 1975	120
2-18	Denturologistes du Québec selon la région, 1975	121
2-19	Ergothérapeutes du Québec selon la région, 1975	122
2-20	Hygiénistes dentaires du Québec selon la région, 1975	123
2-21	Infirmières et infirmiers du Québec selon le sexe et la région, 1975	124
2-22	Infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec selon la région, 1975	126
2-23	Médecins du Québec selon la région, 1975	127
2-24	Médecins spécialistes du Québec selon la principale spécialité et la région, 1975	129
2-25	Médecins du Québec dont l'activité médicale est à plein temps selon la région, 1975	131
2-26	Médecins spécialistes du Québec dont l'activité médicale est à plein temps selon la principale spécialité et la région, 1975	133
2-27	Médecins vétérinaires du Québec selon la région, 1976	135
2-28	Opticiens d'ordonnances du Québec selon la région, 1975	136
2-29	Optométristes et opticiens du Québec selon la région, 1975	137
2-30	Orthophonistes et audiologistes du Québec selon la région, 1975	138
2-31	Pharmaciens du Québec selon leur catégorie et la région, 1976	139
2-32	Physiothérapeutes du Québec selon la région, 1975	141
2-33	Podiatres du Québec selon la région, 1975	142
2-34	Psycho-éducateurs du Québec selon la région, 1975	143
2-35	Psychologues du Québec selon la région, 1975	144
2-36	Techniciens dentaires du Québec selon la région, 1975	145
2-37	Techniciens en radiologie du Québec selon la région, 1975	146
2-38	Techniciens inhalothérapeutes du Québec selon la région, 1975	147
2-39	Technologistes médicaux du Québec selon la région, 1975	148
2-40	Rapports entre certains professionnels de la santé et la population selon quelques pays	149

SERVICES SOCIAUX

3-1	Centres de services sociaux du Québec selon la région, 1975	153
3-2	Conseillers sociaux du Québec selon la région, 1975	153
3-3	Travailleurs sociaux du Québec selon la région, 1975	155
3-4	Travailleurs sociaux du Québec selon le lieu de travail et la région, 1975	156
3-5	Travailleurs sociaux du Québec selon le type d'activité et la région, 1975	157

Numéro	Titre	Page
3-6	Travailleurs sociaux du Québec selon la clientèle desservie et la région, 1975	158
3-7	Garderies privées au Québec selon la région, 1975	159
3-8	Places autorisées dans les garderies privées du Québec selon la région, 1975	160
3-9	Centres d'accueil-transition du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1975	161
3-10	Places autorisées dans les centres d'accueil-transition du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1975	162
3-11	Centres d'accueil-réadaptation du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1975	163
3-12	Places autorisées dans les centres d'accueil-réadaptation du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1975	164
3-13	Centres d'accueil-hébergement du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1975	165
3-14	Places autorisées dans les centres d'accueil-hébergement du Québec selon leur clientèle, leur affectation et la région, 1975	166
3-15	Services de probation juvénile du Québec selon la région, 1975	167
3-16	Personnel des services de probation juvénile du Québec selon la région, 1975	168
3-17	Cour de Bien-être social du Québec (greffes et sous-greffes) selon la région, 1975	169
3-18	Enfants placés dans les centres de garderie du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1974-75	170
3-19	Enfants placés dans les centres d'accueil-transition du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1974-75	171
3-20	Enfants placés dans les centres d'accueil-réadaptation du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1974-75 (Handicapés physiques et sensoriels)	172
3-21	Enfants placés dans les centres d'accueil-réadaptation du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1974-75 (Déficients mentaux)	173
3-22	Enfants placés dans les centres d'accueil- réadaptation du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1974-75 (Mésadaptés sociaux)	174
3-23	Enfants placés dans les centres d'accueil-hébergement du Québec, recevant une subvention du ministère des Affaires sociales, selon le mois et la région, année financière 1974-75	175
3-24	Déboursés du ministère des Affaires sociales pour les enfants placés dans les centres d'accueil selon leur classe et la région, année financière 1974-75	176
3-25	Enfants placés en familles d'accueil pour enfants au Québec selon le mois et la région, année financière 1974-75	177
3-26	Déboursés du ministère des Affaires sociales pour les enfants placés en familles d'accueil pour enfants au Québec selon le mois et la région, année financière 1974-75	178

SÉCURITÉ DU REVENU

4-1	Bureaux d'aide sociale du Québec selon la région, 1975	181
4-2	Bénéficiaires de l'aide sociale du Québec selon le mois et la région, 1975	182

Numéro	Titre	Page
4-3	Déboursés de l'aide sociale du Québec selon la composition du ménage et la région, 1975	183
4-4	Bureaux de la Régie des rentes du Québec selon la région, 1975	184
4-5	Bénéficiaires de la Régie des rentes du Québec selon la région, 1975	185
4-6	Déboursés de la Régie des rentes du Québec selon le genre de rente et la région, 1975	186
4-7	Centres de main-d'oeuvre du Québec selon la région, 1975	187
4-8	Bureaux de la Commission d'assurance-chômage au Québec selon la région, 1975	188
4-9	Bureaux de la Commission des accidents du travail du Québec selon la région, 1975	188

DONNÉES GÉNÉRALES

5-1	Centres d'aide juridique du Québec selon la région, 1975	191
5-2	Commissions scolaires du Québec selon la région, 1975	192
5-3	Bureaux de la Commission des loyers du Québec selon la région, 1975	194
5-4	Bureaux régionaux de l'Office de la protection du consommateur selon la région, 1975	194
5-5	Centres de bénévolat du Québec selon la région, 1975	195

LISTE DES GRAPHIQUES

Numéro	Titre	Page
1	Répartition procentuelle de la population du Québec selon la région, 1971	39
2	Rapport de masculinité de la population du Québec selon la région, au 1er juillet 1975	41
3	Composante des jeunes de la population du Québec selon la région, au 1er janvier 1976	46
4	Composante des personnes âgées de la population du Québec selon la région, au 1er janvier 1976	46
5	Taux de dépendance du Québec selon la région, au 1er janvier 1976	47
6	Taux de fécondité du Québec selon le groupe d'âge de la mère et la région, 1974	57
7	Taux de prématurité du Québec selon la région, 1974	62
8	Taux de natalité ethnique du Québec selon la région, 1974	65
9	Taux de mortalité périnatale du Québec selon la région, 1974	67
10	Taux de mortalité post-néonatale du Québec selon la région, 1974	68
11	Taux de mortalité infantile du Québec selon la région, 1974	68
12	Taux de mortalité du Québec selon le groupe d'âge et la région, 1974	73
13	Taux de mortalité violente au Québec selon les trois principales causes externes de traumatisme et la région, 1974	84
14	Taux d'accroissement naturel du Québec selon la région, 1974	87
15	Taux brut de natalité du Québec selon la région, 1974	90
16	Taux brut de nuptialité du Québec selon la région, 1974	91
17	Taux brut de mortalité du Québec selon la région, 1974	91

Numéro	Titre	Page
18	Taux de lits autorisés pour 1,000 habitants dans les Centres hospitaliers du Québec selon leur classification et la région, 1975	104
19	Taux de lits dressés pour 1,000 habitants dans les Centres hospitaliers du Québec selon la région, 1974	109
20	Nombre de pharmacies du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	111
21	Nombre d'archivistes médicales et d'auxiliaires archivistes médicales du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	113
22	Nombre d'audioprothésistes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	114
23	Nombre de chimistes professionnels du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	115
24	Nombre de chiropraticiens du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	116
25	Nombre de chirurgiens dentistes du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	117
26	Nombre de chirurgiens dentistes spécialistes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	119
27	Nombre de diététistes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	120
28	Nombre de denturologistes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	121
29	Nombre d'ergothérapeutes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	122
30	Nombre d'hygiénistes dentaires du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	123
31	Nombre d'infirmières et d'infirmiers du Québec pour 1,000 habitants selon la région, 1975	125
32	Nombre d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires du Québec pour 1,000 habitants selon la région, 1975	126
33	Nombre de médecins du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	128
34	Nombre de médecins du Québec dont l'activité médicale est à plein temps pour 10,000 habitants selon la région, 1975	132
35	Nombre de médecins vétérinaires du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1976	135
36	Nombre d'opticiens d'ordonnances du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	136
37	Nombre d'optométristes et d'opticiens du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	137
38	Nombre d'orthophonistes et d'audiologistes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	138
39	Nombre de pharmaciens du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1976	140
40	Nombre de physiothérapeutes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	141
41	Nombre de podiatres du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	142
42	Nombre de psycho-éducateurs du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	143
43	Nombre de psychologues du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	144
44	Nombre de techniciens dentaires du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	145
45	Nombre de techniciens en radiologie du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	146
46	Nombre de techniciens inhalothérapeutes du Québec pour 100,000 habitants selon la région, 1975	147
47	Nombre de technologistes médicaux du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	148
48	Nombre de conseillers sociaux du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	154
49	Nombre de travailleurs sociaux du Québec pour 10,000 habitants selon la région, 1975	155

Numéro	*Titre*	*Page*
50	Taux de places autorisées dans les garderies privées du Québec pour 1,000 enfants de 0-4 ans selon la région, 1975	160

LES RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES DU QUÉBEC

DIVISION DU QUÉBEC EN RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES

Comme conséquence du règlement (a) élaboré en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, (L.Q. 1971, ch. 48), le territoire du Québec est divisé en douze (12) régions que nous appelons socio-sanitaires. Le texte légal spécifie clairement la division ainsi que son contenu. Il est comme suit :

1.1.1 Régions : Pour les fins du présent règlement, le territoire du Québec est divisé en 12 régions.

1) *Région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie :* le territoire décrit pour la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

2) *Région du Saguenay - Lac St-Jean :* le territoire décrit pour la région du Saguenay - Lac St-Jean à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

3) *Région de Québec :* le territoire décrit pour la région de Québec à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

4) *Région de Trois-Rivières :* le territoire décrit pour la région de Trois-Rivières à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

5) *Région des Cantons de l'Est :* le territoire décrit pour la région des Cantons de l'Est à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

6A) *Région de Montréal métropolitain :* cette partie du territoire de la région de Montréal décrite à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes, qui comprend l'Île de Montréal, l'Île Jésus et l'Île Bizard ;

6B) *Région des Laurentides-Lanaudière* (b) : cette partie du territoire de la région de Montréal décrite à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes, qui comprend les municipalités au nord de la Rivière Outaouais, des Milles-Îles et du Fleuve St-Laurent ;

6C) *Région Sud de Montréal : cette* partie du territoire de la région de Montréal décrite à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes, qui comprend les municipalités au sud de la Rivière Outaouais et du Fleuve St-Laurent y compris l'Île Perrot ;

7) *Région de l'Outaouais :* Le territoire décrit pour la région de l'Outaouais à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

8) *Région du Nord-Ouest :* le territoire décrit pour la région du Nord-Ouest à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

9) *Région de la Côté-Nord :* le territoire décrit pour la région de la Côte-Nord à l'arrêté en conseil 524 du 29 mars 1966 et aux modifications subséquentes ;

10) *Région du Nouveau-Québec :* tout le territoire du Québec situé au nord des régions de la Côte-Nord, du Saguenay - Lac St-Jean et du Nord-Ouest.

a) Publié dans la Gazette officielle du Québec, en date du 25 novembre 1972.

b) L'A.C. 1203-73 du 4.04.73, remplace au paragraphe 6B de cet article, le mot « Laurentides » par les mots « Laurentides-Lanaudière ».

LES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

LES CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC) DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	CLSC			
		En fonctionnement	En démarrage	En implantation	Total
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	6	1	—	7
2	Saguenay / Lac St-Jean	2	1	—	3
3	Québec	4	2	3	9
4	Trois-Rivières	1	2	1	4
5	Cantons de l'Est	2	—	1	3
6A	Montréal Métropolitain	7	7	1	15
6B	Laurentides / Lanaudière	1	3	—	4
6C	Sud de Montréal	4	9	—	13
6	Montréal (Total de)	12	19	1	32
7	Outaouais	3	6	1	10
8	Nord-Ouest	—	2	—	2
9	Côte-Nord	1	—	1	2
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		31	33	8	72

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction des programmes des services sociaux, Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, au 31 décembre 1975.

population

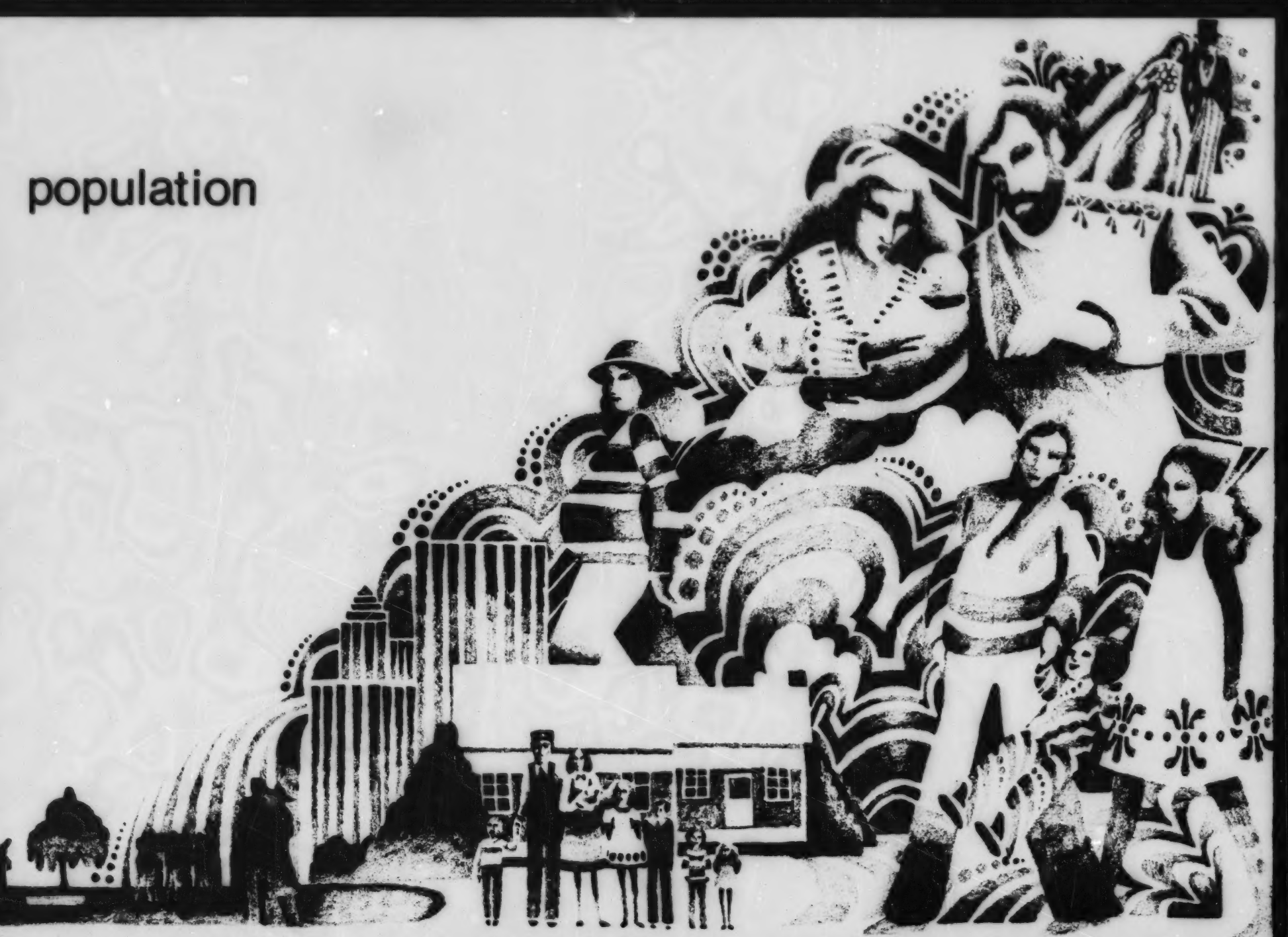

Tableau 1-1
POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1971

Code régional	Région socio-sanitaire	Population	
		(nombre)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	232,598	3.9
2	Saguenay / Lac St-Jean	280,159	4.6
3	Québec	941,488	15.6
4	Trois-Rivières	420,694	7.0
5	Cantons de l'Est	224,184	3.7
6A	Montréal Métropolitain	2,187,153	36.3
6B	Laurentides / Lanaudière	392,389	6.5
6C	Sud de Montréal	843,916	14.0
6	Montréal (Total de)	3,423,458	56.8
7	Outaouais	243,352	4.0
8	Nord-Ouest	150,289	2.5
9	Côte-Nord	100,460	1.7
10	Nouveau-Québec	11,082	0.2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		6,027,764	100.0

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du relevé des municipalités, Bureau de la statistique du Québec, du 11 juillet 1972.

Graphique 1

RÉPARTITION PROCENTUELLE DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1971

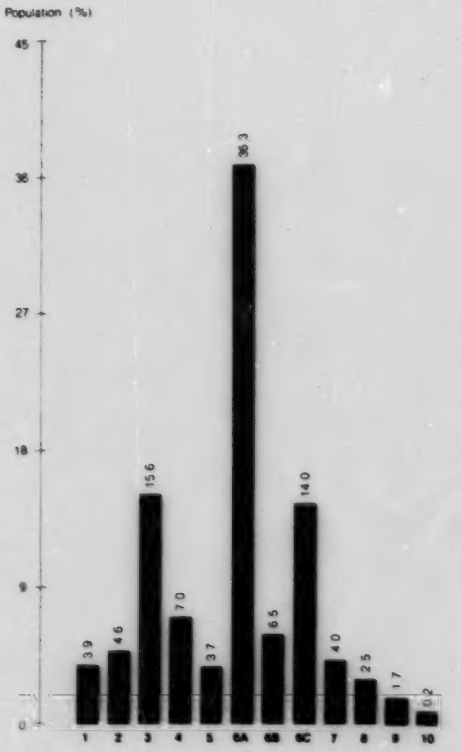

Tableau 1-2
PRÉVISION DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, AU 1er JUILLET 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Population		
		Féminine	Masculine	Total
		(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	110,653	112,745	223,398
2	Saguenay / Lac St-Jean	136,440	140,227	276,667
3	Québec	487,001	474,678	961,679
4	Trois-Rivières	206,250	205,492	411,742
5	Cantons de l'Est	113,872	111,034	224,906
6A	Montréal Métropolitain	1,139,015	1,068,445	2,207,460
6B	Laurentides / Lanaudière	212,539	217,788	430,327
6C	Sud de Montréal	453,625	456,818	910,443
6	Montréal (Total de)	...	...	...
7	Outaouais	127,350	130,457	257,807
8	Nord-Ouest	66,843	69,300	136,143
9	Côte-Nord	49,782	51,408	101,190
10	Nouveau-Québec	7,272	7,931	15,203
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3,110,642	3,046,323	6,156,965

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-3

RAPPORT DE MASCULINITÉ DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, AU 1er JUILLET 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Hommes pour 100 femmes
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	102
2	Saguenay / Lac St-Jean	103
3	Québec	97
4	Trois-Rivières	100
5	Cantons de l'Est	98
6A	Montréal Métropolitain	94
6B	Laurentides / Lanaudière	102
6C	Sud de Montréal	101
6	Montréal (Total de)	...
7	Outaouais	102
8	Nord-Ouest	104
9	Côte-Nord	103
10	Nouveau-Québec	109
ENSEMBLE DU QUÉBEC		98

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du tableau 1-2.

Graphique 2

RAPPORT DE MASCULINITÉ DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, AU 1er JUILLET 1975

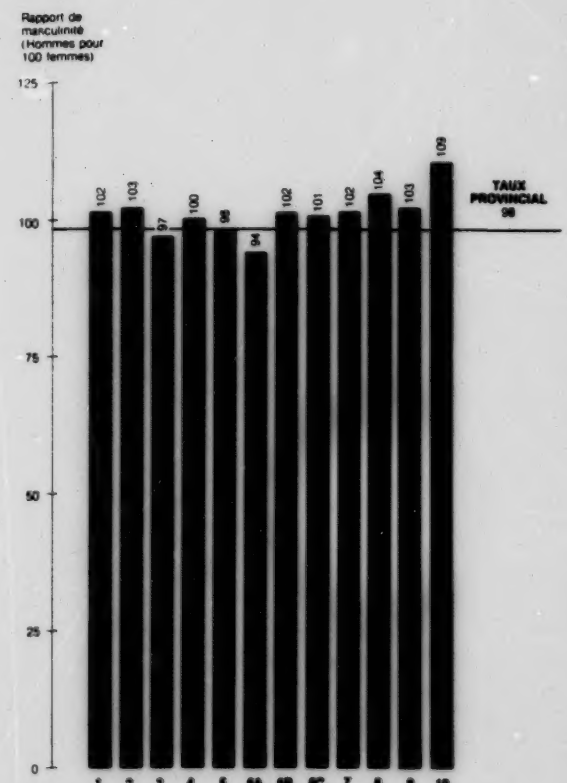

Tableau 1-4

POPULATION PRÉVUE DU QUÉBEC SELON L'ANNÉE, LE SEXE ET LA RÉGION, AU 1er JANVIER DES ANNÉES 1976 À 1985

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	ANNÉES									
			1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	F	110,181	109,286	108,433	107,630	106,870	106,166	105,511	104,844	104,157	103,437
		M	112,138	110,971	109,850	108,786	107,772	106,824	105,917	105,016	104,098	103,139
		T	222,319	220,257	218,283	216,416	214,642	212,990	211,428	209,860	208,255	206,576
2	Saguenay / Lac St-Jean	F	136,236	135,873	135,536	135,256	135,042	134,886	134,799	134,709	134,594	134,446
		M	140,007	139,620	139,267	138,969	138,735	138,569	138,469	138,379	138,269	138,122
		T	276,243	275,493	274,803	274,225	273,777	273,455	273,268	273,088	272,863	272,568
3	Québec	F	488,400	491,232	494,093	497,045	500,091	503,270	506,603	509,891	513,110	516,217
		M	475,788	478,062	480,389	482,817	485,365	488,076	490,972	493,859	496,712	499,485
		T	964,188	969,294	974,482	979,862	985,456	991,346	997,575	1,003,750	1,009,822	1,015,702
4	Trois-Rivières	F	205,727	204,713	203,734	202,804	201,926	201,103	200,350	199,563	198,717	197,800
		M	204,941	203,871	202,845	201,884	200,965	200,131	199,369	198,588	197,754	196,860
		T	410,668	408,584	406,579	404,688	402,891	401,234	399,719	398,151	396,471	394,660
5	Cantons de l'Est	F	113,964	114,168	114,394	114,645	114,927	115,249	115,603	115,936	116,244	116,513
		M	111,051	111,105	111,176	111,290	111,446	111,635	111,870	112,091	112,292	112,467
		T	225,015	225,273	225,570	225,935	226,373	226,884	227,473	228,027	228,536	228,980
6A	Montréal Métropolitain	F	1,141,417	1,146,300	1,151,154	1,156,080	1,161,130	1,166,369	1,171,869	1,177,230	1,182,425	1,187,410
		M	1,068,812	1,069,656	1,070,453	1,071,318	1,072,318	1,073,545	1,075,064	1,076,531	1,077,893	1,079,125
		T	2,210,229	2,215,956	2,221,607	2,227,398	2,233,448	2,239,914	2,246,933	2,253,761	2,260,318	2,266,535
6B	Laurentides / Lanaudière	F	214,924	219,746	224,659	229,707	234,889	240,237	245,755	251,347	257,005	262,693
		M	220,226	225,132	230,130	235,247	240,506	245,926	251,526	257,193	262,921	268,691
		T	435,150	444,878	454,789	464,954	475,395	486,163	497,281	508,540	519,926	531,384
6C	Sud de Montréal	F	457,924	466,572	475,365	484,364	493,606	503,135	512,984	522,958	533,030	543,175
		M	460,800	468,820	476,902	485,103	493,490	502,105	510,989	519,949	528,958	537,985
		T	918,724	935,392	952,267	969,467	987,096	1,005,240	1,023,973	1,042,907	1,061,988	1,081,160
6	Montréal (Total de)	F	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
		M	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
		T	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	F	128,297	130,242	132,233	134,280	136,394	138,584	140,854	143,143	145,431	147,713
		M	131,375	133,255	135,198	137,223	139,326	141,530	143,821	146,152	148,502	150,854
		T	259,672	263,497	267,431	271,503	275,720	280,114	284,675	289,295	293,933	298,567
8	Nord-Ouest	F	66,218	64,991	63,776	62,562	61,349	60,151	58,938	57,690	56,388	55,021
		M	68,522	66,977	65,458	63,937	62,424	60,925	59,429	57,900	56,318	54,685
		T	134,740	131,968	129,234	126,499	123,773	121,076	118,367	115,590	112,706	109,706
9	Côte-Nord	F	49,982	50,398	50,822	51,282	51,761	52,288	52,853	53,440	54,062	54,695
		M	51,282	51,047	50,843	50,659	50,509	50,404	50,352	50,333	50,338	50,361
		T	101,264	101,445	101,665	101,941	102,270	102,692	103,205	103,773	104,400	105,056
10	Nouveau-Québec	F	7,318	7,416	7,514	7,621	7,733	7,849	7,968	8,101	8,236	8,376
		M	7,966	8,037	8,106	8,185	8,264	8,356	8,449	8,550	8,663	8,774
		T	15,284	15,453	15,620	15,806	15,997	16,205	16,417	16,651	16,899	17,150
ENSEMBLE DU QUÉBEC		F	3,120,588	3,140,937	3,161,713	3,183,276	3,205,718	3,229,287	3,254,087	3,278,852	3,303,399	3,327,496
		M	3,052,908	3,066,553	3,080,617	3,095,418	3,111,120	3,128,026	3,146,227	3,164,541	3,182,718	3,200,548
		T	6,173,496	6,207,490	6,242,330	6,278,694	6,316,838	6,357,313	6,400,314	6,443,393	6,486,117	6,528,044

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-5

POPULATION PRÉVUE DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, AU 1er JUILLET 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Sexe	Groupe d'âge										Population totale
			0-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-64	65 +	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	F	33,148	14,931	11,963	8,200	6,210	5,282	5,538	5,503	12,868	7,956	111,599
		M	34,568	15,483	11,829	7,990	6,400	5,208	5,482	5,401	13,619	7,980	113,960
		T	67,716	30,414	23,792	16,190	12,610	10,490	11,020	10,904	26,487	15,936	225,559
2	Saguenay / Lac St-Jean	F	41,096	18,110	14,766	10,933	8,881	7,753	7,567	7,152	14,037	6,548	136,843
		M	43,246	19,025	15,106	11,428	9,209	7,790	7,576	6,921	14,047	6,301	140,649
		T	84,342	37,135	29,872	22,361	18,090	15,543	15,143	14,073	28,084	12,849	277,492
3	Québec	F	125,676	52,010	47,328	41,156	33,037	26,398	26,603	26,276	64,564	41,141	484,189
		M	131,735	53,589	47,117	39,856	33,481	26,379	25,871	24,813	58,564	31,041	472,446
		T	257,411	105,599	94,445	81,012	66,518	52,777	52,474	51,089	123,128	72,182	956,635
4	Trois-Rivières	F	52,535	24,190	20,800	15,541	12,666	10,790	11,683	11,876	28,831	18,378	207,290
		M	55,270	25,186	21,855	15,938	12,910	10,736	11,278	11,340	27,119	14,969	206,601
		T	107,805	49,376	42,655	31,479	25,576	21,526	22,961	23,216	55,950	33,347	413,891
5	Cantons de l'Est	F	30,214	12,581	11,094	9,059	7,033	5,571	5,933	6,061	15,394	10,753	113,693
		M	31,350	13,078	11,096	9,131	7,174	5,546	5,583	5,650	14,031	8,377	111,016
		T	61,564	25,659	22,190	18,190	14,207	11,117	11,516	11,711	29,425	19,130	224,709
6A	Montréal Métropolitain	F	254,800	101,370	102,696	106,299	83,143	67,692	69,463	69,356	170,441	108,807	1,134,067
		M	262,572	102,743	98,048	99,542	83,006	67,408	68,391	65,804	147,671	72,311	1,067,496
		T	517,372	204,113	200,744	205,841	166,149	135,100	137,854	135,160	318,112	181,118	2,201,563
6B	Laurentides / Lanaudière	F	58,955	22,968	18,152	16,491	15,224	12,376	11,771	10,712	25,045	16,125	207,819
		M	62,572	24,301	18,762	15,934	15,810	13,116	12,667	11,159	24,482	14,174	212,977
		T	121,527	47,269	36,914	32,425	31,034	25,492	24,438	21,871	49,527	30,299	420,796
6C	Sud de Montréal	F	125,982	47,544	39,163	36,828	33,176	27,079	25,838	24,059	52,927	32,520	445,116
		M	128,876	49,378	41,328	35,689	32,981	27,616	26,988	24,698	53,113	28,155	448,822
		T	254,858	96,922	80,491	72,517	66,157	54,695	52,826	48,757	106,040	60,675	893,938
6	Montréal (Total de)	F											
		M											
		T											
7	Outaouais	F	37,308	14,085	11,454	10,619	8,607	6,975	6,603	6,321	14,455	9,026	125,453
		M	39,835	14,642	11,648	10,549	9,260	7,389	7,074	6,483	14,310	7,457	128,647
		T	77,143	28,727	23,102	21,168	17,867	14,364	13,677	12,804	28,765	16,483	254,100
8	Nord-Ouest	F	21,300	9,014	7,105	4,981	3,921	3,370	3,456	3,580	7,584	3,755	68,066
		M	22,304	9,501	7,133	5,087	3,943	3,291	3,464	3,526	8,136	4,455	70,840
		T	43,604	18,515	14,238	10,068	7,864	6,661	6,920	7,106	15,720	8,210	138,906
9	Côte-Nord	F	17,779	5,560	4,724	4,655	3,910	3,045	2,580	2,043	3,574	1,504	49,374
		M	17,940	5,819	4,729	4,512	3,953	3,291	2,986	2,516	4,358	1,545	51,649
		T	35,719	11,379	9,453	9,167	7,863	6,336	5,566	4,559	7,932	3,049	101,023
10	Nouveau-Québec	F	3,069	693	596	671	498	402	350	236	400	259	7,174
		M	3,165	744	699	719	567	482	423	296	580	181	7,856
		T	6,234	1,437	1,295	1,390	1,065	884	773	532	980	440	15,030
ENSEMBLE DU QUÉBEC		F	801,862	323,056	289,841	265,433	216,306	176,733	177,385	173,175	410,120	256,772	3,090,683
		M	833,433	333,489	289,350	256,375	218,694	178,252	177,783	168,607	380,030	196,946	3,032,959
		T	1,635,295	656,545	579,191	521,808	435,000	354,985	355,168	341,782	790,150	453,718	6,123,642

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-6

POPULATION PRÉVUE DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, AU 1er JANVIER 1976

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	Groupe d'âge							Population totale
			0-14	15-49	0-4	5-12	13-17	18-64	65 +	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	F	30,692	58,240	8,001	17,206	14,156	62,686	8,132	110,181
		M	31,968	58,382	8,361	17,988	14,569	63,078	8,142	112,138
		T	62,660	116,622	16,362	35,194	28,725	125,764	16,274	222,319
2	Saguenay / Lac St-Jean	F	38,087	76,591	10,272	20,882	17,878	80,353	6,851	136,236
		M	40,170	78,772	10,834	21,933	18,582	82,133	6,525	140,007
		T	78,257	155,363	21,106	42,815	36,460	162,486	13,376	276,243
3	Québec	F	120,307	258,444	34,195	65,862	51,327	293,665	43,351	488,400
		M	126,190	257,860	36,047	68,847	53,352	285,391	32,151	475,788
		T	246,497	516,304	70,242	134,709	104,679	579,056	75,502	964,188
4	Trois-Rivières	F	48,865	108,249	12,784	27,162	23,154	123,489	19,138	205,727
		M	51,482	110,481	13,565	28,644	23,866	123,468	15,398	204,941
		T	100,347	218,730	26,349	55,806	47,020	246,957	34,536	410,668
5	Cantons de l'Est	F	28,676	58,305	8,025	15,812	12,189	66,689	11,249	113,964
		M	29,779	58,402	8,459	16,461	12,437	65,058	8,636	111,051
		T	58,455	116,707	16,484	32,273	24,626	131,747	19,885	225,015
6A	Montréal Métropolitain	F	244,073	609,440	68,986	134,328	103,209	721,024	113,870	1,141,417
		M	250,668	592,781	72,363	136,718	104,306	680,458	74,967	1,068,812
		T	494,741	1,202,221	141,349	271,046	207,515	1,401,482	188,837	2,210,229
6B	Laurentides / Lanaudière	F	57,985	113,816	15,351	33,015	24,206	125,332	17,020	214,924
		M	61,468	118,469	16,277	34,665	26,334	128,152	14,798	220,226
		T	119,453	232,285	31,628	67,680	50,540	253,484	31,818	435,150
6C	Sud de Montréal	F	123,218	244,803	33,063	69,540	51,129	269,844	34,348	457,924
		M	124,360	249,701	33,733	69,517	52,789	274,179	30,582	460,800
		T	247,578	494,504	66,796	139,057	103,918	544,023	64,930	918,724
6	Montréal (Total de)	F								
		M								
		T								
7	Outaouais	F	35,919	67,487	10,055	19,935	14,773	73,786	9,748	128,297
		M	38,969	70,016	11,274	21,366	15,384	75,722	7,629	131,375
		T	74,888	137,503	21,329	41,301	30,157	149,508	17,377	259,672
8	Nord-Ouest	F	19,360	34,990	5,452	10,615	8,549	37,581	4,021	66,218
		M	20,330	35,402	5,794	11,049	8,917	38,130	4,632	68,522
		T	39,690	70,392	11,246	21,664	17,466	75,711	8,653	134,740
9	Côte-Nord	F	17,100	27,472	4,804	9,612	6,348	27,604	1,614	49,982
		M	17,168	28,008	5,007	9,460	6,487	28,729	1,599	51,282
		T	34,268	55,480	9,811	19,072	12,835	56,333	3,213	101,264
10	Nouveau-Québec	F	3,045	3,567	960	1,674	914	3,493	277	7,318
		M	3,102	4,083	1,008	1,695	951	4,119	193	7,966
		T	6,147	7,650	1,968	3,369	1,865	7,612	470	15,284
ENSEMBLE DU QUÉBEC		F	767,327	1,661,404	211,948	425,643	327,832	1,885,546	269,619	3,120,588
		M	795,654	1,662,357	222,722	438,343	337,974	1,848,617	205,252	3,052,908
		T	1,562,981	3,323,761	434,670	863,986	665,806	3,734,163	474,871	6,173,496

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-7
SUPERFICIE ET DENSITÉ DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1976

Code régional	Région socio-sanitaire	Population prévue au 1er janvier 1976	Superficie	Densité
		Habitants	(en km 2)	(hab / km 2)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	222,319	34,314	6
2	Saguenay / Lac St-Jean	276,243	106,590	3
3	Québec	964,188	44,034	22
4	Trois-Rivières	410,668	45,861	9
5	Cantons de l'Est	225,015	8,563	26
6A	Montréal Métropolitain	2,210,229	739	2,991
6B	Laurentides / Lanaudière	435,150	18,406	24
6C	Sud de Montréal	918,724	11,991	77
6	Montréal (Total de)	...	31,136	...
7	Outaouais	259,672	53,451	5
8	Nord-Ouest	134,740	58,035	2
9	Côte-Nord	101,264	259,505	— —
10	Nouveau-Québec	15,284	903,022	— —
ENSEMBLE DU QUÉBEC		6,173,496	1,544,511	4

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Bureau de la Statistique du Québec et des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Tableau 1-8
COMPOSANTES DES JEUNES ET DES PERSONNES ÂGÉES DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, AU 1er JANVIER 1976

Code régional	Région socio-sanitaire	Population	
		0-15 ans	65 ans et plus
		(en %)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	30.8	7.3
2	Saguenay / Lac St-Jean	31.0	4.8
3	Québec	27.8	7.8
4	Trois-Rivières	26.7	8.4
5	Cantons de l'Est	28.2	8.8
6A	Montréal Métropolitain	24.3	8.5
6B	Laurentides / Lanaudière	29.8	7.3
6C	Sud de Montréal	29.2	7.1
6	Montréal (Total de)	...	...
7	Outaouais	31.2	6.7
8	Nord-Ouest	32.1	6.4
9	Côte-Nord	36.4	3.2
10	Nouveau-Québec	42.7	3.1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		27.4	7.7

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 3

COMPOSANTE DES JEUNES DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, AU 1er JANVIER 1976

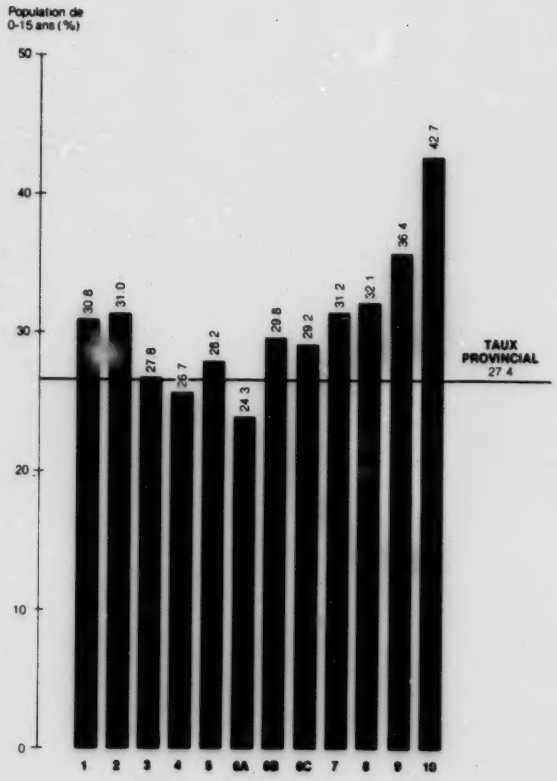

Graphique 4

COMPOSANTE DES PERSONNES ÂGÉES DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, AU 1er JANVIER 1976

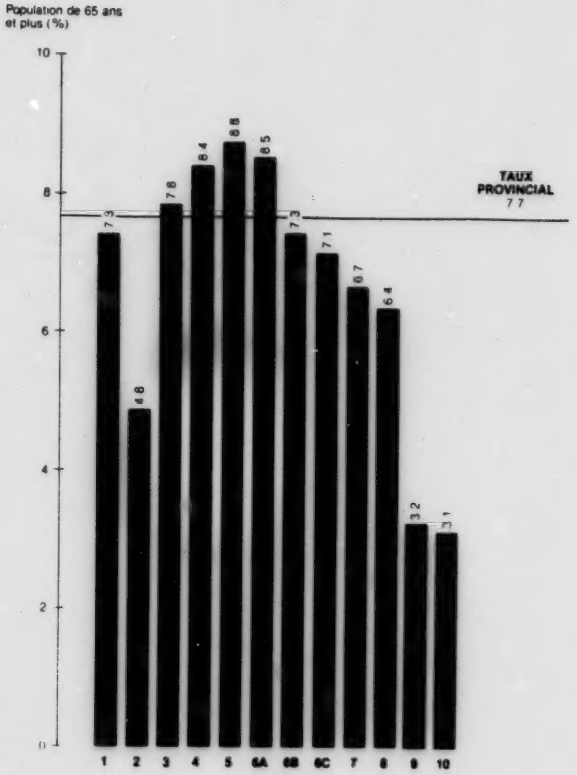

Tableau 1-9

TAUX DE DÉPENDANCE AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, AU 1er JANVIER 1976

Code régional	Région socio-sanitaire	Dépendance
		(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	61.6
2	Saguenay / Lac St-Jean	55.8
3	Québec	55.2
4	Trois-Rivières	54.2
5	Cantons de l'Est	58.8
6A	Montréal Métropolitain	48.8
6B	Laurentides / Lanaudière	59.0
6C	Sud de Montréal	57.0
6	Montréal (Total de)	...
7	Outaouais	60.9
8	Nord-Ouest	62.6
9	Côte-Nord	65.5
10	Nouveau-Québec	84.4
ENSEMBLE DU QUÉBEC		54.3

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 5

TAUX DE DÉPENDANCE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, AU 1er JANVIER 1976

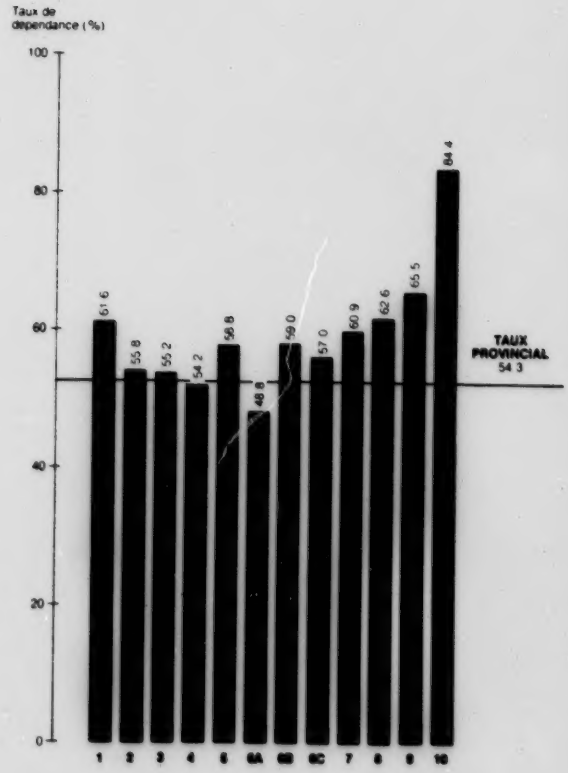

Tableau 1-10
POPULATION DU QUÉBEC SELON LE TYPE DE MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 30 juin 1975).

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS									
		Cité		Ville		Village		Paroisse		Canton	
		(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	49,715	11	52,045	16	18,238	53	47,319	8	8,140
2	Saguenay / Lac St-Jean	5	141,375	11	53,317	14	16,881	10	12,936	12	16,858
3	Québec	13	428,048	42	166,508	59	60,772	154	164,085	12	9,003
4	Trois-Rivières	5	164,074	13	102,089	40	31,409	80	79,835	9	5,602
5	Cantons de l'Est	2	93,992	13	52,557	21	14,029	7	5,307	33	32,574
6A	Montréal Métropolitain	16	2,050,820	13	128,203	1	1,412	2	6,718	—	—
6B	Laurentides / Lanaudière	6	99,057	24	128,047	22	35,140	58	86,077	11	10,271
6C	Sud de Montréal	12	325,740	51	302,330	53	47,024	98	115,318	16	22,507
6	Montréal (Total de)	34	2,475,617	88	558,580	76	83,576	158	208,113	27	32,778
7	Outaouais	4	148,652	3	18,148	17	18,249	6	3,904	28	19,855
8	Nord-Ouest	2	28,562	14	55,410	6	3,692	11	7,594	8	6,889
9	Côte-Nord	1	24,320	7	34,515	8	7,672	1	1,802	3	801
10	Nouveau-Québec	—	—	1	3,271	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		69	3,554,355	203	1,096,440	257	254,518	480	530,895	140	132,500

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, du 30 juin 1975.

Tableau 1-10 (fin)
POPULATION DU QUÉBEC SELON LE TYPE DE MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 30 juin 1975)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS									
		Canton uni		Sans désignation		Réserve indienne		Territoire non organisé		Total	
		(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)	(nombre)	(population)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	49	53,951	2	1,261	17	1,929	159	232,598
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	27	33,591	3	2,818	15	2,103	97	279,879
3	Québec	2	2,565	97	108,134	3	898	21	1,475	403	941,488
4	Trois-Rivières	1	4,597	36	28,657	5	1,404	8	3,027	197	420,694
5	Cantons de l'Est	—	—	29	25,725	—	—	—	—	105	224,184
6A	Montréal Métropolitain	—	—	—	—	—	—	—	—	32	2,187,153
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	34	33,231	2	424	8	142	165	392,389
6C	Sud de Montréal	—	—	29	26,288	2	4,709	—	—	261	843,916
6	Montréal (Total de)	—	—	63	59,519	4	5,133	8	142	458	3,423,458
7	Outaouais	7	4,318	34	28,132	3	1,640	15	454	117	243,352
8	Nord-Ouest	1	606	27	20,434	4	1,057	15	22,979	88	147,223
9	Côte-Nord	1	619	18	22,286	7	3,816	8	4,629	54	100,460
10	Nouveau-Québec	—	—	1	3,346	7	4,550	5	3,261	14	14,428
ENSEMBLE DU QUÉBEC		12	12,705	381	383,775	38	22,577	112	39,999	1,692	6,027,764

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, du 30 juin 1975.

Tableau 1-11
POPULATION DU QUÉBEC SELON LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 30 juin 1975)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS								
		de 50,000 habitants et plus			de 30,000 à 49,999 habitants			de 20,000 à 29,999 habitants		
		(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	1	26,887	11.6
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	62,444	22.4	1	33,893	12.1	1	22,622	8.1
3	Québec	2	256,218	27.2	1	33,443	3.6	1	22,003	2.3
4	Trois-Rivières	1	55,869	13.3	2	63,276	15.0	2	49,839	11.9
5	Cantons de l'Est	1	80,711	36.0	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	7	1,794,126	82.1	4	146,886	6.7	7	171,083	7.8
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	2	46,651	11.9
6C	Sud de Montréal	1	97,590	11.6	4	134,275	15.9	2	48,014	5.7
6	Montréal (Total de)	8	1,891,716	55.2	8	281,161	8.2	11	265,748	7.8
7	Outaouais	2	118,128	48.5	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	1	24,320	24.2
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		15	2,465,086	40.9	12	411,773	6.8	17	411,419	6.8

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, du 30 juin 1975.

Tableau 1-11 (suite)
POPULATION DU QUEBEC SELON LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 30 juin 1975)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS								
		de 10,000 à 19,999 habitants			de 5,000 à 9,999 habitants			de 1,000 à 4,999 habitants		
		(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	29,052	12.5	3	17,861	7.7	55	107,099	46.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	14,086	5.0	5	40,933	14.6	46	88,565	31.6
3	Québec	9	120,510	12.8	10	68,941	7.3	176	326,569	34.7
4	Trois-Rivières	3	41,706	9.9	4	32,432	7.7	60	110,744	26.3
5	Cantons de l'Est	1	13,281	5.9	5	34,209	15.3	27	55,097	24.6
6A	Montréal Métropolitain	1	19,389	0.9	5	32,911	1.5	7	22,751	1.0
6B	Laurentides / Lanaudière	5	80,185	20.4	8	61,636	15.7	74	168,130	42.8
6C	Sud de Montréal	11	170,332	20.2	11	74,494	8.8	120	249,420	29.6
6	Montréal (Total de)	17	269,906	7.8	24	169,041	5.0	201	440,301	12.9
7	Outaouais	2	30,524	12.5	2	14,929	6.2	25	43,945	18.1
8	Nord-Ouest	3	45,983	31.2	4	25,312	17.2	25	45,667	31.0
9	Côte-Nord	2	25,290	25.2	1	5,108	5.1	14	30,054	29.9
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	5	10,429	72.3
ENSEMBLE DU QUÉBEC		40	590,338	9.8	58	408,766	6.8	634	1,258,470	20.9

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, du 30 juin 1975.

Tableau 1-11 (fin)
POPULATION DU QUÉBEC SELON LA TAILLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉGION, 1971
(mise à jour au 30 juin 1975)

Code régional	Région socio-sanitaire	MUNICIPALITÉS					
		moins de 1,000 habitants			Total		
		(nombre)	(population)	(en %)	(nombre)	(population)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	98	51,699	22.2	159	232,598	100.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	42	17,336	6.2	97	279,879	100.0
3	Québec	204	113,804	12.1	403	941,488	100.0
4	Trois-Rivières	125	66,828	15.9	197	420,694	100.0
5	Cantons de l'Est	71	40,886	18.2	105	224,184	100.0
6A	Montréal Métropolitain	1	7	——	32	2,187,153	100.0
6B	Laurentides / Lanaudière	76	35,787	9.2	165	392,389	100.0
6C	Sud de Montréal	112	69,791	8.2	261	843,916	100.0
6	Montréal (Total de)	189	105,585	3.1	458	3,423,458	100.0
7	Outaouais	86	35,826	14.7	117	243,352	100.0
8	Nord-Ouest	56	30,261	20.6	88	147,223	100.0
9	Côte-Nord	36	15,688	15.6	54	100,460	100.0
10	Nouveau-Québec	9	3,999	27.7	14	14,428	100.0
ENSEMBLE DU QUÉBEC		916	481,912	8.0	1,692	6,027,764	100.0

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de l'index des municipalités, Bureau de la Statistique du Québec, du 30 juin 1975.

Tableau 1-12
NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Naissances vivantes	Taux pour 1,000 habitants*
		(nombre)	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3,419	15.16
2	Saguenay / Lac St-Jean	4,862	17.52
3	Québec	14,561	15.22
4	Trois-Rivières	5,651	13.65
5	Cantons de l'Est	3,446	15.34
6A	Montréal Métropolitain	25,312	11.50
6B	Laurentides / Lanaudière	6,189	14.71
6C	Sud de Montréal	13,936	15.59
6	Montréal (Total de)	45,437	...
7	Outaouais	4,449	17.51
8	Nord-Ouest	2,563	18.45
9	Côte-Nord	2,322	22.98
10	Nouveau-Québec	467	31.07
ENSEMBLE DU QUÉBEC		87,177	14.24

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1974.

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-13
NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Naissances vivantes			Naissances hors mariage	
		Masculines	Féminines	Total		
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(en %) *
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,741	1,678	3,419	296	8.6
2	Saguenay / Lac St-Jean	2,498	2,364	4,862	218	4.5
3	Québec	7,446	7,115	14,561	823	5.7
4	Trois-Rivières	2,960	2,691	5,651	372	6.6
5	Cantons de l'Est	1,750	1,696	3,446	249	7.2
6A	Montréal Métropolitain	12,948	12,364	25,312	2,460	9.7
6B	Laurentides / Lanaudière	3,185	3,004	6,189	328	5.3
6C	Sud de Montréal	7,161	6,775	13,936	839	6.0
6	Montréal (Total de)	23,294	22,143	45,437	3,627	8.0
7	Outaouais	2,339	2,110	4,449	422	9.5
8	Nord-Ouest	1,348	1,215	2,563	260	10.1
9	Côte-Nord	1,180	1,142	2,322	255	11.0
10	Nouveau-Québec	237	230	467	83	17.8
ENSEMBLE DU QUÉBEC		44,793	42,384	87,177	6,605	7.6

* Nombre de naissances hors mariage / nombre de naissances vivantes x 100.

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-14

NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE									
		0-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Inconnu	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	329	1,097	1,204	513	179	61	4	31	3,419
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	253	1,607	1,795	836	265	54	3	49	4,862
3	Québec	2	720	4,153	5,926	2,696	817	209	13	25	14,561
4	Trois-Rivières	2	329	1,719	2,230	979	259	88	8	37	5,651
5	Cantons de l'Est	—	239	1,189	1,311	508	134	23	6	36	3,446
6A	Montréal Métropolitain	6	1,567	7,632	9,964	4,501	1,278	300	18	46	25,312
6B	Laurentides / Lanaudière	—	288	1,838	2,661	1,056	279	54	5	8	6,189
6C	Sud de Montréal	4	698	4,139	5,856	2,438	637	132	8	24	13,936
6	Montréal (Total de)	10	2,553	13,609	18,481	7,995	2,194	486	31	78	45,437
7	Outaouais	3	465	1,584	1,602	590	162	30	2	11	4,449
8	Nord-Ouest	2	295	995	858	278	98	26	6	5	2,563
9	Côte-Nord	2	232	828	798	310	114	29	2	7	2,322
10	Nouveau-Québec	5	70	145	117	76	31	16	3	4	467
ENSEMBLE DU QUÉBEC		27	5,485	26,926	34,322	14,781	4,253	1,022	78	283	87,177

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-15

TAUX* DE FÉCONDITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE							
		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Total (15-49)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	22.03	91.70	146.83	82.61	33.89	11.01	0.73	59.33
2	Saguenay / Lac St-Jean	13.97	108.83	164.18	94.13	34.18	7.14	0.42	64.69
3	Québec	13.84	87.75	143.99	81.61	30.95	7.86	0.49	57.60
4	Trois-Rivières	13.60	82.64	143.49	77.30	24.00	7.53	0.67	52.54
5	Cantons de l'Est	19.00	107.18	144.72	72.23	24.05	3.88	0.99	60.11
6A	Montréal Métropolitain	15.46	74.32	93.74	54.14	18.88	4.32	0.26	42.19
6B	Laurentides / Lanaudière	12.54	101.26	161.36	69.36	22.54	4.59	0.47	57.47
6C	Sud de Montréal	14.68	105.69	159.01	73.49	23.52	5.11	0.33	59.64
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	33.01	138.30	150.86	68.55	23.23	4.54	0.32	68.80
8	Nord-Ouest	32.73	140.04	172.25	70.90	29.08	7.52	1.68	72.35
9	Côte-Nord	41.73	175.28	171.43	79.28	37.44	11.24	0.98	87.57
10	Nouveau-Québec	101.01	243.29	174.37	152.61	77.11	45.71	12.71	135.52
ENSEMBLE DU QUÉBEC		16.98	92.90	129.31	68.33	24.06	5.76	0.45	53.75

* Taux calculé à partir de la population féminine prévue au 1er juillet 1974, pour chacun des groupes d'âge concernés.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du tableau 1-14 et des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 6

TAUX DE FÉCONDITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1974

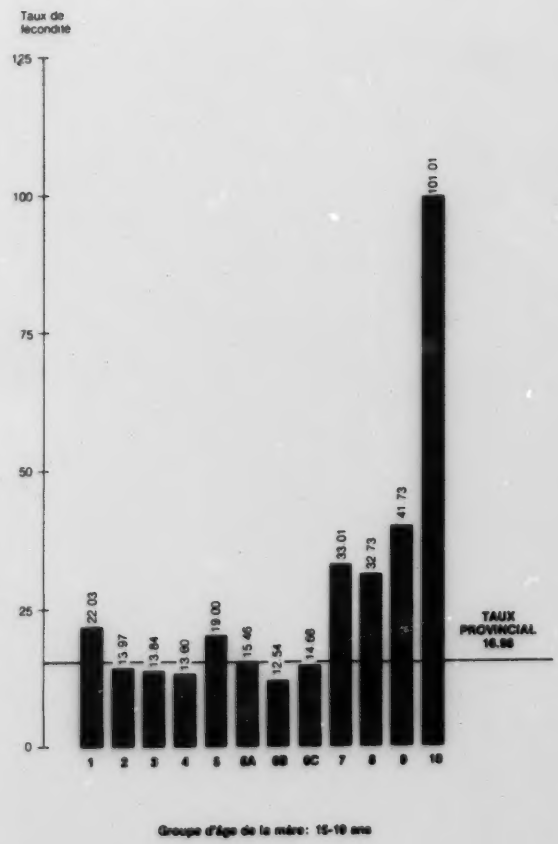

Groupe d'âge de la mère: 15-19 ans

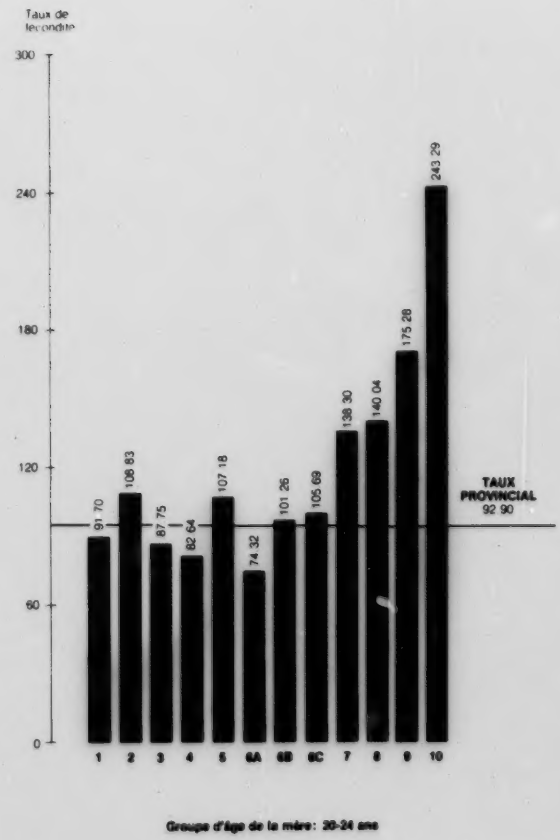

Groupe d'âge de la mère: 20-24 ans

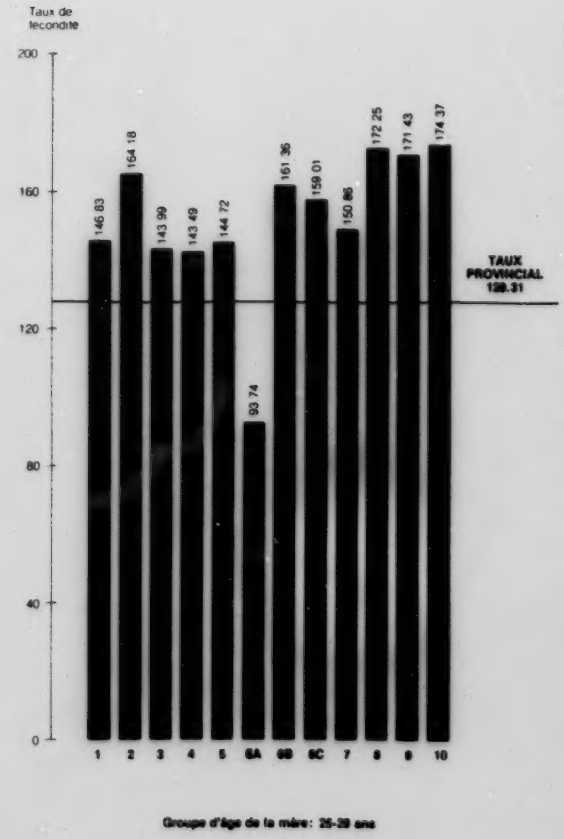

Groupe d'âge de la mère: 25-29 ans

Graphique 6

TAUX DE FÉCONDITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1974

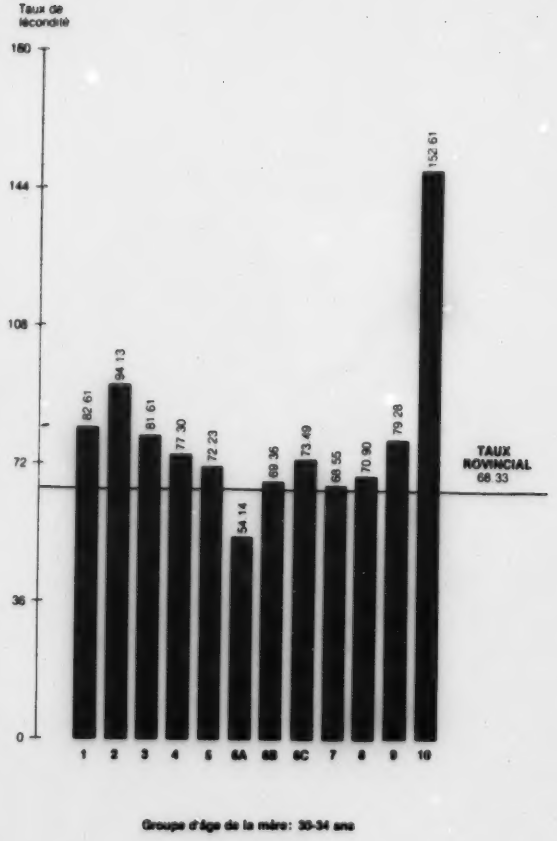

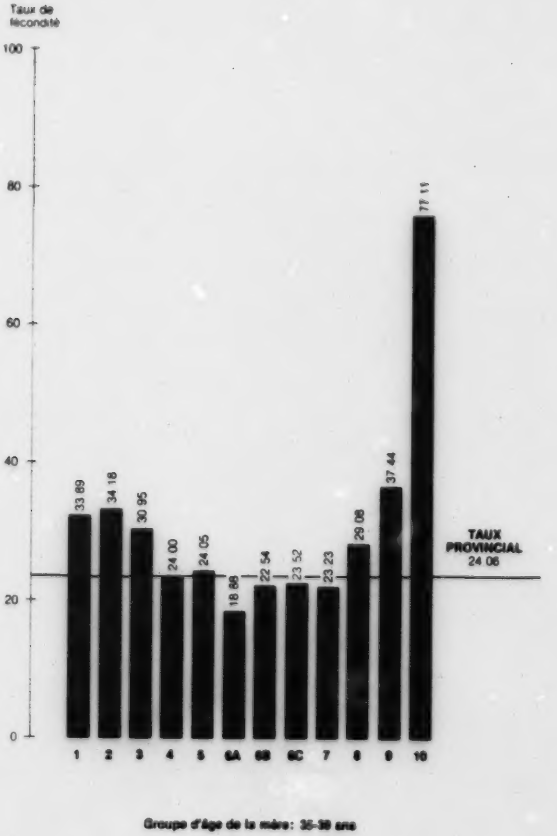

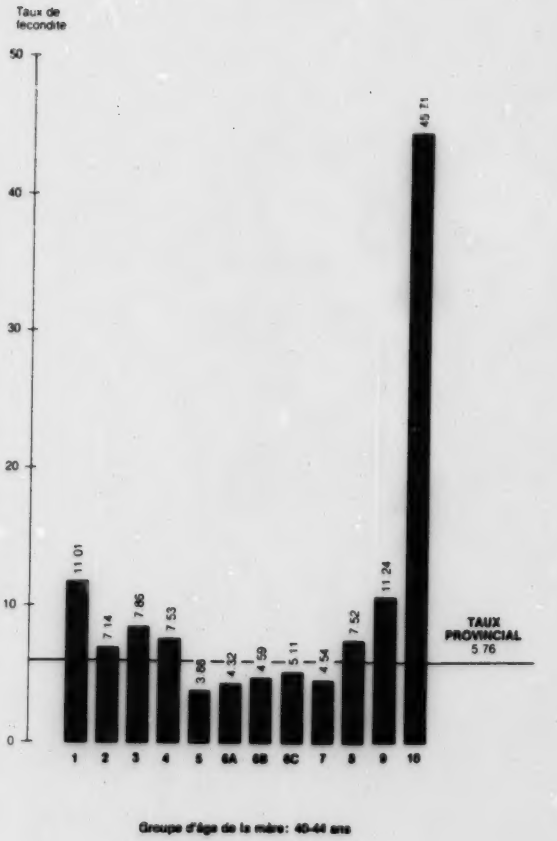

Graphique 6

TAUX DE FÉCONDITE DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1974

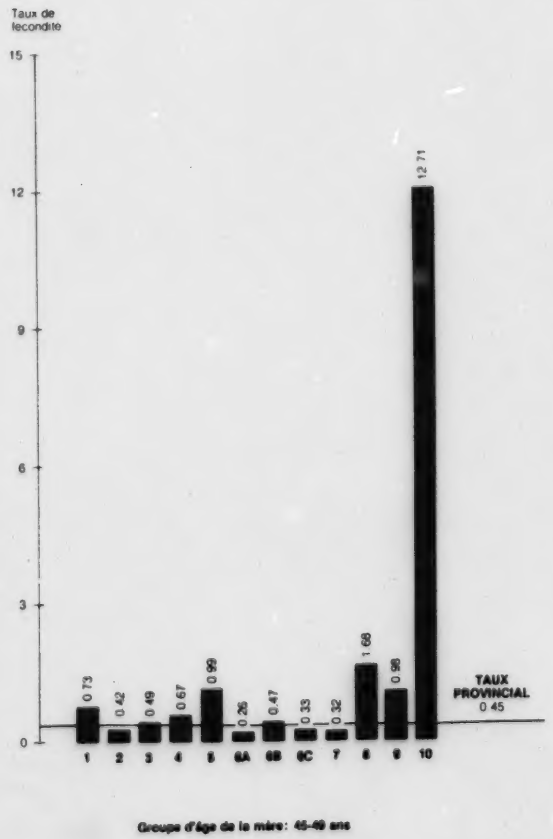

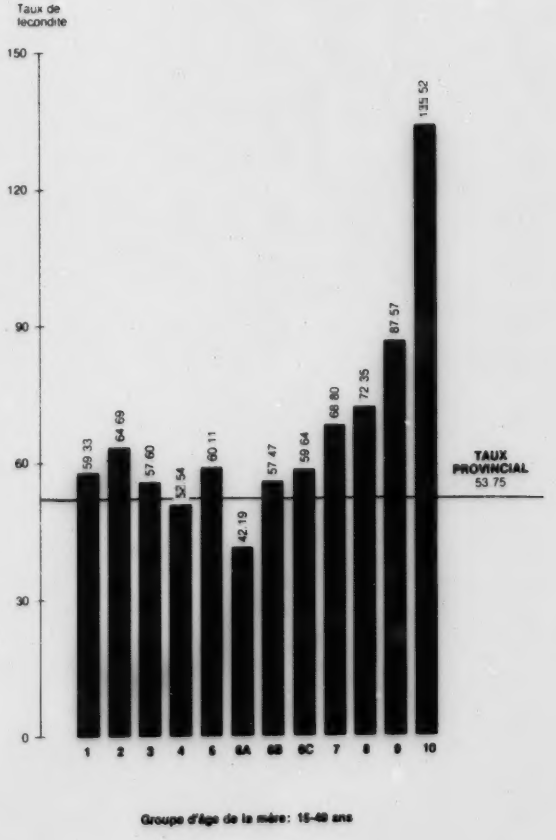

Tableau 1-16

NAISSANCES HORS MARIAGE AU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA MERE									
		Moins de 15 ans	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Inconnu	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	131	93	32	9	3	1	—	26	296
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	67	63	26	10	4	2	—	46	218
3	Québec	2	291	263	146	78	20	10	—	15	823
4	Trois-Rivières	2	123	117	51	33	10	3	—	33	372
5	Cantons de l'Est	—	68	74	48	17	8	—	—	34	249
6A	Montréal Métropolitain	6	706	876	472	249	89	22	3	37	2,460
6B	Laurentides / Lanaudière	—	97	111	66	28	11	8	—	7	328
6C	Sud de Montréal	3	284	278	134	80	33	5	1	21	839
6	Montréal (Total de)	9	1,087	1,265	672	357	133	35	4	65	3,627
7	Outaouais	3	201	139	38	29	8	2	—	2	422
8	Nord-Ouest	2	114	87	42	8	3	1	—	3	260
9	Côte-Nord	2	110	87	34	7	7	1	—	7	255
10	Nouveau-Québec	5	38	22	9	4	2	—	—	3	83
ENSEMBLE DU QUÉBEC		26	2,230	2,210	1,098	550	198	55	4	234	6,605

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-17

NAISSANCES PRÉMATURÉES SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE ET TAUX DE PRÉMATURITÉ AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE									Total	Taux de prématurité *
		Moins de 15 ans	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Inconnu		
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	41	88	92	38	17	9	—	6	291	8.51
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	25	118	130	69	18	10	—	5	375	7.71
3	Québec	1	81	348	466	215	77	16	2	1	1,207	8.29
4	Trois-Rivières	—	32	150	190	71	26	7	—	8	484	8.56
5	Cantons de l'Est	—	24	100	86	50	10	1	1	6	278	8.07
6A	Montréal Métropolitain	—	163	625	769	346	97	29	2	3	2,034	8.04
6B	Laurentides / Lanaudière	—	25	145	196	80	17	5	1	1	470	7.59
6C	Sud de Montréal	—	71	357	469	188	57	15	2	4	1,163	8.34
6	Montréal (Total de)	—	259	1,127	1,434	614	171	49	5	8	3,667	8.07
7	Outaouais	—	58	141	145	52	13	7	—	3	419	9.42
8	Nord-Ouest	1	30	72	77	20	16	4	—	—	220	8.58
9	Côte-Nord	1	23	73	56	19	13	5	—	3	193	8.31
10	Nouveau-Québec	1	3	14	20	11	4	3	—	1	57	12.21
ENSEMBLE DU QUÉBEC		4	576	2,231	2,696	1,159	365	111	8	41	7,191	8.25

* On considère naissances prématurées, les naissances dont le poids est de 2,500 g. et moins. Le taux de prématurité a été calculé ainsi: Nombre de naissances vivantes prématurées / Nombre de naissances vivantes x 100.

Source: Élaboration du Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données du Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Graphique 7

TAUX DE PRÉMATURITÉ DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

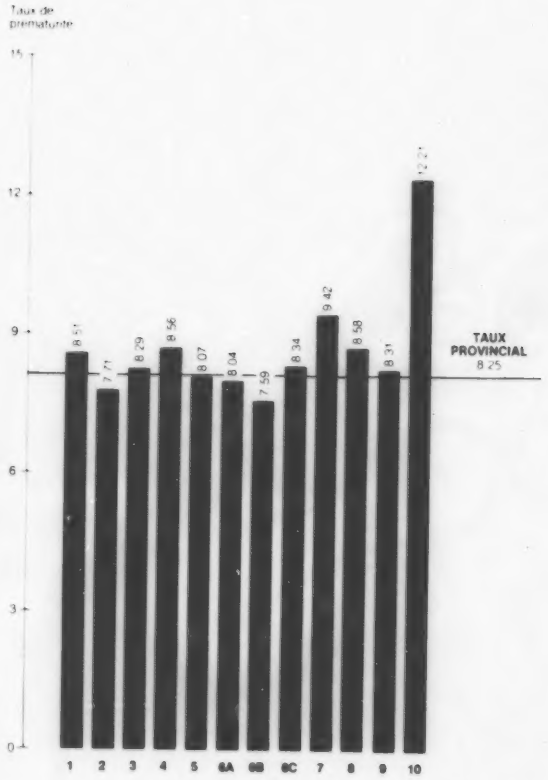

Tableau 1-18

NAISSANCES VIVANTES AU QUÉBEC SELON L'ORIGINE ETHNIQUE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	ORIGINE ETHNIQUE										
		Française	Britannique	Italienne	Juive	Grecque	Allemande	Indienne	Esquimaude	Autre	Inconnue	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3,169	147	1	—	—	—	10	—	57	35	3,419
2	Saguenay / Lac St-Jean	4,608	49	1	—	—	2	111	—	42	49	4,862
3	Québec	14,115	143	32	1	12	8	15	1	215	19	14,561
4	Trois-Rivières	5,453	50	4	—	2	3	52	—	48	39	5,651
5	Cantons de l'Est	3,124	175	10	1	6	4	2	—	84	40	3,446
6A	Montréal Métropolitain	14,655	2,428	2,463	872	512	173	14	—	4,149	46	25,312
6B	Laurentides / Lanaudière	5,675	232	37	11	8	29	12	—	174	11	6,189
6C	Sud de Montréal	11,911	883	118	9	26	73	82	—	799	35	13,936
6	Montréal (Total de)	32,241	3,543	2,618	892	546	275	108	—	5,122	92	45,437
7	Outaouais	3,605	261	12	—	3	25	68	—	465	10	4,449
8	Nord-Ouest	2,396	53	7	—	—	2	59	—	42	4	2,563
9	Côte-Nord	2,028	111	12	—	—	—	131	—	34	6	2,322
10	Nouveau-Québec	115	20	1	2	—	—	153	111	54	11	467
ENSEMBLE DU QUÉBEC		70,854	4,552	2,698	896	569	319	709	112	6,163	305	87,177

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-19
TAUX DE NATALITÉ ETHNIQUE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	ORIGINE ETHNIQUE								
		Française	Britannique	Italienne	Juive	Grecque	Allemande	Indienne	Esquimaude	Autres
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	926.88	43.00	0.29	—	—	—	2.92	—	16.67
2	Saguenay / Lac St-Jean	947.76	10.08	0.21	—	—	0.41	22.83	—	8.64
3	Québec	969.37	9.82	2.20	0.07	0.82	0.55	1.03	0.07	14.76
4	Trois-Rivières	965.00	8.85	0.71	—	0.35	0.53	9.20	—	8.49
5	Cantons de l'Est	906.56	50.78	2.90	0.29	1.74	1.16	0.58	—	24.38
6A	Montréal Métropolitain	578.97	95.92	97.31	34.45	20.23	6.83	0.55	—	163.91
6B	Laurentides / Lanaudière	916.95	37.48	5.98	1.78	1.29	4.68	1.94	—	28.11
6C	Sud de Montréal	854.69	63.36	8.47	0.64	1.86	5.24	5.88	—	57.33
6	Montréal (Total de)	709.58	77.98	57.62	19.63	12.02	6.05	2.38	—	112.73
7	Outaouais	810.29	58.66	2.70	—	0.67	5.62	15.28	—	104.52
8	Nord-Ouest	934.84	20.68	2.73	—	—	0.78	23.02	—	16.39
9	Côte-Nord	873.38	47.80	5.17	—	—	—	56.42	—	14.64
10	Nouveau-Québec	246.25	42.83	2.14	4.28	—	—	327.62	237.69	115.63
ENSEMBLE DU QUÉBEC		812.76	52.21	30.94	10.28	6.53	3.66	8.13	1.28	70.70

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du tableau 1-18.

Graphique 8

TAUX DE NATALITÉ ETHNIQUE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

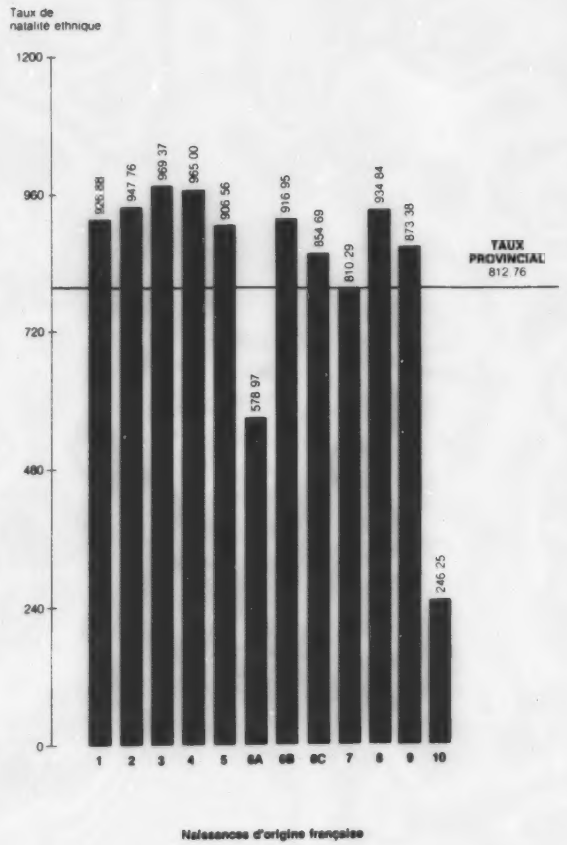

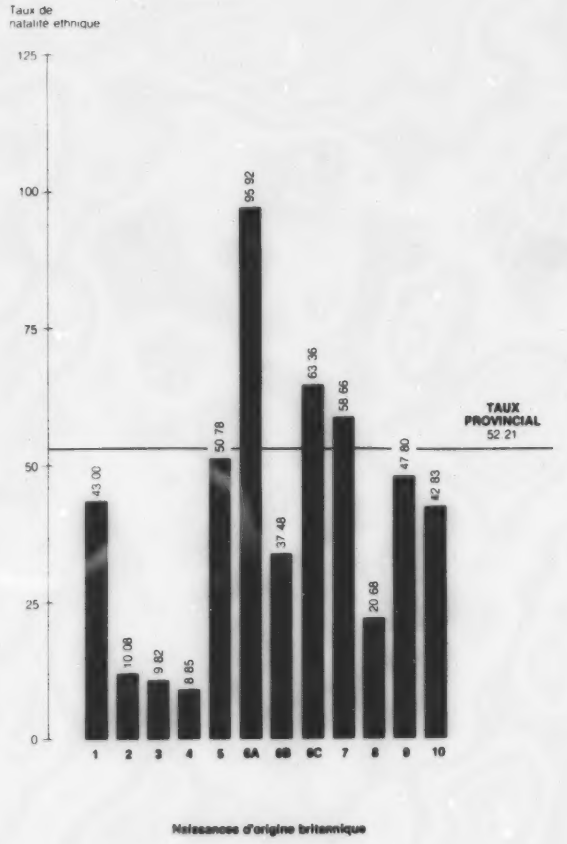

Tableau 1-20

MORTINAISSANCES, DÉCÈS NÉONATALS PRÉCOCES, DÉCÈS PÉRINATALS, DÉCÈS NÉONATALS, DÉCÈS POST-NÉONATALS ET DÉCÈS INFANTILES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974.

Code régional	Région socio-sanitaire	Morti-naissances	Décès néonatals précoces	Total décès périnatals	Décès néonatals	Décès post-néonatals	Décès infantiles
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	32	45	77	49	20	69
2	Saguenay / Lac St-Jean	53	52	105	58	25	83
3	Québec	127	150	277	165	49	214
4	Trois-Rivières	57	64	121	72	26	98
5	Cantons de l'Est	25	20	45	21	12	33
6A	Montréal Métropolitain	251	233	484	277	113	390
6B	Laurentides / Lanaudière	70	39	109	51	17	68
6C	Sud de Montréal	97	111	208	128	62	190
6	Montréal (Total de)	418	383	801	456	192	648
7	Outaouais	30	54	84	61	20	81
8	Nord-Ouest	26	23	49	28	19	47
9	Côte-Nord	28	30	58	31	7	38
10	Nouveau-Québec	2	5	7	5	7	12
ENSEMBLE DU QUÉBEC		798	826	1,624	946	377	1,323

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-21

TAUX DE MORTALITÉ PÉRINATALE, TAUX DE MORTALITÉ POST-NÉONATALE ET TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Taux de mortalité périnatale	Taux de mortalité post-néonatale	Taux de mortalité infantile
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	22.31	5.85	20.18
2	Saguenay / Lac St-Jean	21.36	5.14	17.07
3	Québec	18.86	3.37	14.70
4	Trois-Rivières	21.20	4.60	17.34
5	Cantons de l'Est	12.96	3.48	9.58
6A	Montréal Métropolitain	18.93	4.46	15.40
6B	Laurentides / Lanaudière	17.41	2.74	10.99
6C	Sud de Montréal	14.82	4.45	13.63
6	Montréal (Total de)	17.47	4.23	14.26
7	Outaouais	18.75	4.50	18.21
8	Nord-Ouest	18.93	7.41	18.34
9	Côte-Nord	24.68	3.01	16.36
10	Nouveau-Québec	14.92	14.99	25.69
ENSEMBLE DU QUÉBEC		18.46	4.32	15.17

Source: Élaboration effectuée par le Service de la Recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Graphique 9

TAUX DE MORTALITÉ PÉRINATALE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

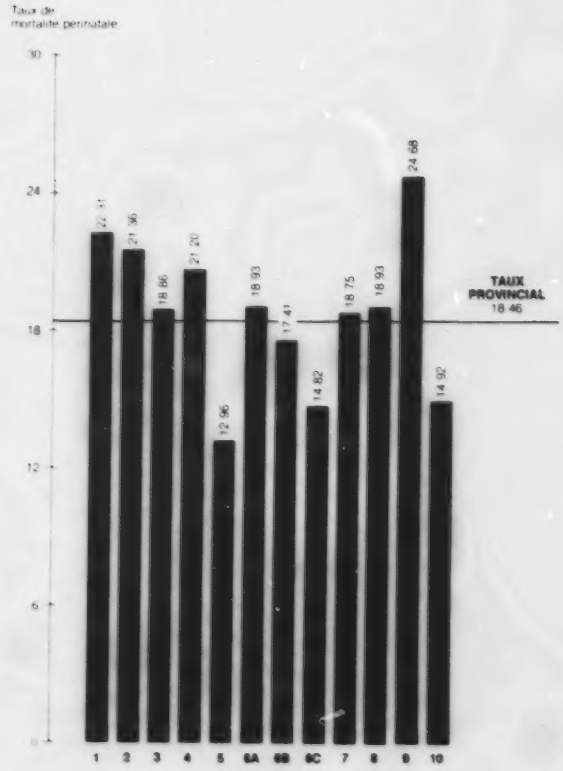

Graphique 10

TAUX DE MORTALITÉ POST-NÉONATALE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

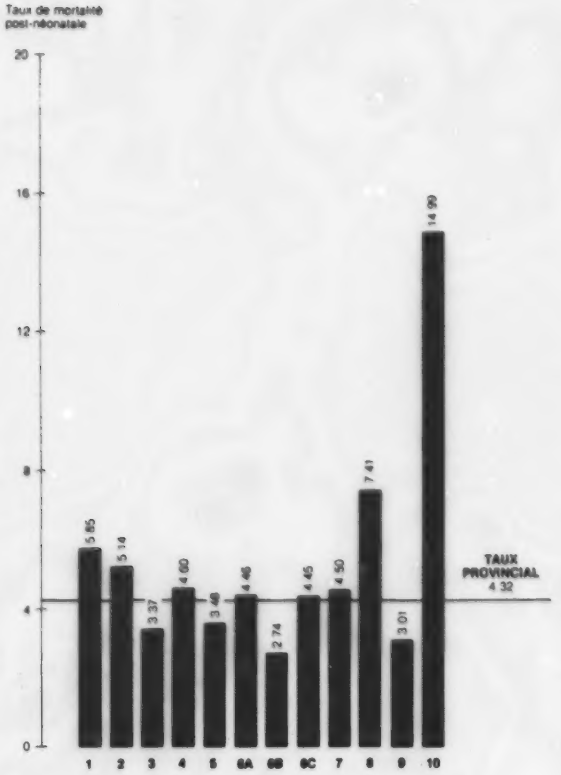

Graphique 11

TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

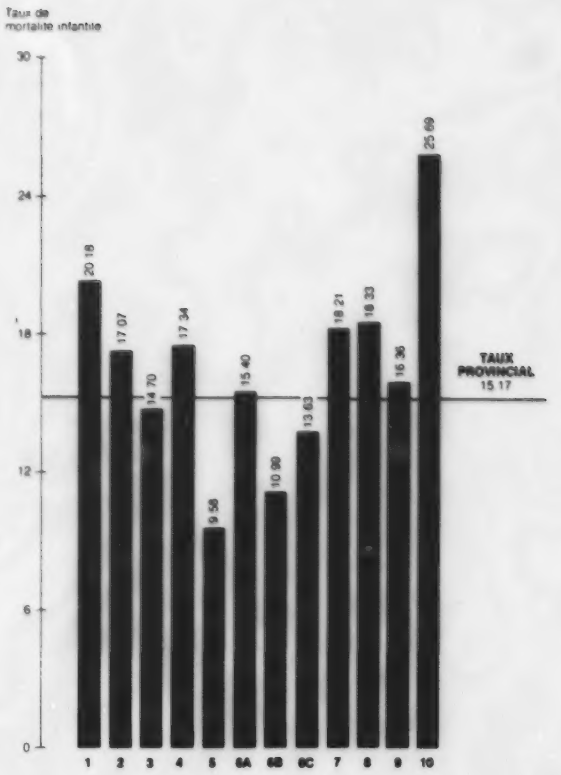

Tableau 1-22
DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Décès			
		Masculins	Féminins	Total	Taux pour 1,000 habitants*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,016	593	1,609	7.13
2	Saguenay / Lac St-Jean	967	651	1,618	5.83
3	Québec	3,861	2,735	6,596	6.90
4	Trois-Rivières	1,970	1,317	3,287	7.94
5	Cantons de l'Est	958	726	1,684	7.49
6A	Montréal Métropolitain	9,235	7,434	16,669	7.57
6B	Laurentides / Lanaudière	1,718	1,146	2,864	6.81
6C	Sud de Montréal	3,402	2,504	5,906	6.61
6	Montréal (Total de)	14,355	11,084	25,439	...
7	Outaouais	1,065	551	1,616	6.36
8	Nord-Ouest	646	316	962	6.93
9	Côte-Nord	303	172	475	4.70
10	Nouveau-Québec	30	21	51	3.39
ENSEMBLE DU QUÉBEC		25,171	18,166	43,337	7.08

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1974.
Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-23

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	GROUPE D'ÂGE							
			Moins d'un an	1-4	5-9	10-24	25-34	35-39	40-44	45-49
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	32	8	9	83	38	18	19	42
		F	37	1	6	22	7	7	16	17
		T	69	9	15	105	45	25	35	59
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	43	7	10	105	32	23	19	46
		F	40	8	5	24	14	8	13	23
		T	83	15	15	129	46	31	32	69
3	Québec	M	121	21	35	240	132	73	112	158
		F	93	15	16	86	52	27	51	81
		T	214	36	51	326	184	100	163	239
4	Trois-Rivières	M	65	15	14	117	51	32	49	87
		F	33	8	10	36	10	23	17	44
		T	98	23	24	153	61	55	66	131
5	Cantons de l'Est	M	18	6	7	58	26	7	20	27
		F	15	4	5	23	8	6	4	21
		T	33	10	12	81	34	13	24	48
6A	Montréal Métropolitain	M	204	32	48	336	243	144	238	403
		F	186	25	33	128	124	88	127	248
		T	390	57	81	464	367	232	365	651
6B	Laurentides / Lanaudière	M	42	22	9	108	60	37	58	59
		F	26	8	12	36	24	12	23	37
		T	68	30	21	144	84	49	81	96
6C	Sud de Montréal	M	112	17	22	186	94	59	99	166
		F	78	16	13	59	45	35	62	71
		T	190	33	35	245	139	94	161	237
6	Montréal (Total de)	M	358	71	79	630	397	240	395	628
		F	290	49	58	223	193	135	212	356
		T	648	120	137	853	590	375	607	984
7	Outaouais	M	53	10	6	63	29	25	30	38
		F	28	3	2	20	6	10	7	17
		T	81	13	8	83	35	35	37	55
8	Nord-Ouest	M	30	8	5	58	21	12	21	22
		F	17	4	6	22	5	6	10	12
		T	47	12	11	80	26	18	31	34
9	Côte-Nord	M	22	5	2	33	19	12	22	17
		F	16	4	2	13	10	5	7	11
		T	38	9	4	46	29	17	29	28
10	Nouveau-Québec	M	11	1	1	3	2	—	1	1
		F	1	—	1	2	2	1	—	2
		T	12	1	2	5	4	1	1	3
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	753	152	168	1,390	747	442	688	1,066
		F	570	96	111	471	307	228	337	584
		T	1,323	248	279	1,861	1,054	670	1,025	1,650

Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-23 (fin)

DÉCES AU QUÉBEC SELON LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	GROUPE D'ÂGE						
			50-54	55-59	60-64	65-69	70 +	Inconnu	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	39	73	85	104	466	—	1.016
		F	22	23	34	50	351	—	593
		T	61	96	119	154	817	—	1.609
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	62	78	111	103	328	—	967
		F	31	46	52	83	304	—	651
		T	93	124	163	186	632	—	1.618
3	Québec	M	240	288	396	475	1.570	—	3.861
		F	92	156	182	294	1.590	—	2.735
		T	332	444	578	769	3.160	—	6.596
4	Trois-Rivières	M	115	149	210	247	819	—	1.970
		F	50	50	87	139	810	—	1.317
		T	165	199	297	386	1.629	—	3.287
5	Cantons de l'Est	M	57	56	97	139	439	1	958
		F	29	37	60	71	443	—	726
		T	86	93	157	210	882	1	1.684
6A	Montréal Métropolitain	M	654	788	1.060	1.221	3.864	—	9.235
		F	349	437	643	765	4.281	—	7.434
		T	1.003	1.225	1.703	1.986	8.145	—	16.669
6B	Laurentides / Lanaudière	M	92	124	160	230	716	1	1.718
		F	41	68	93	118	648	—	1.146
		T	133	192	253	348	1.364	1	2.864
6C	Sud de Montréal	M	195	294	382	403	1.373	—	3.402
		F	102	150	190	244	1.438	1	2.504
		T	297	444	572	647	2.811	1	5.906
6	Montréal (Total de)	M	941	1.206	1.602	1.854	5.953	1	14.355
		F	492	655	926	1.127	6.367	1	11.084
		T	1.433	1.861	2.528	2.981	12.320	2	25.439
7	Outaouais	M	69	70	126	122	418	6	1.065
		F	26	30	55	53	293	1	551
		T	95	100	181	175	711	7	1.616
8	Nord-Ouest	M	42	48	56	86	237	—	646
		F	12	17	25	34	146	—	316
		T	54	65	81	120	383	—	962
9	Côte-Nord	M	25	18	25	30	73	—	303
		F	7	11	13	13	60	—	172
		T	32	29	38	43	133	—	475
10	Nouveau-Québec	M	—	—	2	1	7	—	30
		F	—	—	3	—	9	—	21
		T	—	—	5	1	16	—	51
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	1.590	1.986	2.710	3.161	10.310	8	25.171
		F	761	1.025	1.437	1.864	10.373	2	18.166
		T	2.351	3.011	4.147	5.025	20.683	10	43.337

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-24

TAUX* DE MORTALITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE												
		1-4	5-9	10-24	25-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70 +	Total (1 +)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	0.66	0.68	1.27	1.56	2.38	3.18	5.41	6.05	11.06	15.40	26.39	80.88	6.93
2	Saguenay / Lac St-Jean	0.87	0.56	1.25	1.14	1.99	2.11	4.90	7.87	13.78	22.42	34.35	85.01	5.62
3	Québec	0.63	0.61	1.07	1.25	1.89	3.11	4.68	7.00	10.95	16.43	27.53	71.41	6.77
4	Trois-Rivières	1.04	0.69	1.11	1.07	2.56	2.87	5.64	7.68	10.75	18.62	30.09	79.39	7.80
5	Cantons de l'Est	0.74	0.60	1.12	1.05	1.17	2.08	4.10	7.68	9.62	18.34	29.95	72.78	7.46
6A	Montréal Métropolitain	0.49	0.48	0.76	0.99	1.72	2.65	4.82	8.04	12.00	18.65	27.74	74.37	7.49
6B	Laurentides / Lanaudière	1.18	0.52	1.08	1.32	1.92	3.31	4.39	6.90	11.97	17.82	29.76	73.31	6.74
6C	Sud de Montréal	0.61	0.41	0.87	1.00	1.72	3.05	4.86	7.00	12.84	19.67	28.42	74.16	6.49
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
7	Outaouais	0.77	0.32	1.01	0.90	2.44	2.71	4.30	8.30	10.76	22.53	28.18	69.20	6.14
8	Nord-Ouest	1.27	0.79	1.58	1.45	2.70	4.48	4.78	8.65	13.00	18.10	35.04	80.04	6.70
9	Côte-Nord	1.13	0.33	1.34	1.70	2.68	5.21	6.14	9.26	11.29	19.94	30.37	81.45	4.42
10	Nouveau-Québec	0.60	0.94	1.05	1.63	1.13	1.29	5.64	—	—	18.87	5.71	60.38	2.66
ENSEMBLE DU QUÉBEC		0.70	0.52	0.98	1.10	1.89	2.89	4.83	7.58	11.75	18.52	28.50	74.56	6.96

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1974, pour chacun des groupes d'âge concernés.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du tableau 1-23 et des résultats du modèle démographique, SUPER-POP.

Graphique 12

TAUX DE MORTALITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

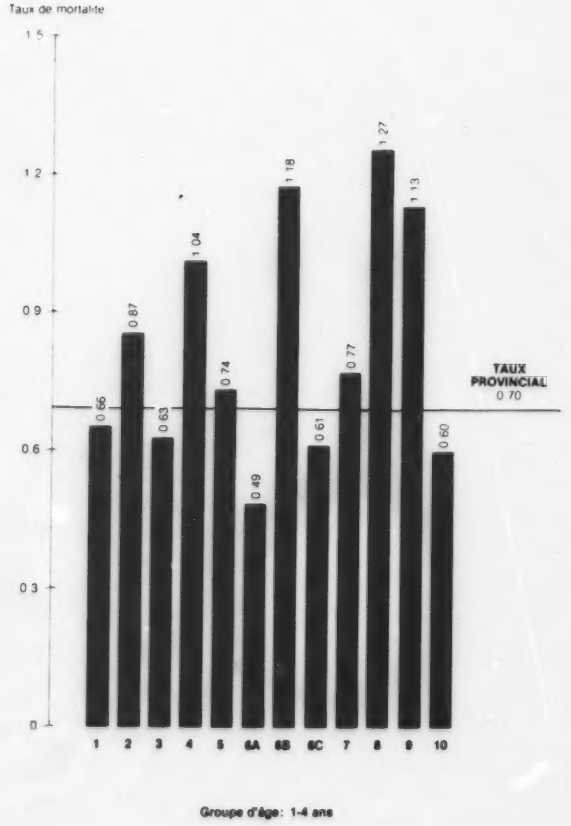

Groupe d'âge: 1-4 ans

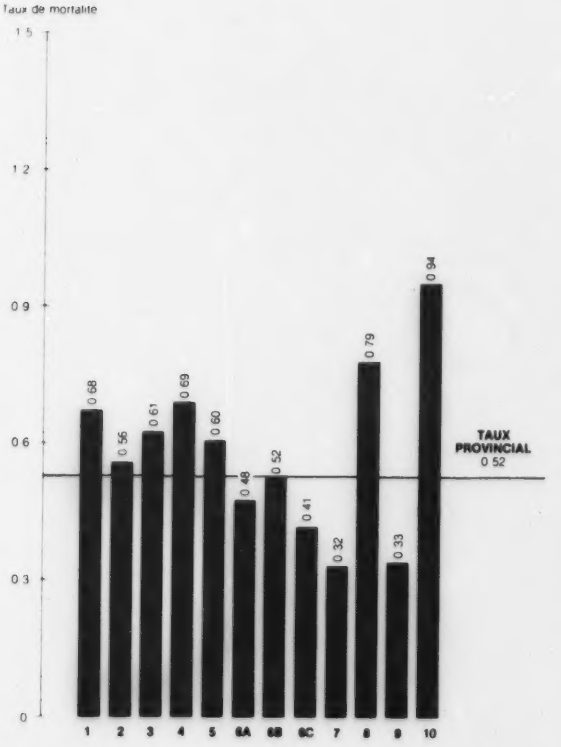

Groupe d'âge: 5-9 ans

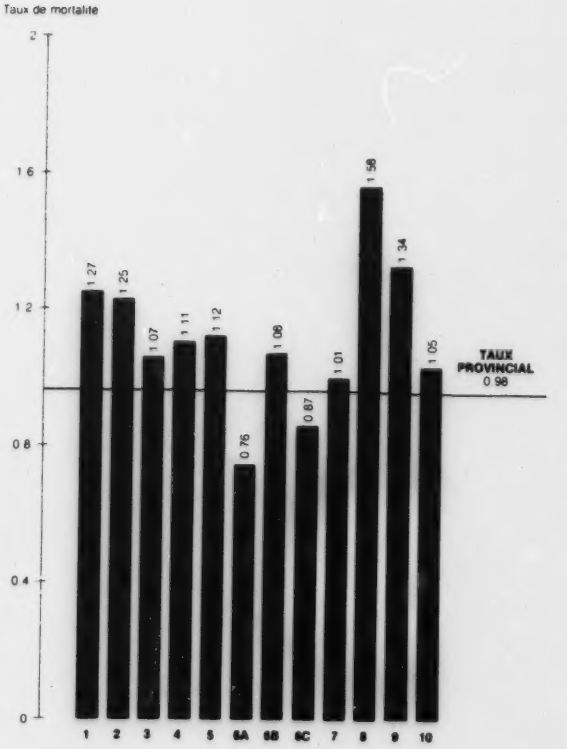

Groupe d'âge: 10-24 ans

Graphique 12

TAUX DE MORTALITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

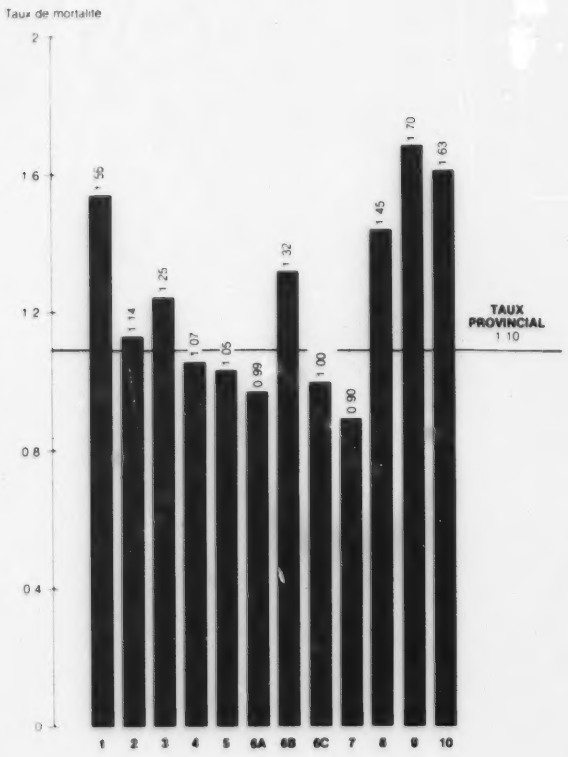

Groupe d'âge : 25-34 ans

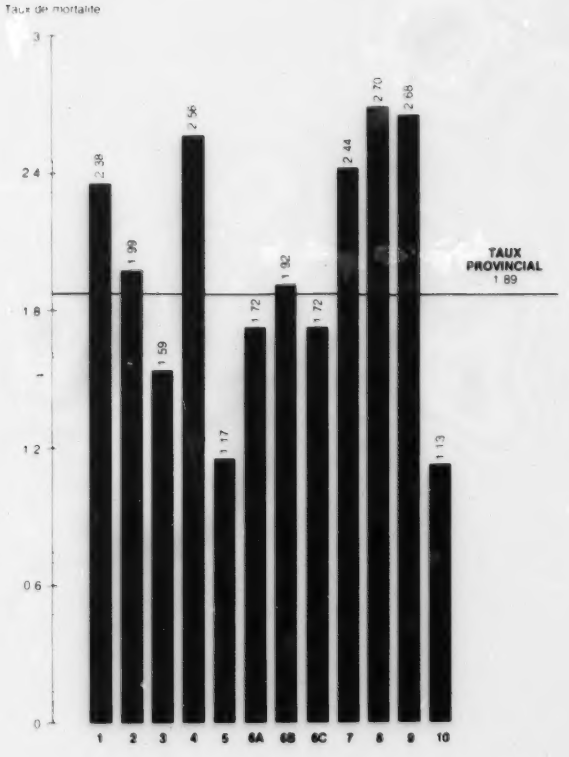

Groupe d'âge : 35-39 ans

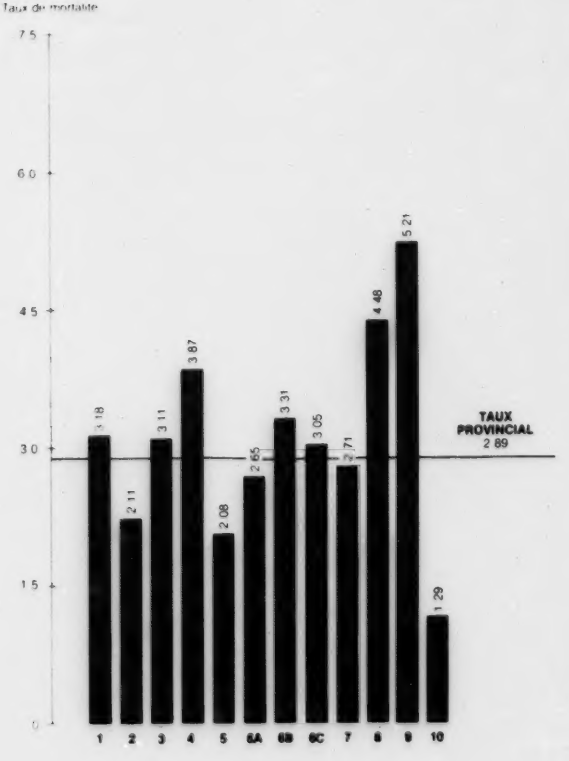

Groupe d'âge : 40-44 ans

Graphique 12

TAUX DE MORTALITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

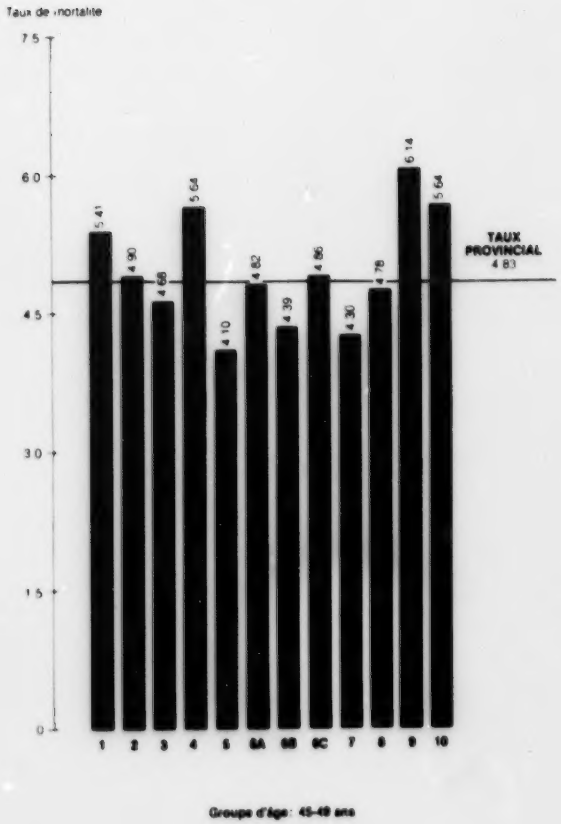

Groupe d'âge : 45-49 ans

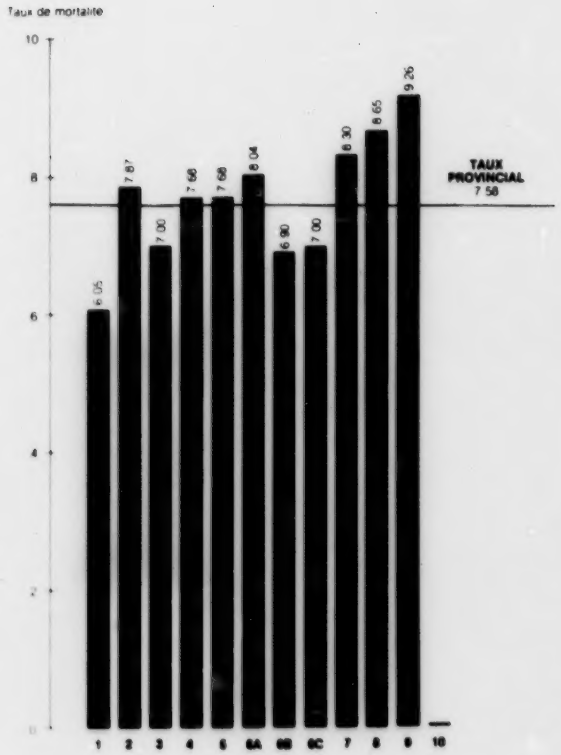

Groupe d'âge : 50-54 ans

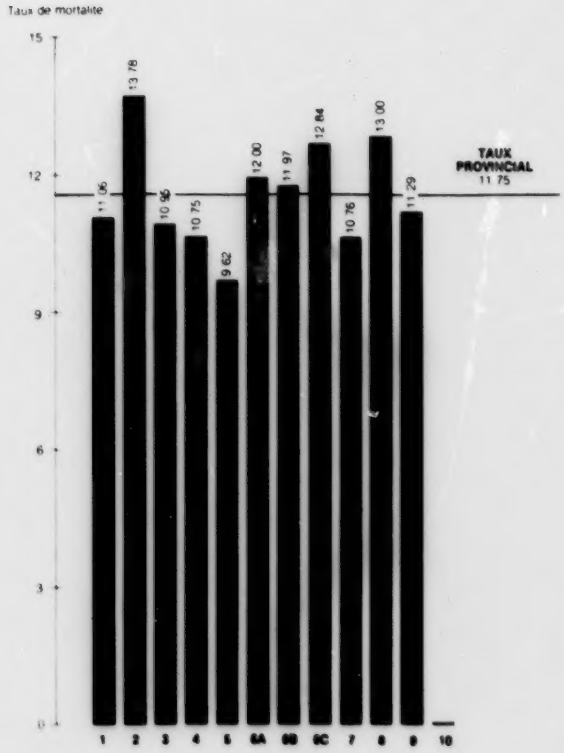

Groupe d'âge : 55-59 ans

Graphique 12

TAUX DE MORTALITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

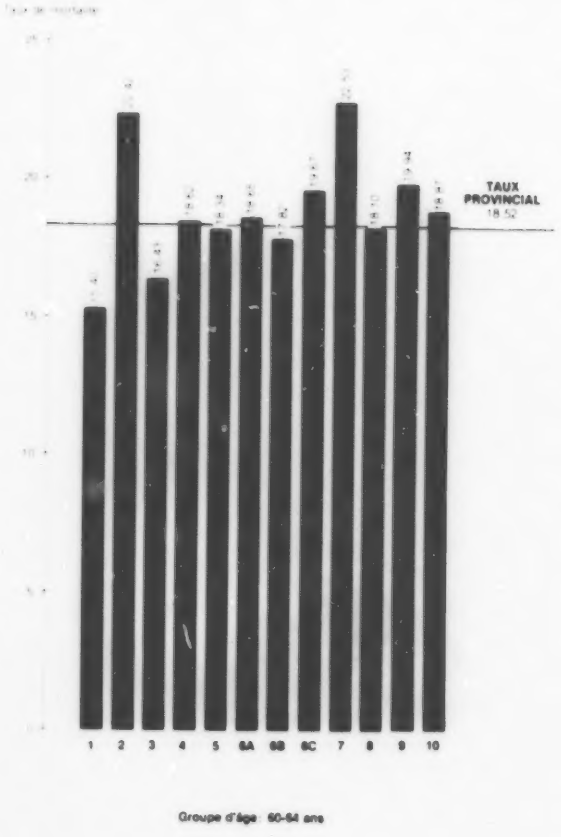

Groupe d'âge : 60-64 ans

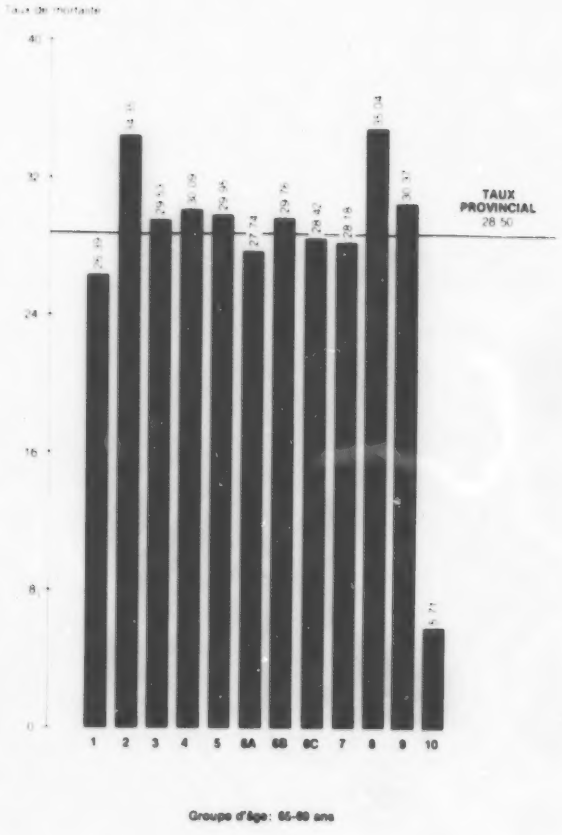

Groupe d'âge : 65-69 ans

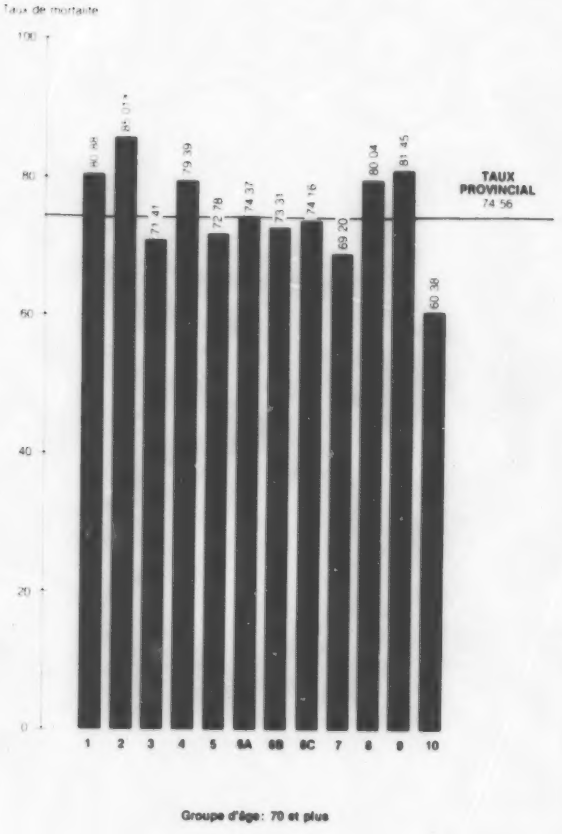

Groupe d'âge : 70 et plus

Graphique 12

TAUX DE MORTALITÉ DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA RÉGION, 1974

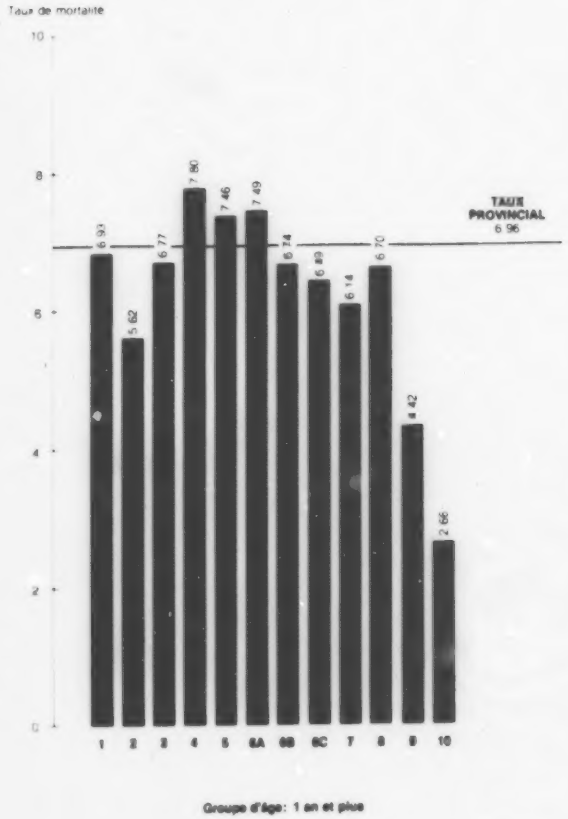

Tableau 1-25

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE, LA FRÉQUENCE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	Causes								
			Maladies de l'appareil circulatoire	Tumeurs	Accidents, empoisonnements, traumatismes	Maladies de l'appreil respiratoire	Maladies de l'appareil digestif	Maladies des glandes endoctrinés, de la nutrition et du métabolisme	Causes de morbidité et mortalité périnatale	Maladies des organes génito-urinaires	Anomalies congénitales
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	436	191	174	51	38	16	14	27	17
		F	283	118	52	18	22	28	13	7	16
		T	719	309	226	69	60	44	27	34	33
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	419	186	181	59	24	21	24	11	15
		F	301	130	56	38	24	36	20	4	13
		T	720	316	237	97	48	57	44	15	28
3	Québec	M	1,745	760	556	229	147	95	64	48	54
		F	1,316	654	191	110	98	102	40	44	44
		T	3,061	1,414	747	339	245	197	104	92	98
4	Trois-Rivières	M	894	407	273	122	64	50	27	22	28
		F	680	279	85	56	42	61	19	18	14
		T	1,574	686	358	178	106	111	46	40	42
5	Cantons de l'Est	M	433	202	121	70	48	18	10	14	7
		F	376	166	51	29	22	26	4	9	8
		T	809	368	172	99	70	44	14	23	15
6A	Montréal Métropolitain	M	4,434	2,088	906	582	444	191	94	107	85
		F	3,751	1,893	430	272	272	275	89	96	86
		T	8,185	3,981	1,336	854	716	466	183	203	171
6B	Laurentides / Lanaudière	M	792	360	263	90	69	40	23	23	16
		F	567	256	84	49	32	68	13	18	10
		T	1,359	616	347	139	101	108	36	41	26
6C	Sud de Montréal	M	1,594	677	433	220	145	89	59	43	42
		F	1,241	535	156	138	87	140	29	29	29
		T	2,635	1,212	589	358	232	229	88	72	71
6	Montréal (Total de)	M	6,820	3,125	1,602	892	658	320	176	173	143
		F	5,559	2,684	670	459	391	483	131	143	125
		T	12,379	5,809	2,272	1,351	1,049	803	307	316	268
7	Outaouais	M	476	196	134	81	40	21	32	19	13
		F	265	110	40	27	17	31	13	6	9
		T	741	306	174	108	57	52	45	25	22
8	Nord-Ouest	M	253	110	136	49	25	18	9	3	10
		F	123	64	39	15	16	21	9	2	4
		T	376	174	175	64	41	39	18	5	14
9	Côte-Nord	M	104	52	73	13	7	9	13	3	6
		F	60	34	26	6	8	13	10	2	4
		T	164	86	99	19	15	22	23	5	10
10	Nouveau-Québec	M	8	1	6	3	1	1	5	—	1
		F	9	3	4	1	—	—	—	—	—
		T	17	4	10	4	1	1	5	—	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	11,588	5,230	3,256	1,569	1,052	569	374	320	294
		F	8,972	4,242	1,214	759	640	801	259	235	237
		T	20,560	9,472	4,470	2,328	1,692	1,370	633	555	531

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-25 (fin)

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE, LA FRÉQUENCE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	Causes								Total
			Maladies du système nerveux et des organes des sens	Maladies infectieuses et parasitaires	Symptômes et états morbides mal définis	Maladies du système ostéo-musculaire et des tissus conjonctifs	Maldies du sang et des organes hémato-poïétiques	Troubles mentaux	Maladies de la peau et du tissu sous-cutané	Complications de la grossesse, de l'accou-chement et des suites de couches	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	9	18	12	3	6	3	1	—	1,016
		F	10	9	7	3	4	1	2	—	593
		T	19	27	19	6	10	4	3	—	1,609
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	6	6	10	1	1	3	—	—	967
		F	7	8	6	3	3	1	—	1	651
		T	13	14	16	4	4	4	—	1	1,618
3	Québec	M	71	25	37	8	10	12	—	—	3,861
		F	49	20	24	21	11	7	2	2	2,735
		T	120	45	61	29	21	19	2	2	6,596
4	Trois-Rivières	M	23	20	21	8	5	6	—	—	1,970
		F	13	11	15	11	10	2	1	—	1,317
		T	36	31	36	19	15	8	1	—	3,287
5	Cantons de l'Est	M	10	9	6	2	5	3	—	—	958
		F	12	4	6	6	3	2	—	2	726
		T	22	13	12	8	8	5	—	2	1,684
6A	Montréal Métropolitain	M	83	71	78	17	23	29	3	—	9,235
		F	69	48	69	34	20	21	7	2	7,434
		T	152	119	147	51	43	50	10	2	16,669
6B	Laurentides / Lanaudière	M	12	11	9	3	4	2	1	—	1,718
		F	16	6	11	5	7	—	3	1	1,146
		T	28	17	20	8	11	2	4	1	2,864
6C	Sud de Montréal	M	21	22	36	8	6	6	1	—	3,402
		F	27	30	33	13	8	6	1	2	2,504
		T	48	52	69	21	14	12	2	2	5,906
6	Montréal (Total de)	M	116	104	123	28	33	37	5	—	14,355
		F	112	84	113	52	35	27	11	5	11,084
		T	228	188	236	80	68	64	16	5	25,439
7	Outaouais	M	15	6	15	3	5	6	3	—	1,065
		F	10	7	9	2	4	1	—	—	551
		T	25	13	24	5	9	7	3	—	1,616
8	Nord-Ouest	M	7	11	9	1	1	4	—	—	646
		F	6	5	6	3	1	1	1	—	316
		T	13	16	15	4	2	5	1	—	962
9	Côte-Nord	M	2	6	6	3	3	2	1	—	303
		F	—	4	1	—	2	—	—	2	172
		T	2	10	7	3	5	2	1	2	475
10	Nouveau-Québec	M	1	1	2	—	—	—	—	—	30
		F	2	1	1	—	—	—	—	—	21
		T	3	2	3	—	—	—	—	—	51
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	260	206	241	57	69	76	10	—	25,171
		F	221	153	188	101	73	42	17	12	18,166
		T	481	359	429	158	142	118	27	12	43,337

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-26

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LES TROIS CAUSES PRINCIPALES DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Sexe	Groupe d'âge																		
			Moins d'un an			1-4 ans			5-9 ans			10-11 ans			12-19 ans			20-29 ans		
			O	N	H	Q	N	B	Q	B	F	Q	N	F	Q	B	F	Q	B	G
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	H	14	8	1	4	—	2	6	—	—	2	1	—	35	2	1	57	2	4
		F	13	16	5	—	—	—	4	1	—	1	—	—	9	2	—	5	1	—
		T	27	24	6	4	—	2	10	1	—	3	1	—	44	4	1	62	3	4
2	Saguenay / Lac St-Jean	H	24	11	1	5	1	1	6	1	—	5	—	—	35	3	—	64	1	4
		F	20	12	2	5	1	—	2	—	1	—	—	—	5	3	—	15	—	1
		T	44	23	3	10	2	1	8	1	1	5	—	—	40	6	—	79	1	5
3	Québec	H	64	39	4	8	5	—	26	4	2	4	—	1	106	10	3	151	9	2
		F	40	36	4	3	2	2	11	1	2	2	—	1	38	6	1	27	6	7
		T	104	75	8	11	7	2	37	5	4	6	—	2	144	16	4	178	15	9
4	Trois-Rivières	H	27	20	5	7	4	1	8	2	1	3	—	—	52	2	1	66	4	1
		F	19	8	2	4	2	—	6	1	—	3	—	—	11	3	1	10	5	1
		T	46	28	7	11	6	1	14	3	1	6	—	—	63	5	2	76	9	2
5	Cantons de l'Est	H	10	4	2	4	—	—	6	—	—	—	—	—	25	2	—	43	—	—
		F	4	5	1	2	—	1	2	—	—	1	1	—	6	1	2	8	4	—
		T	14	9	3	6	—	1	8	—	—	1	1	—	31	3	2	51	4	—
6A	Montréal Métropolitain	H	94	61	18	13	6	2	23	13	2	10	2	1	122	14	8	216	34	13
		F	89	62	15	7	6	6	15	8	3	6	1	1	33	10	2	68	7	5
		T	183	123	33	20	12	8	38	21	5	16	3	2	155	24	10	284	41	18
6B	Laurentides / Lanaudière	H	23	9	5	10	3	4	8	—	—	3	1	1	61	4	—	54	5	2
		F	13	7	3	2	2	—	6	3	2	2	—	—	16	2	1	11	2	1
		T	36	16	8	12	5	4	14	3	2	5	1	1	77	6	1	65	7	3
6C	Sud de Montréal	H	59	31	9	10	2	—	15	2	—	4	1	—	84	5	—	111	6	4
		F	29	24	6	5	—	—	6	4	—	1	—	—	20	5	4	22	11	2
		T	88	55	15	15	2	2	21	6	—	5	1	—	104	10	4	133	17	6
6	Montréal (Total de)	H	176	101	32	33	11	6	46	15	2	17	4	2	267	23	8	381	45	19
		F	131	93	24	14	8	8	27	15	5	9	1	1	69	17	7	101	20	8
		T	307	194	56	47	19	14	73	30	7	26	5	3	336	40	15	482	65	27
7	Outaouais	H	32	7	4	5	2	—	5	—	—	1	—	—	25	2	1	34	—	2
		F	13	9	—	2	—	—	2	—	—	2	—	—	8	—	—	5	1	—
		T	45	16	4	7	2	—	7	—	—	3	—	—	33	2	1	39	1	2
8	Nord-Ouest	H	9	8	5	6	—	2	4	—	—	2	—	—	29	1	2	32	1	1
		F	9	3	1	3	1	—	3	—	—	2	—	—	9	2	—	6	—	—
		T	18	11	6	9	1	2	7	—	—	4	—	—	38	3	2	38	1	1
9	Côte-Nord	H	13	6	—	2	—	—	2	—	—	1	—	—	7	—	—	30	—	1
		F	10	4	1	2	—	1	1	1	—	2	—	—	5	—	—	8	1	1
		T	23	10	1	4	—	1	3	1	—	3	—	—	12	—	—	38	1	2
10	Nouveau-Québec	H	5	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	3	—	1
		F	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
		T	5	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	2	—	—	3	—	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		H	374	204	54	75	23	12	109	22	5	35	5	3	582	45	16	861	62	35
		F	259	186	42	35	14	12	59	19	8	22	2	2	161	34	11	185	38	19
		T	633	390	96	110	37	24	168	41	13	57	7	5	743	79	27	1,046	100	54

Les trois causes principales de chaque groupe d'âge sont celles pertinentes à l'ensemble du Québec

B — Tumeurs
F — Maladies du système nerveux et des organes
G — Maladies de l'appareil circulatoire
H — Maladies de l'appareil respiratoire
N — Anomalies congénitales
O — Cause de morbidité et mortalité périnatales
Q — Accidents, empoisonnements, traumatismes

Source Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service du Registre de la population du Québec Ministère des Affaires sociales, 1976

Tableau 1-26 (fin)

DÉCÈS AU QUÉBEC SELON LES TROIS CAUSES PRINCIPALES DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	GROUPE D'ÂGE														
			30-39 ans			40-49 ans			50-59 ans			60-69 ans			70 ans +		
			Q	B	G	G	B	Q	G	B	Q	G	B	H	G	B	H
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	H	13	3	5	22	7	16	62	23	9	94	52	8	248	100	31
		F	5	3	1	8	11	6	14	15	5	37	27	—	222	57	9
		T	18	6	6	30	18	22	76	38	14	131	79	8	470	157	40
2	Saguenay / Lac St-Jean	H	22	2	10	24	18	12	77	33	11	115	52	16	187	73	27
		F	4	5	4	11	14	6	32	27	6	64	36	9	186	45	20
		T	26	7	14	35	32	18	109	60	17	179	88	25	382	118 373	47
3	Québec	H	70	16	27	116	48	53	238	132	61	451	205	58	910	331	129
		F	14	20	5	31	46	20	87	107	15	206	181	14	974	280	71
		T	84	36	32	147	94	73	325	239	76	657	386	72	1,884	611	200
4	Trois-Rivières	H	29	11	5	49	26	39	136	65	22	220	129	37	479	164	61
		F	5	12	2	15	30	6	32	39	8	96	66	17	533	123	28
		T	34	23	7	64	56	45	168	104	30	316	195	54	1012	287	89
5	Cantons de l'Est	H	5	2	3	24	8	7	45	38	6	114	62	16	247	90	40
		F	4	2	1	4	16	2	20	28	7	74	41	3	277	73	24
		T	9	4	4	28	24	9	65	66	13	188	103	19	524	163	64
6A	Montréal Métropolitain	H	119	36	49	271	120	122	712	374	86	1,175	644	142	2,202	850	323
		F	50	51	21	97	152	57	258	355	38	628	494	53	2,734	804	162
		T	169	87	70	368	272	179	970	729	124	1,803	1,138	195	4,936	1,654	485
6B	Laurentides / Lanaudière	H	28	13	14	45	26	29	100	57	24	213	99	21	416	151	47
		F	9	9	5	21	22	7	42	48	2	96	65	7	400	105	27
		T	37	22	19	66	48	36	142	105	26	309	164	28	816	256	74
6C	Sud de Montréal	H	44	17	19	114	55	49	229	118	45	409	206	56	818	268	112
		F	17	15	12	26	67	16	90	101	11	192	127	27	917	202	85
		T	61	32	31	140	122	65	319	219	56	601	333	83	1,735	470	197
6	Montréal (Total de)	H	191	66	82	430	201	200	1,041	549	155	1,797	949	219	3,436	1,269	482
		F	76	75	38	144	241	80	390	504	51	916	686	87	4,051	1,111	274
		T	267	141	120	574	442	280	1,431	1,053	206	2,713	1,635	306	7,487	2,380	756
7	Outaouais	H	18	5	9	23	12	13	62	40	13	122	69	21	257	68	42
		F	2	3	5	15	6	1	18	25	4	45	33	9	182	41	13
		T	20	8	14	38	18	14	80	65	17	167	102	30	439	109	55
8	Nord-Ouest	H	12	3	2	16	6	14	31	27	15	77	31	9	126	39	30
		F	3	3	2	4	5	5	12	8	3	19	25	1	84	21	9
		T	15	6	4	20	11	19	43	35	18	96	56	10	210	60	39
9	Côte-Nord	H	12	3	1	17	5	11	17	11	6	27	14	3	40	16	5
		F	1	2	1	5	5	3	5	8	2	13	6	2	35	9	2
		T	13	5	2	22	10	14	22	19	8	40	20	5	75	25	7
10	Nouveau-Québec	H	—	—	—	—	—	1	—	—	—	2	—	—	1	—	1
		F	1	—	2	—	1	—	—	—	—	—	1	—	4	—	1
		T	1	—	2	—	1	1	—	—	—	2	1	—	5	—	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		H	372	111	144	721	331	366	1,709	918	298	3,019	1,563	387	5,931	2,150	848
		F	115	125	61	237	375	129	610	761	101	1,470	1,102	142	6,548	1,760	451
		T	487	236	205	958	706	495	2,319	1,679	399	4,489	2,665	529	12,479	3,910	1,299

Les trois causes principales de chaque groupe d'âge sont celles pertinentes à l'ensemble du Québec

B — Tumeurs
F — Maladies du système nerveux et des organes
G — Maladies de l'appareil circulatoire
H — Maladies de l'appareil respiratoire
N — Anomalies congénitales
O — Cause de morbidité et mortalité périnatales
Q — Accidents, empoisonnements, traumatismes

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976

Tableau 1-27

DÉCÈS VIOLENTS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE EXTERNE DU TRAUMATISME, LE SEXE, LA FRÉQUENCE DE CAS ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Sexe	Accidents de véhicules à moteur	Suicide	Chutes accidentelles	Accidents survenant principalement dans l'industrie	Noyades accidentelles	Accidents causés par l'incendie ou le feu	Lésions causées d'une manière indéterminée quant à l'intention
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	91	13	7	17	14	9	3
		F	33	2	6	1	—	3	2
		T	124	15	13	18	14	12	5
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	93	9	9	25	19	2	2
		F	34	2	8	—	2	2	2
		T	127	11	17	25	21	4	4
3	Québec	M	286	105	26	33	18	14	10
		F	89	32	32	2	4	10	2
		T	375	137	58	35	22	24	12
4	Trois-Rivières	M	144	28	17	30	13	8	3
		F	44	3	14	2	4	3	2
		T	188	31	31	32	17	11	5
5	Cantons de l'Est	M	57	24	12	8	6	4	2
		F	25	2	13	1	1	3	2
		T	82	26	25	9	7	7	4
6A	Montréal Métropolitain	M	304	185	92	47	49	32	54
		F	115	85	91	8	8	23	47
		T	419	270	183	55	57	55	101
6B	Laurentides / Lanaudière	M	128	29	19	25	15	8	4
		F	25	13	18	2	1	5	1
		T	153	42	37	27	16	13	5
6C	Sud de Montréal	M	218	50	39	40	19	12	21
		F	65	12	25	3	4	12	16
		T	283	62	64	43	23	24	37
6	Montréal (Total de)	M	650	264	150	112	83	52	79
		F	205	110	134	13	13	40	64
		T	855	374	284	125	96	92	143
7	Outaouais	M	45	27	13	13	9	8	2
		F	16	4	2	3	1	3	3
		T	61	31	15	16	10	11	5
8	Nord-Ouest	M	64	17	8	11	6	11	—
		F	20	1	2	1	2	8	1
		T	84	18	10	12	8	19	1
9	Côte-Nord	M	37	8	1	5	7	2	2
		F	16	2	3	1	1	1	—
		T	53	10	4	6	8	3	2
10	Nouveau-Québec	M	1	1	1	—	2	—	—
		F	—	—	—	—	—	—	1
		T	1	1	1	—	2	—	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	1,468	496	244	254	177	110	103
		F	482	158	214	24	28	73	79
		T	1,950	654	458	278	205	183	182

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-27 (fin)

DÉCÈS VIOLENTS AU QUÉBEC SELON LA CAUSE EXTERNE DU TRAUMATISME, LE SEXE, LA FRÉQUENCE DE CAS ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	SEXE	Toutes autres causes accidentelles	Homicide, intervention de la force publique	Autres accidents de transport	Empoisonnements accidentels	Accidents causés par des projectiles d'armes à feu	Total	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	M	7	4	5	2	2	174	
		F	1	2	—	2	—	52	
		T	8	6	5	4	2	226	
2	Saguenay / Lac St-Jean	M	6	2	7	4	3	181	
		F	1	—	2	3	—	56	
		T	7	2	9	7	3	237	
3	Québec	M	19	13	17	11	4	556	
		F	11	2	2	5	—	191	
		T	30	15	19	16	4	747	
4	Trois-Rivières	M	9	1	11	5	4	273	
		F	4	4	1	4	—	85	
		T	13	5	12	9	4	358	
5	Cantons de l'Est	M	—	5	1	1	1	121	
		F	2	—	—	2	—	51	
		T	2	5	1	3	1	172	
6A	Montréal Métropolitain	M	37	62	33	6	5	906	
		F	23	24	1	5	—	430	
		T	60	86	34	11	5	1.336	
6B	Laurentides / Lanaudière	M	6	16	9	4	—	263	
		F	5	7	2	5	—	84	
		T	11	23	11	9	—	347	
6C	Sud de Montréal	M	13	9	7	3	2	433	
		F	12	5	1	1	—	156	
		T	25	14	8	4	2	589	
6	Montréal (Total de)	M	56	87	49	13	7	1.602	
		F	40	36	4	11	—	670	
		T	96	123	53	24	7	2.272	
7	Outaouais	M	6	1	4	3	3	134	
		F	5	2	—	1	—	40	
		T	11	3	4	4	3	174	
8	Nord-Ouest	M	8	4	5	2	—	136	
		F	1	1	1	1	—	39	
		T	9	5	6	3	—	175	
9	Côte-Nord	M	1	3	6	—	1	73	
		F	1	1	—	—	—	26	
		T	2	4	6	—	1	99	
10	Nouveau-Québec	M	—	—	1	—	—	6	
		F	3	—	—	—	—	4	
		T	3	—	1	—	—	10	
ENSEMBLE DU QUÉBEC		M	112	120	106	41	25	3.256	
		F	69	48	10	29	—	1.214	
		F	181	168	116	70	25	4.470	

Source: Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-28

TAUX* DE MORTALITÉ VIOLENTE AU QUÉBEC SELON LES TROIS PRINCIPALES CAUSES EXTERNES DE TRAUMATISME ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CAUSE		
		Accidents véhicules à moteur	Suicide	Chutes acciden-telles
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	54.97	6.65	5.76
2	Saguenay / Lac St-Jean	45.77	3.96	6.13
3	Québec	39.20	14.32	6.06
4	Trois-Rivières	45.42	7.49	7.49
5	Cantons de l'Est	36.49	11.57	11.13
6A	Montréal Métropolitain	19.03	12.26	8.31
6B	Laurentides / Lanaudière	36.36	9.98	8.79
6C	Sud de Montréal	31.66	6.94	7.16
6	Montréal (Total de)	...	...	...
7	Outaouais	24.00	12.20	5.90
8	Nord-Ouest	60.47	12.96	7.20
9	Côte-Nord	52.46	9.90	3.96
10	Nouveau-Québec	6.65	6.65	6.65
ENSEMBLE DU QUÉBEC		31.84	10.68	7.48

* Taux pour 100,000 habitants calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1974.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du tableau 1-27 et des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 13

TAUX DE MORTALITÉ VIOLENTE DU QUÉBEC SELON LE TROIS PRINCIPALES CAUSES EXTERNES DE TRAUMATI ET LA RÉGION, 1974

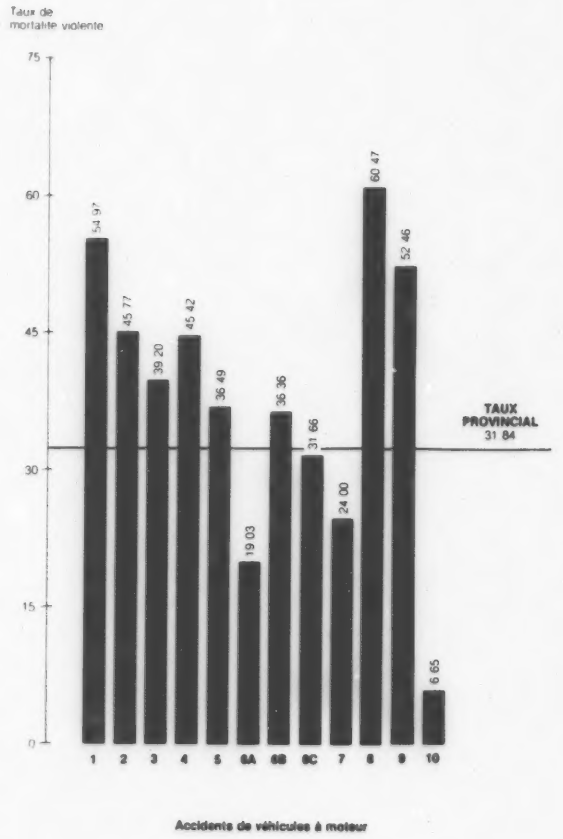

Graphique 13

TAUX DE MORTALITÉ VIOLENTE DU QUÉBEC SELON LES TROIS PRINCIPALES CAUSES EXTERNES DE TRAUMATISME ET LA RÉGION, 1974

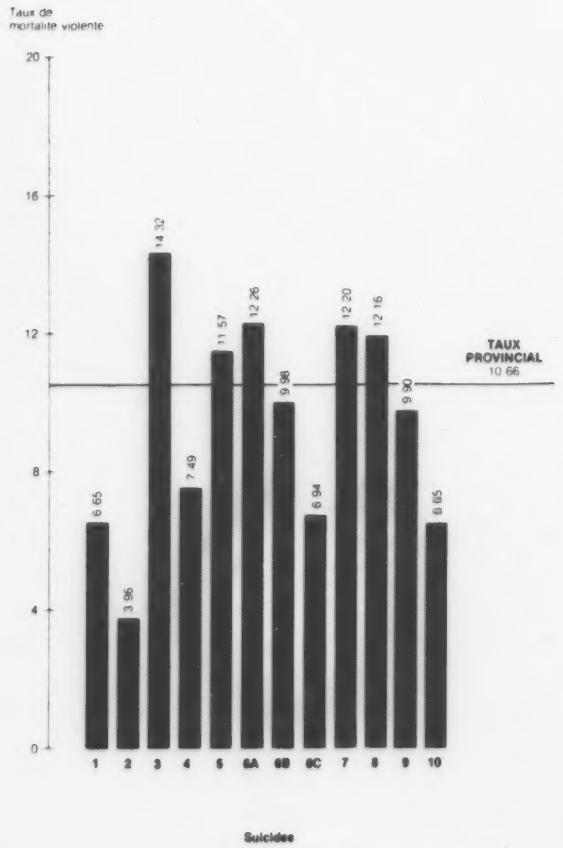

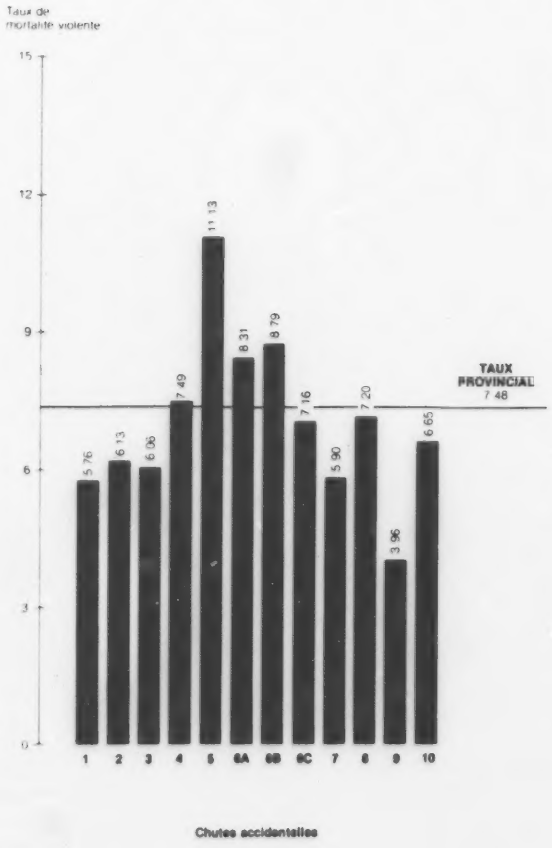

Tableau 1-29

PRÉVISION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1975 ET 1976

Code régional	Région socio-sanitaire	1975		1976	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	75.5	69.0	75.8	69.1
2	Saguenay / Lac St-Jean	73.9	68.1	74.1	68.2
3	Québec	76.0	68.4	76.2	68.5
4	Trois-Rivières	76.0	68.6	76.2	68.7
5	Cantons de l'Est	76.3	68.8	76.5	68.9
6A	Montréal Métropolitain	76.4	69.0	76.5	69.1
6B	Laurentides / Lanaudière	75.7	68.5	75.9	68.6
6C	Sud de Montréal	75.8	68.8	76.0	68.9
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...
7	Outaouais	75.4	68.2	75.6	68.4
8	Nord-Ouest	74.8	67.9	75.0	68.0
9	Côte-Nord	78.9	69.1	79.0	69.2
10	Nouveau-Québec	66.4	64.8	67.4	65.3
ENSEMBLE DU QUÉBEC		75.7	68.5	75.9	68.6

Source: Élaboration effectuée par le modèle SUPER-POP, Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales.

Tableau 1-30

ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Naissances vivantes	Décès	Accroissement naturel	
					(Taux pour 1,000 hab.)*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3,419	1,609	1,810	8.02
2	Saguenay / Lac St-Jean	4,862	1,618	3,244	11.69
3	Québec	14,561	6,596	7,965	8.32
4	Trois-Rivières	5,651	3,287	2,364	5.71
5	Cantons de l'Est	3,446	1,684	1,762	7.84
6A	Montréal Métropolitain	25,312	16,669	8,643	3.93
6B	Laurentides / Lanaudière	6,189	2,864	3,325	7.90
6C	Sud de Montréal	13,936	5,906	8,030	8.98
6	Montréal (Total de)	45,437	25,439	19,998	
7	Outaouais	4,449	1,616	2,833	11.15
8	Nord-Ouest	2,563	962	1,601	11.52
9	Côte-Nord	2,322	475	1,847	18.28
10	Nouveau-Québec	467	51	416	27.68
ENSEMBLE DU QUÉBEC		87,177	43,337	43,840	7.16

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1974.

L'accroissement naturel est l'excédent entre les naissances et les décès.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des tableaux 1-12 et 1-22.

Graphique 14

TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

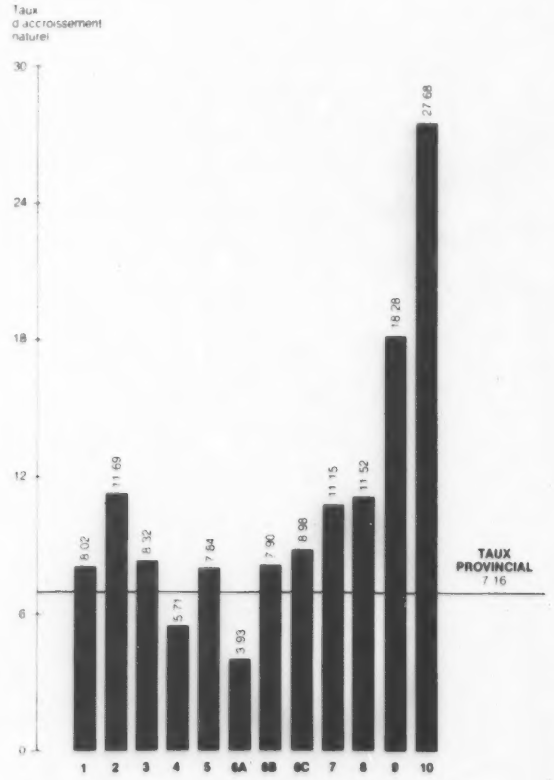

Tableau 1-31
MARIAGES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Mariages		
		Civils	Total	Taux pour 1,000 habitants*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	40	1,891	8.38
2	Saguenay / Lac St-Jean	124	2,997	10.80
3	Québec	595	8,911	9.31
4	Trois-Rivières	183	4,231	10.22
5	Cantons de l'Est	153	2,229	9.92
6A	Montréal Métropolitain	2,072	17,162	7.80
6B	Laurentides / Lanaudière	432	3,498	8.31
6C	Sud de Montréal	500	6,931	7.75
6	Montréal (Total de)	3,004	27,591	
7	Outaouais	195	2,029	7.98
8	Nord-Ouest	87	1,195	8.60
9	Côte-Nord	47	731	7.24
10	Nouveau-Québec	—	85	5.65
ENSEMBLE DU QUÉBEC		4,428	51,890	8.47

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1974.
Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 1-32
ÂGE MOYEN AU MARIAGE ET AU PREMIER MARIAGE AU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Au mariage		1er mariage	
		Épouses	Époux	Épouses	Époux
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	23.3	25.8	22.4	24.8
2	Saguenay / Lac St-Jean	23.3	25.6	22.3	24.4
3	Québec	24.4	26.7	23.3	25.3
4	Trois-Rivières	23.8	25.9	22.6	24.6
5	Cantons de l'Est	24.1	26.3	22.2	24.1
6A	Montréal Métropolitain	25.8	28.5	23.8	25.8
6B	Laurentides / Lanaudière	24.5	26.8	22.7	24.6
6C	Sud de Montréal	23.8	26.2	22.4	24.5
6	Montréal (Total de)	25.2	28.5	23.3	25.3
7	Outaouais	23.2	25.8	21.7	24.1
8	Nord-Ouest	23.0	25.6	21.6	24.4
9	Côte-Nord	22.3	24.9	21.7	24.1
10	Nouveau-Québec	21.0	23.9	20.5	23.1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		24.5	27.0	23.0	25.0

Le calcul de l'âge moyen a été fait à partir des données par année d'âge
Source : Service du Registre de la population du Québec, Ministère des Affaires sociales, 1976

Tableau 1-33

TAUX BRUT DE NATALITÉ, TAUX BRUT DE MORTALITÉ ET TAUX BRUT DE NUPTIALITÉ AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	Taux pour 1,000 habitants*		
		Natalité	Mortalité	Nuptialité
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	15.16	7.13	8.38
2	Saguenay / Lac St-Jean	17.52	5.83	10.80
3	Québec	15.22	6.90	9.31
4	Trois-Rivières	13.65	7.94	10.22
5	Cantons de l'Est	15.34	7.49	9.92
6A	Montréal Métropolitain	11.50	7.57	7.80
6B	Laurentides / Lanaudière	14.71	6.81	8.31
6C	Sud de Montréal	15.59	6.61	7.75
6	Montréal (Total de)			
7	Outaouais	17.51	6.36	7.98
8	Nord-Ouest	18.45	6.93	8.60
9	Côte-Nord	22.98	4.70	7.24
10	Nouveau-Québec	31.07	3.39	5.65
ENSEMBLE DU QUÉBEC		14.24	7.08	8.47

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1974.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service du Registre de la population du Québec et des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 15

TAUX BRUT DE NATALITÉ DU QUÉBEC SELON LA RÉG 1974

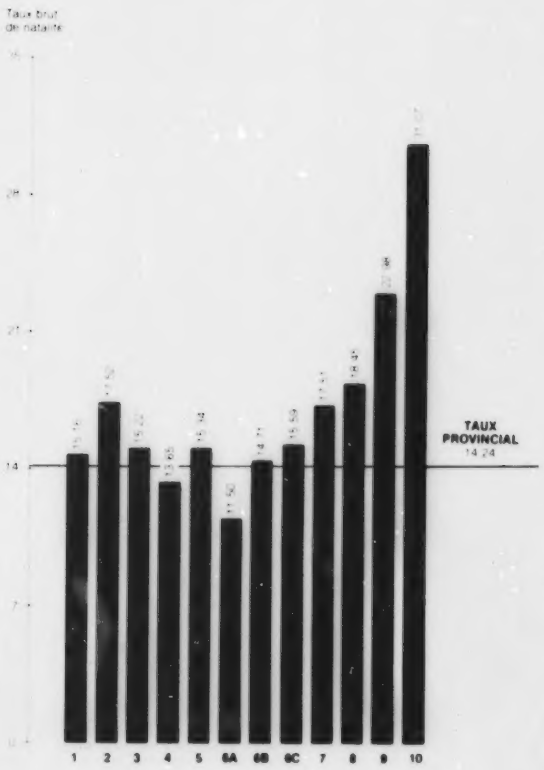

Graphique 16

TAUX BRUT DE NUPTIALITÉ DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

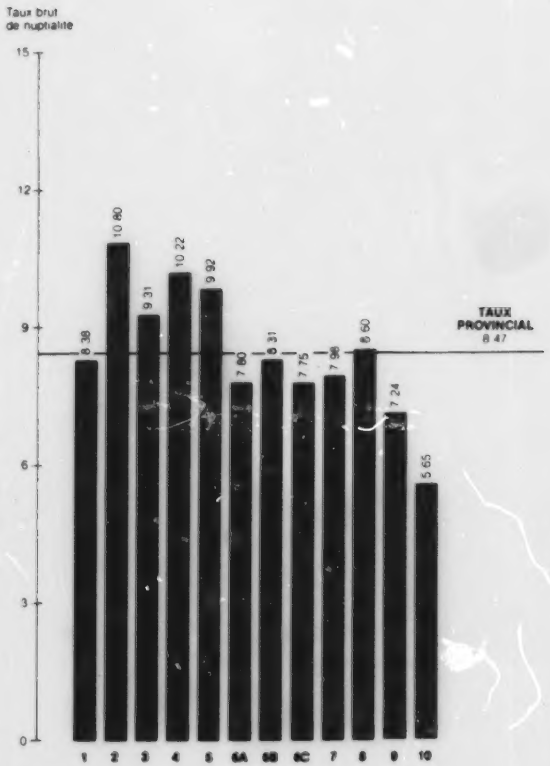

Graphique 17

TAUX BRUT DE MORTALITÉ DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

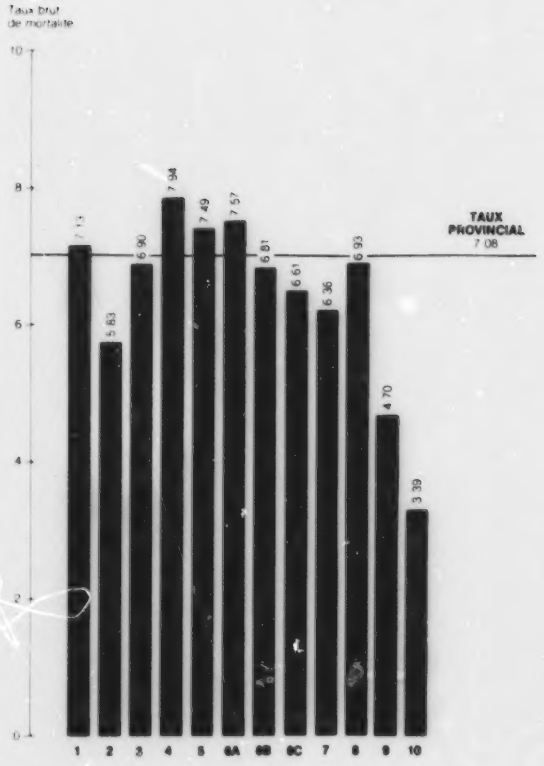

Tableau 1-34

REQUÊTES EN DIVORCE ET ACTIONS EN SÉPARATION DE CORPS AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Requêtes en divorce	Actions en séparation
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	368	134
2	Saguenay / Lac St-Jean	548	112
3	Québec	1,858	472
4	Trois-Rivières	1,024	241
5	Cantons de l'Est	87	172
6A	Montréal Métropolitain	9,162	2,763
6B	Laurentides / Lanaudière	1,267	439
6C	Sud de Montréal	2,268	393
6	Montréal (Total de)	12,697	3,595
7	Outaouais	680	342
8	Nord-Ouest	302	410
9	Côte-Nord	229	60
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		17,793	5,538

Note : La répartition régionale correspond à la région du chef-lieu du district judiciaire où les requêtes ou les actions ont été posées.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction générale des greffes, Ministère de la Justice, 1976.

Tableau 1-35
AVORTEMENTS DU QUÉBEC SELON LE GROUPE D'ÂGE DE LA FEMME ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	GROUPE D'ÂGE DE LA FEMME								
		14 et moins	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 +	Total*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	60	157	132	86	37	21	6	501
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	48	210	253	118	44	24	4	701
3	Québec	2	97	417	542	296	133	59	18	1,564
4	Trois-Rivières	5	45	190	231	120	59	15	5	670
5	Cantons de l'Est	1	53	129	121	72	23	8	2	409
6A	Montréal Métropolitain	24	677	1,446	1,506	840	468	217	30	5,208
6B	Laurentides / Lanaudière	2	69	164	190	105	68	22	4	624
6C	Sud de Montréal	6	188	485	525	291	137	58	7	1,697
6	Montréal (Total de)	32	934	2,095	2,221	1,236	673	297	41	7,529
7	Outaouais	3	69	159	158	67	27	17	1	501
8	Nord-Ouest	4	48	122	105	62	16	17	2	376
9	Côte-Nord	—	28	92	67	37	17	12	1	254
10	Nouveau-Québec	—	4	7	19	3	4	2	—	39
ENSEMBLE DU QUÉBEC*		49	1,386	3,578	3,849	2,097	1,033	472	80	12,553

* 9 avortements de différents groupes d'âge ne sont pas répartis régionalement. Ce tableau retient seulement les avortements déclarés en vertu de la formule AH-101.

Source: Compilation effectuée par le Service des données financières et opérationnelles, Direction générale du financement, Ministère des Affaires sociales, à partir de la formule AH-101 (1974).

Tableau 1-36
AVORTEMENTS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSE (CIMA) ET LA RÉGION, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CLASSE					
		640	642	643	644	645	Total*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	96	—	66	322	17	501
2	Saguenay / Lac St-Jean	22	—	20	658	1	701
3	Québec	80	1	254	1,194	35	1,564
4	Trois-Rivières	30	4	192	393	51	670
5	Cantons de l'Est	53	—	26	327	3	409
6A	Montréal Métropolitain	2,158	3	188	2,755	104	5,208
6B	Laurentides / Lanaudière	137	1	135	345	6	624
6C	Sud de Montréal	346	2	305	1,032	12	1,697
6	Montréal (Total de)	2,641	6	628	4,132	122	7,529
7	Outaouais	55	—	219	215	12	501
8	Nord-Ouest	35	—	52	285	4	376
9	Côte-Nord	6	—	58	178	12	254
10	Nouveau-Québec	3	—	8	28	—	39
ENSEMBLE DU QUÉBEC*		3,021	11	1,523	7,732	257	12,553

* 9 avortements ne sont pas répartis régionalement. Ce tableau retient seulement les avortements déclarés en vertu de la formule AH-101.

Notes:
640: Provoqué pour raisons médicales
642: Provoqué illégalement
643: Précisé comme spontané
644: Non précisé comme provoqué ou spontané
645: Autres

Source: Compilation effectuée par le Service des données financières et opérationnelles, Direction générale du financement, Ministère des Affaires sociales, à partir de la formule AH-101 (1974).

Tableau 1-37

AVORTEMENTS THÉRAPEUTIQUES PRATIQUÉS AU QUÉBEC SELON LA RÉGION DU CENTRE HOSPITALIER, 1974

Code régional	Région socio-sanitaire	CH qui acceptent de procéder à cette classe d'avortement	Avortements réalisés
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—
3	Québec	4	—
4	Trois-Rivières	—	—
5	Cantons de l'Est	2	25
6A	Montréal Métropolitain	17	4,466
6B	Laurentides / Lanaudière	1	—
6C	Sud de Montréal	3	—
6	Montréal (Total de)	21	4,466
7	Outaouais	—	—
8	Nord-Ouest	1	—
9	Côte-Nord	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		29	4,491

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la formule 4-2304-138.2 (1974). Avortements thérapeutiques, Statistique Canada.

services de santé

Tableau 2-1

CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR STATUT ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres hospitaliers			
		Fédéraux	Publics	Privés	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	11	1	12
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	10	1	11
3	Québec	—	39	7	46
4	Trois-Rivières	—	15	—	15
5	Cantons de l'Est	—	11	—	11
6A	Montréal Métropolitain	2	54	24	80
6B	Laurentides / Lanaudière	—	10	3	13
6C	Sud de Montréal	—	17	7	24
6	Montréal (Total de)	2	81	34	117
7	Outaouais	—	10	2	12
8	Nord-Ouest	—	11	—	11
9	Côte-Nord	1	9	—	10
10	Nouveau-Québec	5	4	—	9
ENSEMBLE DU QUÉBEC		8	201	45	254

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 31 décembre 1975.

Tableau 2-2

CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres hospitaliers	Soins de courte durée	Soins prolongés		Transition	Réadaptation	Hébergement
				Convalescents	Malades à long terme			
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	12	11	—	5	—	2	3
2	Saguenay / Lac St-Jean	11	9	1	7	—	1	1
3	Québec	46	34	1	24	1	2	10
4	Trois-Rivières	15	12	3	8	—	—	3
5	Cantons de l'Est	11	8	—	4	—	—	2
6A	Montréal Métropolitain	80	43	11	41	—	2	8
6B	Laurentides / Lanaudière	13	7	—	8	—	—	1
6C	Sud de Montréal	24	11	1	16	—	—	3
6	Montréal (Total de)	117	61	12	65	—	2	12
7	Outaouais	12	10	—	7	—	—	1
8	Nord-Ouest	11	10	—	4	—	—	—
9	Côte-Nord	10	9	—	4	—	—	—
10	Nouveau-Québec	9	9	—	1	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		254	173	17	129	1	7	32

La somme des éléments d'une région ou de l'ensemble du Québec ne correspond pas au total en raison des vocations multiples des centres hospitaliers.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 2-3

LITS AUTORISÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS								
		Soins de courte durée			Soins prolongés					
					Convalescents			Malades à long terme		
		(nombre)	(en % V)	(en % H)	(nombre)	(en % V)	(en % H)	(nombre)	(en % V)	(en % H)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,309	4.0	60.2	—	—	—	542	3.7	25.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	1,681	5.2	62.3	26 (a)	1.4	1.0	613	4.2	22.7
3	Québec	6,065	18.7	47.6	7	0.4	0.1	3,980	27.4	31.3
4	Trois-Rivières	1,919	5.9	62.4	79	4.4	2.6	678	4.7	22.1
5	Cantons de l'Est	1,532	4.7	72.4	—	—	—	508	3.5	24.0
6A	Montréal Métropolitain	14,442	44.6	60.2	1,685 (b)	93.0	7.0	5,531	38.1	23.1
6B	Laurentides / Lanaudière	1,161	3.6	51.1	—	—	—	549	3.8	24.1
6C	Sud de Montréal	1,808	5.6	52.5	15	0.8	0.5	1,359	9.4	39.5
6	Montréal (Total de)	17,411	53.7	58.6	1,700	93.8	5.7	7,439	51.3	25.1
7	Outaouais	973	3.0	56.2	—	—	—	367	2.5	21.2
8	Nord-Ouest	764	2.4	71.6	—	—	—	303	2.1	28.4
9	Côte-Nord	627	1.9	89.6	—	—	—	73	0.5	10.4
10	Nouveau-Québec	122	0.4	91.0	—	—	—	12	0.1	9.0
ENSEMBLE DU QUÉBEC		32,403	100.0	57.7	1,812	100.0	3.2	14,515	100.0	25.9

Notes:

a) Ces lits reçoivent des malades à long terme et des convalescents.
b) Ce chiffre comprend 394 lits pouvant recevoir soit des malades à long terme, soit des convalescents.
c) Ce chiffre comprend 1,257 lits pouvant recevoir soit des malades en hébergement ou en réadaptation

%V : pourcentage par rapport au total provincial.
%H : pourcentage par rapport au total régional.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers 31.12.75, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des affaires sociales.

Tableau 2-3 (fin)

LITS AUTORISÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS											
		Transition			Réadaptation			Hébergement			Total		
		(nombre)	(en %V)	(en %H)	(nombre)	(en %V)	(en %H)	(nombre)	(en %V)	(en %H)	(nombre)	(en %V)	(en %H)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	44	2.4	2.0	278	5.1	12.8	2,173	3.9	100.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	39	2.1	1.5	338	6.2	12.5	2,697	4.8	100.0
3	Québec	99	100.0	0.8	345	18.6	2.7	2,229	41.0	17.5	12,725	22.7	100.0
4	Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—	398	7.3	12.9	3,074	5.5	100.0
5	Cantons de l'Est	—	—	—	—	—	—	76	1.4	3.6	2,116	3.8	100.0
6A	Montréal Métropolitain	—	—	—	1,429[c]	76.9	5.9	911	16.7	3.8	23,998	42.8	100.0
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	563	10.3	24.8	2,273	4.0	100.0
6C	Sud de Montréal	—	—	—	—	—	—	259	4.8	7.5	3,441	6.1	100.0
6	Montréal (Total de)	—	—	—	1,429	76.9	4.8	1,733	31.8	5.8	29,712	52.9	100.0
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	391	7.2	22.6	1,731	3.1	100.0
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,067	1.9	100.0
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	700	1.2	100.0
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	134	0.2	100.0
ENSEMBLE DU QUÉBEC		99	100.0	0.2	1,857	100.0	3.3	5,443	100.0	9.7	56,129	100.0	100.0

Notes:

a) Ces lits reçoivent des malades à long terme et des convalescents.
b) Ce chiffre comprend 394 lits pouvant recevoir soit des malades à long terme, soit des convalescents.
c) Ce chiffre comprend 1,257 lits pouvant recevoir soit des malades en hébergement ou en réadaptation.

%V : pourcentage par rapport au total provincial.
%H : pourcentage par rapport au total régional.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des centres hospitaliers 31.12.75, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des affaires sociales.

Tableau 2-4

TAUX DE LITS AUTORISÉS POUR 1,000 HABITANTS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	TAUX						Total
		Soins de courte durée	Soins prolongés		Centres d'accueil dans les centres hospitaliers			
			Convalescents	Malades à long terme	Transition	Réadaptation	Hébergement	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	5.89	—	2.44	—	0.20	1.25	9.77
2	Saguenay / Lac St-Jean	6.09	0.09	2.22	—	0.14	1.22	9.76
3	Québec	6.29	0.01	4.13	0.10	0.36	2.31	13.20
4	Trois-Rivières	4.67	0.19	1.65	—	—	0.97	7.49
5	Cantons de l'Est	6.81	—	2.26	—	—	0.34	9.40
6A	Montréal Métropolitain	6.53	0.76	2.50	—	0.65	0.41	10.86
6B	Laurentides / Lanaudière	2.67	—	1.26	—	—	1.29	5.22
6C	Sud de Montréal	1.97	0.02	1.48	—	—	0.28	3.75
6	Montréal (Total de)							
7	Outaouais	3.75	—	1.41	—	—	1.51	6.67
8	Nord-Ouest	5.67	—	2.25	—	—	—	7.92
9	Côte-Nord	6.19	—	0.72	—	—	—	6.91
10	Nouveau-Québec	7.98	—	0.79	—	—	—	8.77
ENSEMBLE DU QUÉBEC		5.25	0.29	2.35	0.02	0.30	0.88	9.09

Note: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er janvier 1976.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des tableaux 2-3 et 1-4.

Graphique 18

TAUX DE LITS AUTORISÉS POUR 1,000 HABITANTS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1975

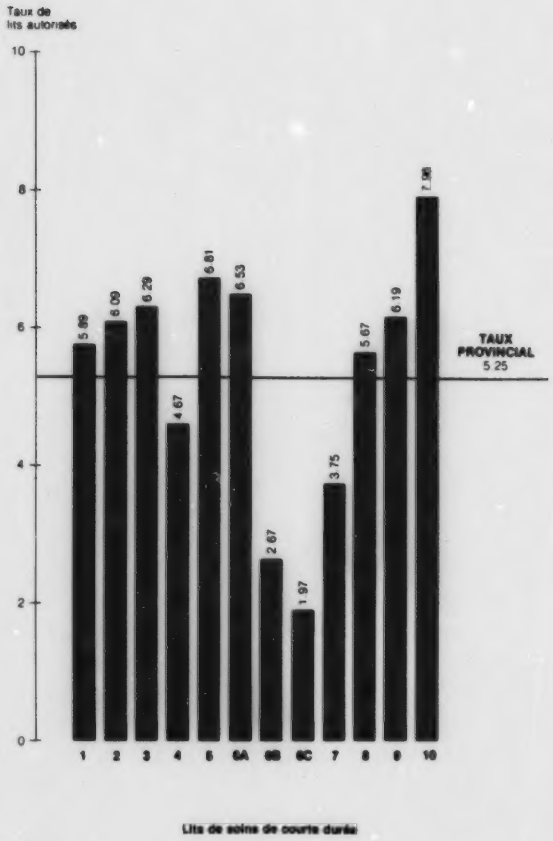

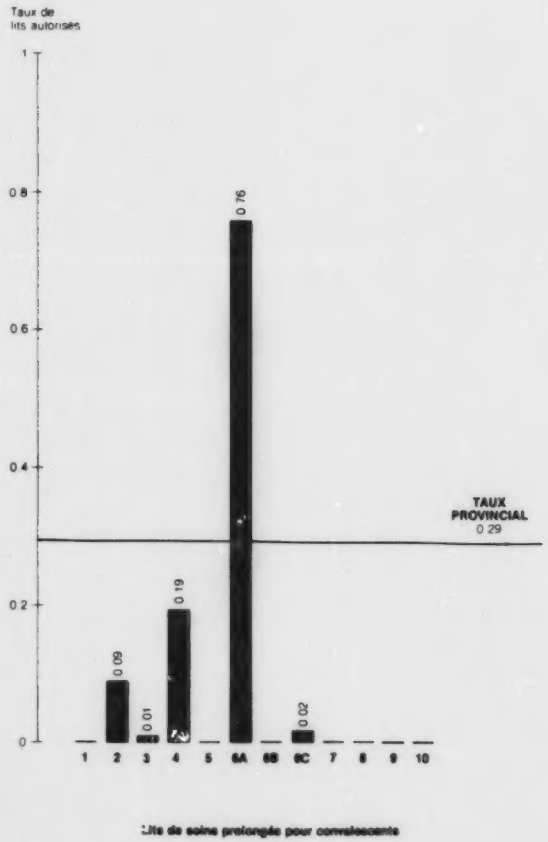

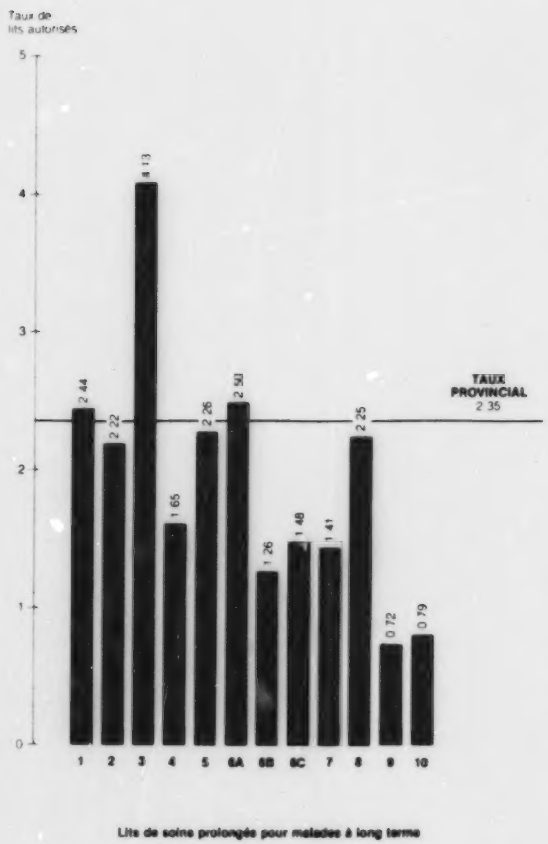

Graphique 18

TAUX DE LITS AUTORISÉS POUR 1,000 HABITANTS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR CLASSIFICATION ET LA RÉGION, 1975

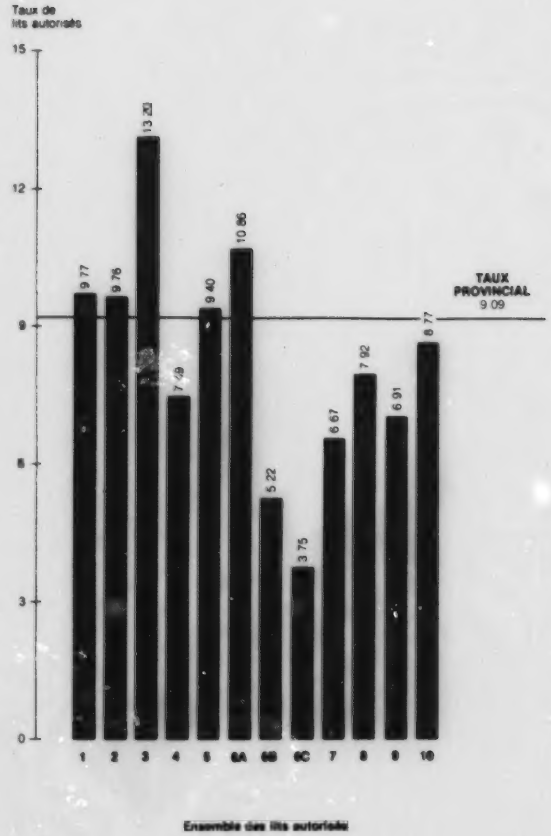

Tableau 2-5
LITS DRESSÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION
(au 31 décembre 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS											
		Médecine et Chirurgie			Pédiatrie			Obstétrique			Soins intensifs		
			(%V)	(%H)		(%V)	(%H)		(%V)	(%H)		(%V)	(%H)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	728	3.9	34.2	213	5.7	10.0	137	5.3	6.4	11	2.1	0.5
2	Saguenay / Lac St-Jean	1,114	6.0	42.5	314	8.3	12.0	126	4.9	4.8	23	4.5	0.9
3	Québec	3,324	17.9	25.8	681	18.1	5.3	437	17.0	3.4	98	19.1	0.7
4	Trois-Rivières	1,278	6.9	41.7	273	7.2	8.9	229	8.9	7.5	34	6.6	1.1
5	Cantons de l'Est	1,082	5.8	50.4	223	5.9	10.4	72	2.8	3.3	41	8.0	1.9
6A	Montréal Métropolitain	7,983	43.1	34.0	1,226	32.6	5.2	943	36.7	4.0	241	47.0	1.0
6B	Laurentides / Lanaudière	528	2.9	25.1	91	2.4	4.3	117	4.6	5.6	7	1.4	0.3
6C	Sud de Montréal	1,222	6.6	36.2	214	5.7	6.3	195	7.6	5.8	39	7.6	1.1
6	Montréal (Total de)	9,733	52.5	33.6	1,531	40.7	5.3	1,255	48.8	4.3	287	55.9	1.0
7	Outaouais	472	2.5	28.3	167	4.4	10.0	125	4.9	7.4	8	1.6	0.5
8	Nord-Ouest	370	2.0	37.2	142	3.8	14.3	93	3.6	9.4	11	2.1	1.1
9	Côte-Nord	382	2.1	54.7	180	4.8	25.8	88	3.4	12.6	—	—	—
10	Nouveau-Québec	53	0.3	46.1	42	1.1	36.5	8	0.3	7.0	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		18,536	100.0	33.5	3,766	100.0	6.8	2,570	100.0	4.7	513	100.0	0.9

Notes

a) Pour des raisons techniques, ce tableau ne tient pas compte des centres hospitaliers suivants
- Clinique de la Renaissance (Laval)
- House of MacGregor (St-Laurent)
- Heather Hospital (Rawdon)
- Hôpital St-Louis (St-Hubert)

b) %V Pourcentage par rapport au total de l'affectation au Québec
%H Pourcentage par rapport au total des lits de la région ou du Québec

Source Elaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du rapport d'activité des hôpitaux, formule HS-1 (1974) et du rapport annuel des institutions pour maladies mentales (1974).

Tableau 2-5 (fin)

LITS DRESSÉS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION

(au 31 décembre 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION DES LITS											Nouveau-nés
		Psychiatrie			Chroniques			Autres			Total		
			(%V)	(%H)		(%V)	(%H)		(%V)	(%H)		(%V)	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	463	3.3	21.7	357	3.8	16.8	222	3.4	10.4	2,131	3.9	170
2	Saguenay / Lac St-Jean	518	3.7	19.8	449	4.8	17.1	75	1.2	2.9	2,619	4.7	173
3	Québec	4,844	34.4	37.6	1,649	17.5	12.8	1,858	28.9	14.4	12,891	23.3	617
4	Trois-Rivières	116	0.8	3.8	563	6.0	18.4	570	8.9	18.6	3,063	5.5	228
5	Cantons de l'Est	96	0.7	4.5	508	5.4	23.7	125	1.9	5.8	2,147	3.9	162
6A	Montréal Métropolitain	6,138	43.6	26.1	3,828	40.6	16.3	3,158	49.1	13.4	23,517	42.5	1,069
6B	Laurentides / Lanaudière	929	6.6	44.3	273	2.9	13.0	155	2.4	7.4	2,100	3.8	125
6C	Sud de Montréal	273	1.9	8.1	1,207	12.8	35.7	229	3.6	6.8	3,379	6.1	201
6	Montréal (Total de)	7,340	52.1	25.3	5,308	56.3	18.3	3,542	55.1	12.2	28,996	52.4	1,395
7	Outaouais	635	4.5	38.1	255	2.7	15.3	6	0.1	0.4	1,668	3.0	141
8	Nord-Ouest	75	0.5	7.5	273	2.9	27.5	30	0.5	3.0	994	1.8	137
9	Côte-Nord	—	—	—	48	0.5	6.9	—	—	—	698	1.3	120
10	Nouveau-Québec	—	—	—	12	0.1	10.4	—	—	—	115	0.2	20
ENSEMBLE DU QUÉBEC		14,087	100.0	25.5	9,422	100.0	17.0	6,428	100.0	11.6	55,322	100.0	3,163

Notes:

a) Pour des raisons techniques, ce tableau ne tient pas compte des centres hospitaliers suivants:

— Clinique de la Renaissance (Laval)
— House of MacGregor (St-Laurent)
— Heather Hospital (Rawdon)
— Hôpital St-Louis (St-Hubert)

b) %V : Pourcentage par rapport au total de l'affectation au Québec.
%H : Pourcentage par rapport au total des lits de la région ou du Québec.

Source: Elaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du rapport d'activité des hôpitaux, formule HS-1 (1974) et du rapport annuel des institutions pour maladies mentales (1974).

Tableau 2-6

TAUX LITS DRESSÉS / POPULATION DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION

(au 31 décembre 1974)

Code régional	Région socio-sanitaire	AFFECTATION								Nouveau-nés
		Médecine et Chirurgie	Pédiatrie	Obstétrique	Soins intensifs	Psychiatrie	Chroniques	Autres	Total	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3.24	3.23	2.37	0.05	2.06	1.59	0.99	9.49	49.72
2	Saguenay / Lac St-Jean	4.02	3.82	1.67	0.08	1.87	1.62	0.27	9.45	35.58
3	Québec	3.47	2.68	1.72	0.10	5.05	1.72	1.94	13.44	42.37
4	Trois-Rivières	3.10	2.60	2.12	0.08	0.28	1.36	1.38	7.42	40.35
5	Cantons de l'Est	4.81	3.69	1.25	0.18	0.43	2.26	0.56	9.55	47.01
6A	Montréal Métropolitain	3.62	2.41	1.56	0.11	2.78	1.74	1.43	10.67	42.23
6B	Laurentides / Lanaudière	1.24	0.75	1.07	0.02	2.18	0.64	0.36	4.93	20.20
6C	Sud de Montréal	1.35	0.85	0.82	0.04	0.30	1.34	0.25	3.75	14.42
6	Montréal (Total de)	...	...	...	...	...	...	...	...	30.70
7	Outaouais	1.84	2.19	1.91	0.03	2.48	1.00	0.02	6.52	31.69
8	Nord-Ouest	2.69	3.36	2.63	0.08	0.55	1.99	0.22	7.23	53.45
9	Côte-Nord	3.78	5.10	3.28	—	—	0.47	—	6.90	51.68
10	Nouveau-Québec	3.51	6.76	2.30	—	—	0.79	—	7.61	42.83
ENSEMBLE DU QUÉBEC		3.02	2.34	1.57	0.08	2.29	1.53	1.05	9.01	36.28

Notes:

a) Ces taux ont été calculés pour 1,000 des populations suivantes, au 1er janvier 1975:
— Pédiatrie: population âgée de zéro à quatorze ans (0-14) — Nouveau-nés: nombre de naissances vivantes
— Obstétrique: population féminine de 15 à 49 ans — Tous les autres: population totale

b) Les populations utilisées font référence à l'unité géographique correspondante.

c) Ces taux ne tiennent pas compte des centres hospitaliers indiqués dans le tableau de base (Voir liste des centres hospitaliers non retenus dans le tableau 2-5)

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données du tableau 2-5 et des résultats du modèle démographique SUPER-POP.

Graphique 19

TAUX DE LITS DRESSÉS POUR 1,000 HABITANTS DANS LES CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1974

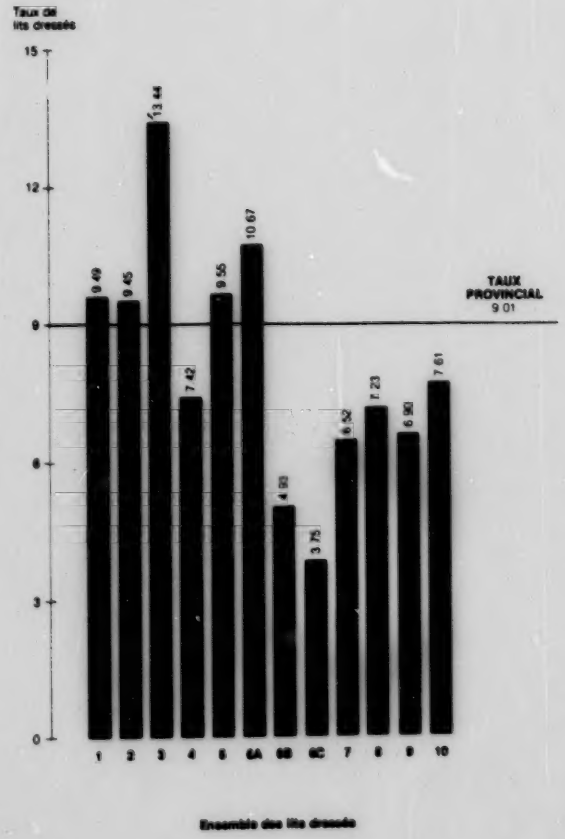

Tableau 2-7
DÉPARTEMENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	D.S.C.
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	2
3	Québec	7
4	Trois-Rivières	3
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	8
6B	Laurentides / Lanaudière	2
6C	Sud de Montréal	4
6	Montréal (Total de)	14
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		32

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 2-8
PHARMACIES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Pharmacies		
		(nombre)	(%)	(Taux pour 10,000 habitants) *
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	28	2.4	1.25
2	Saguenay / Lac St-Jean	43	3.8	1.55
3	Québec	185	16.2	1.92
4	Trois-Rivières	73	6.4	1.77
5	Cantons de l'Est	34	3.0	1.51
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...
6	Montréal (Total de)	707	61.7	1.99
7	Outaouais	38	3.3	1.47
8	Nord-Ouest	21	1.8	1.54
9	Côte-Nord	14	1.2	1.38
10	Nouveau-Québec	2	0.2	1.31
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,145	100.0	1.86

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Régie de l'Assurance-maladie du Québec, 1975.

Graphique 20

NOMBRE DE PHARMACIES DU QUÉBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

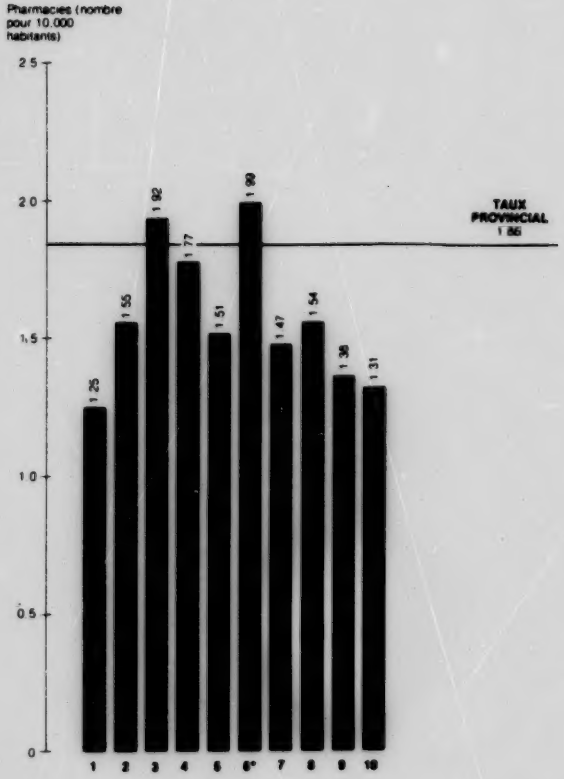

* Données non disponibles pour les régions socio-sanitaires 6A, 6B et 6C.

Tableau 2-9
SERVICES DE SANTÉ INDÉPENDANTS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Services de santé indépendants
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	—
5	Cantons de l'Est	—
6A	Montréal Métropolitain	10
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	10
7	Outaouais	—
8	Nord-Ouest	—
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		11

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des services de santé indépendants, Direction des unités sanitaires, Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 2-10
DISPENSAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Dispensaires	
		(nombre)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	10	15.2
2	Saguenay / Lac St-Jean	6	9.1
3	Québec	6	9.1
4	Trois-Rivières	2	3.0
5	Cantons de l'Est	—	—
6A	Montréal Métropolitain	—	—
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—
6C	Sud de Montréal	—	—
6	Montréal (Total de)	—	—
7	Outaouais	1	1.5
8	Nord-Ouest	22	33.3
9	Côte-Nord	16	24.2
10	Nouveau-Québec	3	4.6
ENSEMBLE DU QUÉBEC		66	100.0

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service des soins préventifs, Direction générale de la programmation, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 2-11

ARCHIVISTES MÉDICALES ET AUXILIAIRES ARCHIVISTES MÉDICALES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Archivistes médicales			Auxiliaires
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	13	3.4	5.82	7
2	Saguenay / Lac St-Jean	16	4.1	5.78	4
3	Québec	77	20.0	8.01	40
4	Trois-Rivières	27	7.0	6.56	7
5	Cantons de l'Est	32	8.3	14.23	11
6A	Montréal Métropolitain	146	37.8	6.61	42
6B	Laurentides / Lanaudière	16	4.1	3.72	7
6C	Sud de Montréal	38	9.9	4.17	11
6	Montréal (Total de)	200	51.8	. . .	60
7	Outaouais	8	2.1	3.10	8
8	Nord-Ouest	6	1.5	4.41	10
9	Côte-Nord	5	1.3	4.94	7
10	Nouveau-Québec	2	0.5	13.16	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		386	100.0	6.27	154

Note: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de l'Association des archivistes médicales de la province de Québec, 1975.

Graphique 21

NOMBRE D'ARCHIVISTES MÉDICALES ET D'AUXILIAIRES ARCHIVISTES MÉDICALES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

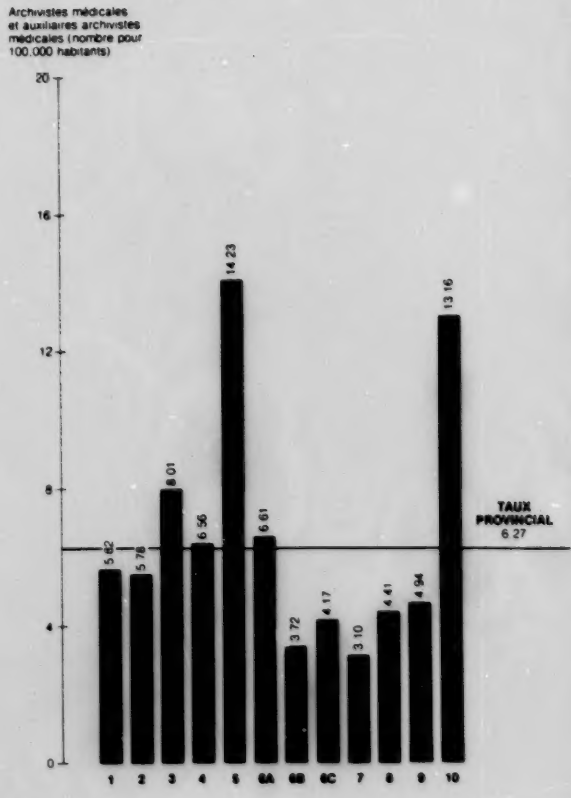

Tableau 2-12
AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Audioprothésistes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	0.9	0.45
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	0.9	0.36
3	Québec	27	25.7	2.81
4	Trois-Rivières	7	6.7	1.70
5	Cantons de l'Est	10	9.5	4.45
6A	Montréal Métropolitain	38	36.2	1.72
6B	Laurentides / Lanaudière	9	8.6	2.09
6C	Sud de Montréal	11	10.5	1.21
6	Montréal (Total de)	58	55.2	. . .
7	Outaouais	1	1.0	0.39
8	Nord-Ouest	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		105	100.0	1.71

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des audioprothésistes de la province de Québec, 1975.

Graphique 22

NOMBRE D'AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

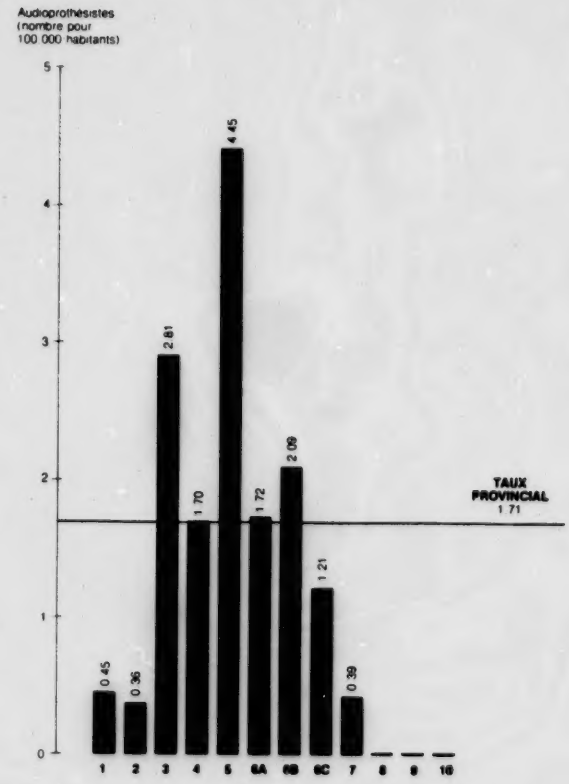

Tableau 2-13
CHIMISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Chimistes professionnels		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	6	0.8	2.69
2	Saguenay / Lac St-Jean	23	3.2	8.31
3	Québec	112	15.6	11.65
4	Trois-Rivières	23	3.2	5.59
5	Cantons de l'Est	40	5.6	17.79
6A	Montréal Métropolitain	404	56.2	18.30
6B	Laurentides / Lanaudière	17	2.4	3.95
6C	Sud de Montréal	88	12.2	9.67
6	Montréal (Total de)	509	70.8	. . .
7	Outaouais	2	0.3	0.78
8	Nord-Ouest	1	0.1	0.73
9	Côte-Nord	3	0.4	2.96
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		719	100.0	11.68

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du répertoire des membres de la Corporation des chimistes professionnels de la province de Québec, 1976.

Graphique 23

NOMBRE DE CHIMISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

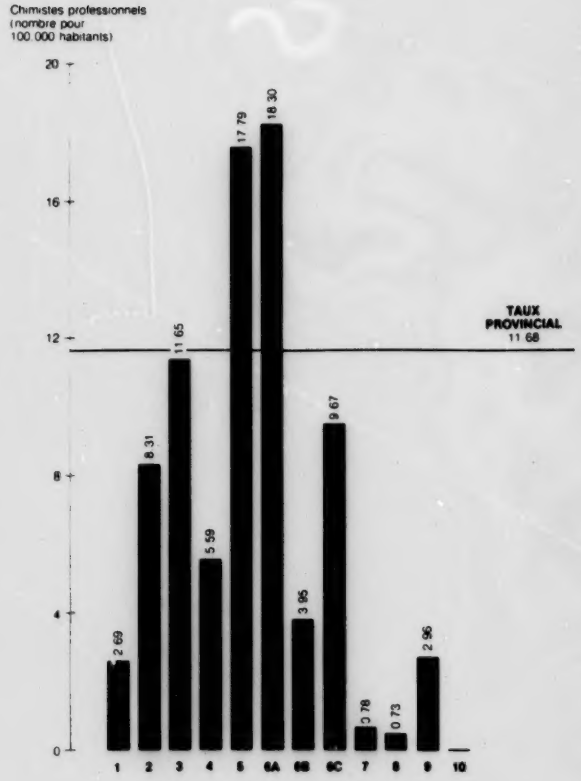

Tableau 2-14

CHIROPRATICIENS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Chiropraticiens		
		(nombre)	(en %)	(taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	12	3.0	5.37
2	Saguenay / Lac St-Jean	20	5.1	7.23
3	Québec	55	14.0	5.72
4	Trois-Rivières	36	9.2	8.74
5	Cantons de l'Est	17	4.3	7.56
6A	Montréal Métropolitain	139	35.5	6.30
6B	Laurentides / Lanaudière	27	6.9	6.27
6C	Sud de Montréal	60	15.3	6.59
6	Montréal (Total de)	226	57.7	. . .
7	Outaouais	7	1.8	2.72
8	Nord-Ouest	13	3.3	9.55
9	Côte-Nord	6	1.6	5.93
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		392	100.0	6.37

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec et du Syndicat professionnel des chiropraticiens du Québec, 1975.

Graphique 24

NOMBRE DE CHIROPRATICIENS DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

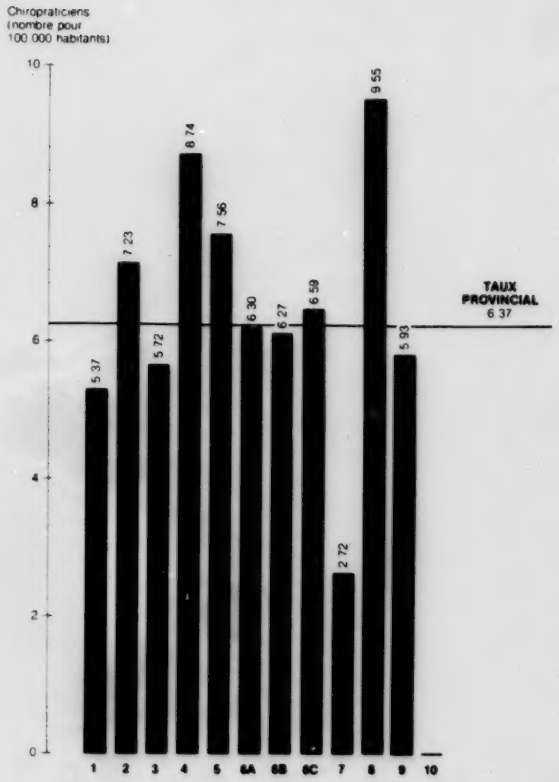

Tableau 2-15

CHIRURGIENS DENTISTES DU QUÉBEC, SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Chirurgiens dentistes				
		Généraux	Spécialistes	Total		
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants) *
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	29	—	29	1.5	1.30
2	Saguenay / Lac St-Jean	40	3	43	2.4	1.55
3	Québec	204	14	218	10.9	2.27
4	Trois-Rivières	92	4	96	4.8	2.33
5	Cantons de l'Est	67	4	71	3.5	3.16
6A	Montréal Métropolitain	1,006	140	1,146	57.2	5.19
6B	Laurentides / Lanaudière	84	1	85	4.3	1.98
6C	Sud de Montréal	221	8	229	11.4	2.52
6	Montréal (Total de)	1,311	149	1,460	72.9	
7	Outaouais	45	2	47	2.4	1.82
8	Nord-Ouest	24	—	24	1.2	1.76
9	Côte-Nord	12	—	12	0.6	1.19
10	Nouveau-Québec	2	—	2	0.1	1.32
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,826	176	2,002	100.0	3.25

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres du Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, 1975.

Graphique 25

NOMBRE DE CHIRURGIENS DENTISTES DU QUÉBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

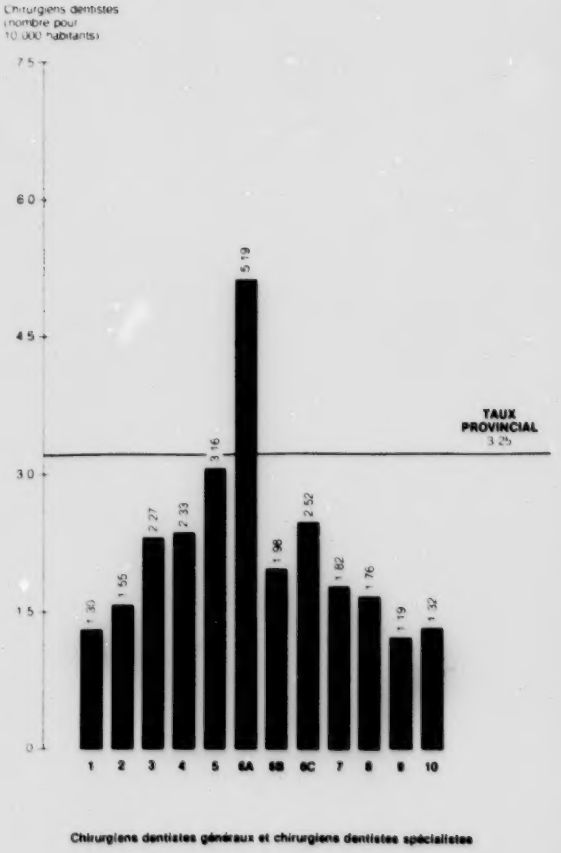

Tableau 2-16

CHIRURGIENS DENTISTES SPÉCIALISTES DU QUÉBEC SELON LA SPÉCIALITÉ ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	CHIRURGIENS DENTISTES SPÉCIALISTES										
		Chirurgie buccale	Ortho-dontie	Pério-dontie	Prothèse	Hygiène dentaire publique	Endo-dontie	Pédo-dontie	Médecine buccale	Total		
										(nombre)	(en %)	(Taux pour * 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	1	—	—	1	—	—	—	3	1.6	1.08
3	Québec	3	3	1	2	4	—	1	—	14	7.9	1.46
4	Trois-Rivières	1	1	—	—	2	—	—	—	4	2.3	0.97
5	Cantons de l'Est	3	1	—	—	—	—	—	—	4	2.3	1.78
6A	Montréal Métropolitain	22	47	13	18	4	16	18	2	140	79.6	6.34
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	1	—	—	—	1	0.6	0.23
6C	Sud de Montréal	—	3	1	—	2	2	—	—	8	4.6	0.88
6	Montréal (Total de)	22	50	14	18	7	18	18	2	149	84.8	
7	Outaouais	—	—	1	—	1	—	—	—	2	1.1	0.78
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		30	56	16	20	15	18	19	2	176	100.0	2.86

* Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des chirurgiens dentistes de la province de Québec, 1975.

Graphique 26

NOMBRE DE CHIRURGIENS DENTISTES SPÉCIALISTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

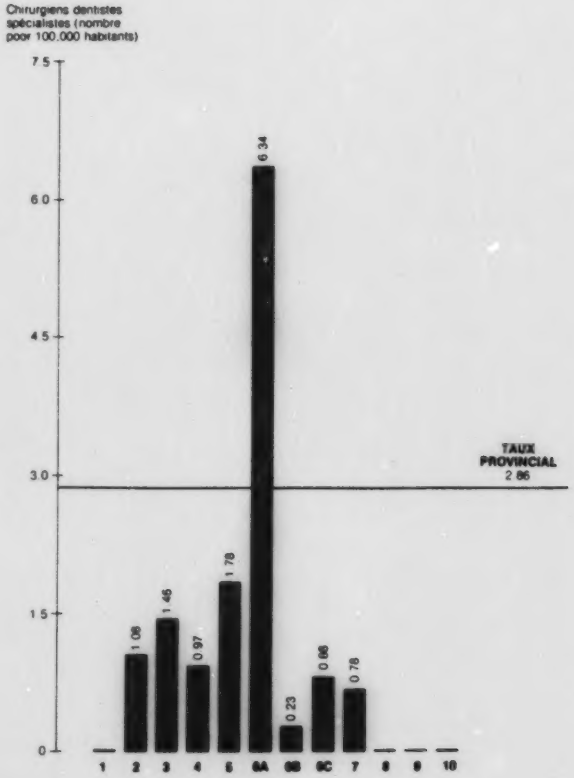

Tableau 2-17
DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Diététistes		
		(nombre)	(en %)	(taux pour 100.000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	9	1.1	4.03
2	Saguenay / Lac St-Jean	18	2.3	6.51
3	Québec	174	21.9	18.09
4	Trois-Rivières	27	3.4	6.56
5	Cantons de l'Est	30	3.8	13.34
6A	Montréal Métropolitain	427	53.7	19.34
6B	Laurentides / Lanaudière	26	3.3	6.04
6C	Sud de Montréal	51	6.4	5.60
6	Montréal (Total de)	504	63.4	. . .
7	Outaouais	16	2.0	6.21
8	Nord-Ouest	8	1.0	5.88
9	Côte-Nord	9	1.1	8.89
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		795	100.0	12.91

Notes:
Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975. La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des diététistes de la province de Québec, 1975.

Graphique 27

NOMBRE DE DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

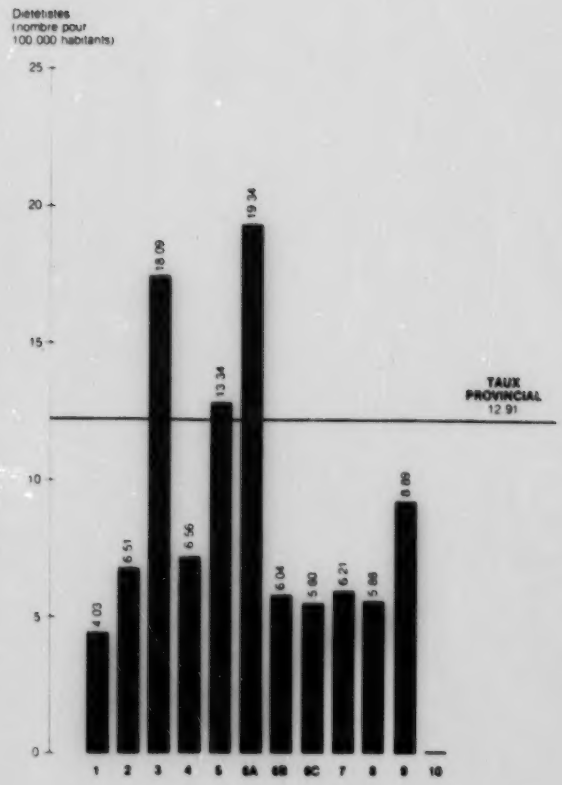

Tableau 2-18
DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Denturologistes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	0.2	0.45
2	Saguenay / Lac St-Jean	16	3.6	5.78
3	Québec	68	15.3	7.07
4	Trois-Rivières	23	5.2	5.59
5	Cantons de l'Est	17	3.8	7.56
6A	Montréal Métropolitain	204	46.0	9.24
6B	Laurentides / Lanaudière	24	5.4	5.58
6C	Sud de Montréal	72	16.2	7.91
6	Montréal (Total de)	300	67.6	. . .
7	Outaouais	12	2.7	4.65
8	Nord-Ouest	4	0.9	2.94
9	Côte-Nord	3	0.7	2.96
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		444	100.0	7.21

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des denturologistes de la province de Québec, 1975.

Graphique 28

NOMBRE DE DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

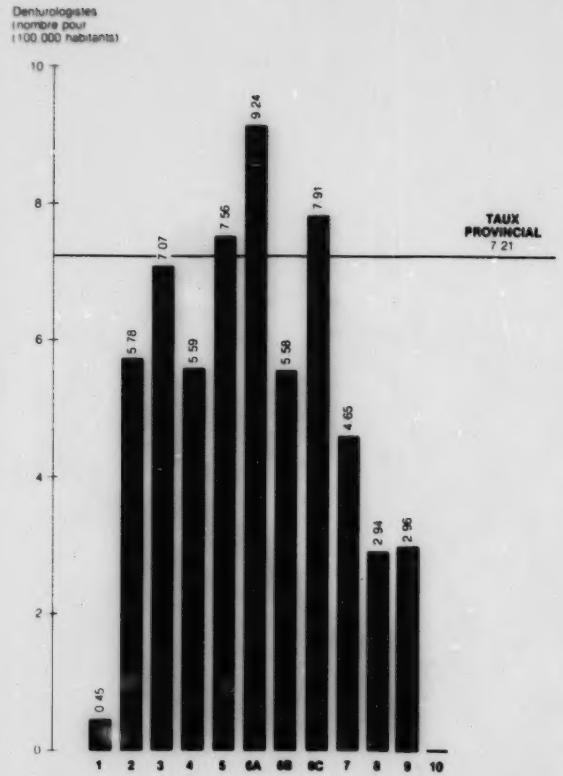

Tableau 2-19

ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Ergothérapeutes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	0.3	0.36
3	Québec	29	10.0	3.02
4	Trois-Rivières	4	1.4	0.97
5	Cantons de l'Est	3	1.1	1.33
6A	Montréal Métropolitain	200	69.0	9.06
6B	Laurentides / Lanaudière	8	2.7	1.86
6C	Sud de Montréal	36	12.4	3.95
6	Montréal (Total de)	244	84.1	. . .
7	Outaouais	2	0.7	0.78
8	Nord-Ouest	6	2.1	4.41
9	Côte-Nord	1	0.3	0.99
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		290	100.0	4.71

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec, 1975.

Graphique 29

NOMBRE D'ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

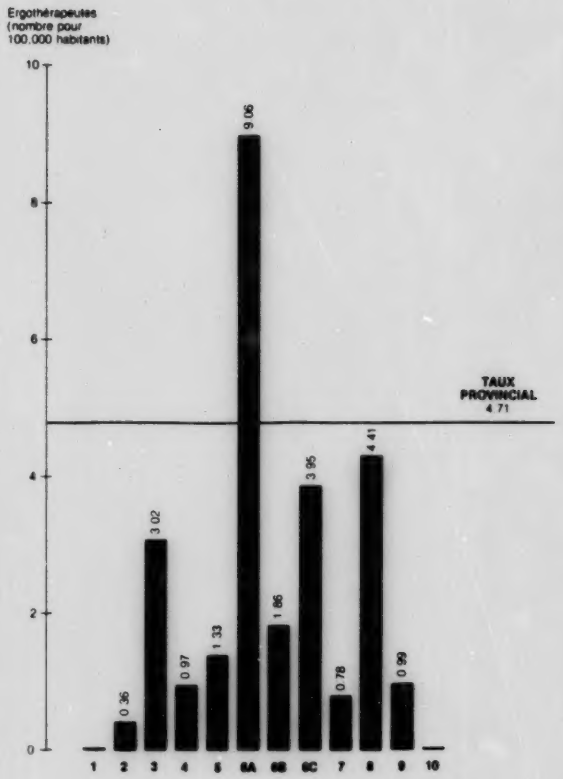

Tableau 2-20

HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Hygiénistes dentaires		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	0.9	0.45
2	Saguenay / Lac St-Jean	2	1.8	0.73
3	Québec	23	20.9	2.40
4	Trois-Rivières	23	20.9	5.60
5	Cantons de l'Est	3	2.7	1.34
6A	Montréal Métropolitain	40	36.4	1.82
6B	Laurentides / Lanaudière	6	5.5	1.40
6C	Sud de Montréal	11	10.0	1.21
6	Montréal (Total de)	57	51.8	
7	Outaouais	1	0.9	0.39
8	Nord-Ouest	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		110	100.0	1.79

Note: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires, 1975.

Graphique 30

NOMBRE D'HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

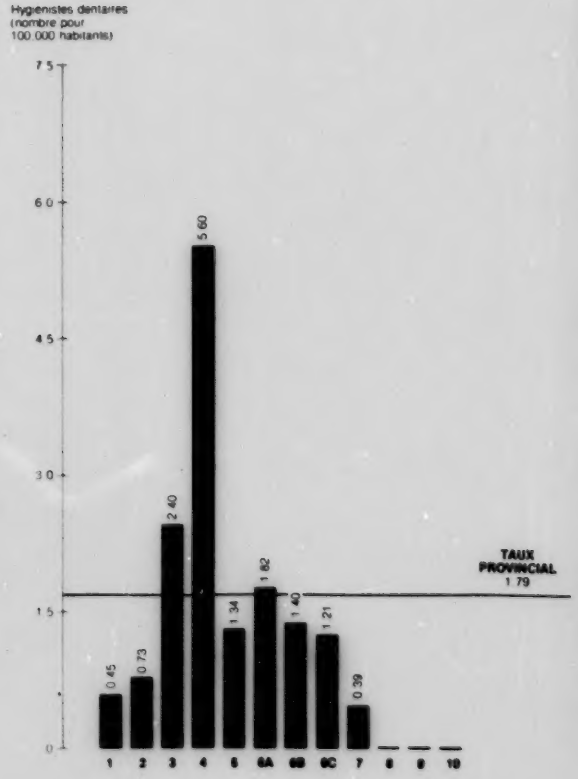

Tableau 2-21
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC SELON LE SEXE ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Infirmières et infirmiers					
		Hommes	Femmes	Total	(en %)	(Taux pour 1,000 habitants)	Densité (Km^2 / Inf.)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	54	1,152	1,206	3.3	5.40	28
2	Saguenay / Lac St-Jean	132	1,506	1,638	4.5	5.92	64
3	Québec	347	6,808	7,155	19.6	7.44	6
4	Trois-Rivières	122	2,134	2,256	6.2	5.48	20
5	Cantons de l'Est	70	1,704	1,774	4.9	7.89	5
6A	Montréal Métropolitain	239	13,801	14,040	38.5	6.36	——
6B	Laurentides / Lanaudière	74	1,614	1,688	4.6	3.92	11
6C	Sud de Montréal	104	4,438	4,542	12.5	4.99	3
6	Montréal (Total de)	417	19,853	20,270	55.6	...	2
7	Outaouais	36	890	926	2.5	3.59	58
8	Nord-Ouest	30	623	653	1.8	4.80	89
9 + 10	Côte-Nord Nouveau-Québec	15	575	590	1.6	5.07	1970
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,223	35,245	36,468	100.0	5.92	42

Note: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Corporation professionnelles des infirmières et infirmiers du Québec, 1975.

Graphique 31

NOMBRE D'INFIRMIÈRES ET D'INFIRMIERS DU QUÉBEC POUR 1,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

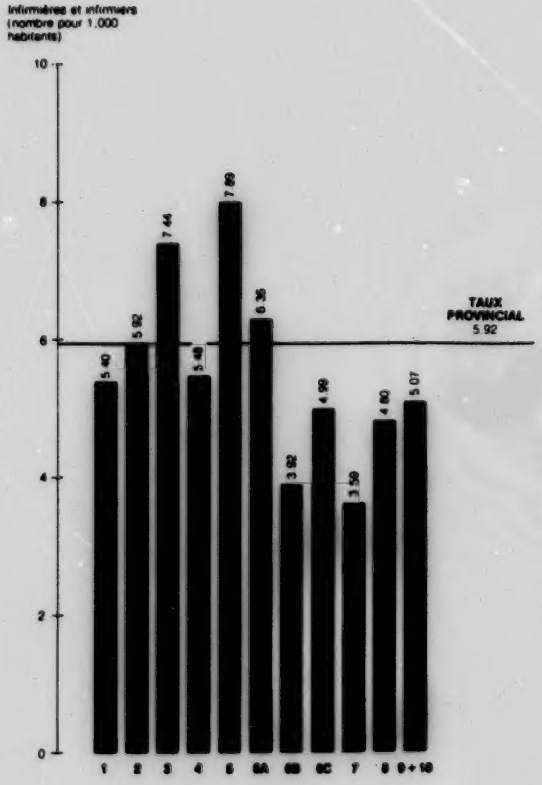

Tableau 2-22

INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Infirmières et infirmiers auxiliaires		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 1,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	576	4.5	2.58
2	Saguenay / Lac St-Jean	746	5.9	2.70
3	Québec	2,581	20.3	2.68
4	Trois-Rivières	1,251	9.8	3.04
5	Cantons de l'Est	618	4.9	2.75
6A	Montréal Métropolitain	4,233	33.3	1.92
6B	Laurentides / Lanaudière	627	4.9	1.46
6C	Sud de Montréal	898	7.1	0.99
6	Montréal (Total de)	5,758	45.3	...
7	Outaouais	473	3.7	1.83
8	Nord-Ouest	449	3.5	3.30
9	Côte-Nord	254	2.0	2.51
10	Nouveau-Québec	17	0.1	1.12
ENSEMBLE DU QUÉBEC		12,723	100.0	2.06

Note: Taux calculé par rapport à la population prévue pour le 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, 1976.

Graphique 32

NOMBRE D'INFIRMIÈRES ET D'INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC POUR 1,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

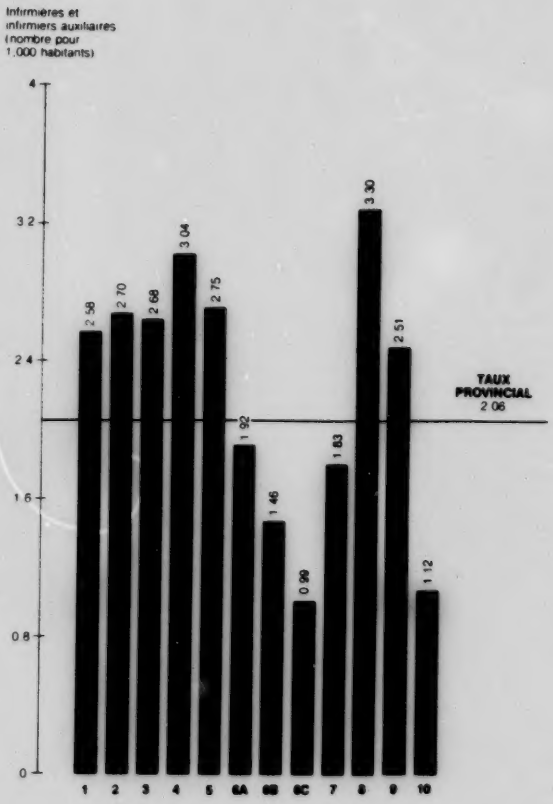

Tableau 2-23
MÉDECINS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	MÉDECINS*									Total		
		Omnipraticiens			Résidents			Spécialistes					
		(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	118	3.1	5.31	4	0.4	0.18	80	1.5	3.60	202	2.0	9.09
2	Saguenay / Lac St-Jean	134	3.5	4.85	10	1.0	0.36	138	2.6	5.00	282	2.8	10.20
3	Québec	706	18.4	7.32	203	20.5	2.11	931	17.3	9.66	1,840	18.0	19.08
4	Trois-Rivières	211	5.5	5.14	8	0.8	0.19	206	3.8	5.02	425	4.1	10.35
5	Cantons de l'Est	149	3.9	6.62	49	4.9	2.18	252	4.7	11.20	450	4.4	20.00
6A	Montréal Métropolitain	1,574	40.9	7.12	602	60.7	2.72	3,105	57.7	14.05	5,281	51.7	23.90
6B + 6C	Laurentides / Lanaudière Sud de Montréal	710	18.5	5.24	115	11.6	0.85	546	10.2	4.03	1,371	13.4	10.13
6	Montréal (Total de)	2,284	59.5	. . .	717	72.2	. . .	3,651	67.9	. . .	6,652	65.2	. . .
7	Outaouais	122	3.2	4.70	1	0.1	0.04	73	1.4	2.81	196	2.0	7.55
8	Nord-Ouest	64	1.6	4.75	—	—	—	33	0.6	2.45	97	1.0	7.20
9	Côte-Nord	49	1.3	4.84	—	—	—	12	0.2	1.19	61	0.5	6.02
10	Nouveau-Québec	4	0.1	2.62	—	—	—	1	——	0.65	5	0.1	3.27
	Hors Québec	390	. .	. .	8	. .	. .	290	. .	. .	688	. .	. .
ENSEMBLE DU QUÉBEC**		3,841	100.0	6.22	992	100.0	1.61	5,377	100.0	8.71	10,210	100.0	16.54

* Comprend tous les médecins spécialistes praticiens ou non.
** Les médecins spécialistes classés "Hors Québec" sont exclus des totalisations.
Les taux sont calculés par rapport à 10,000 habitants de la population de la province prévue au 1er janvier 1976.
Source: Compilation effectuée par le Département d'administration de la santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1975 des médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1975.

Graphique 33

NOMBRE DE MÉDECINS DU QUÉBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

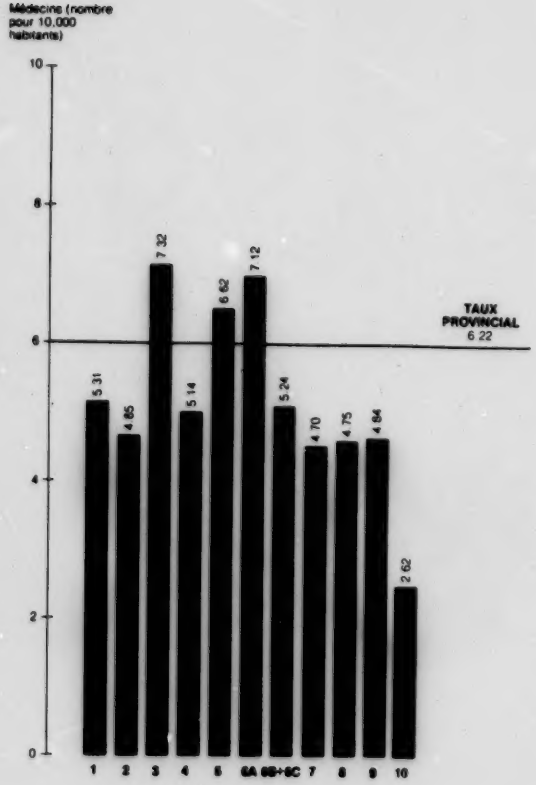

Médecins omnipraticiens

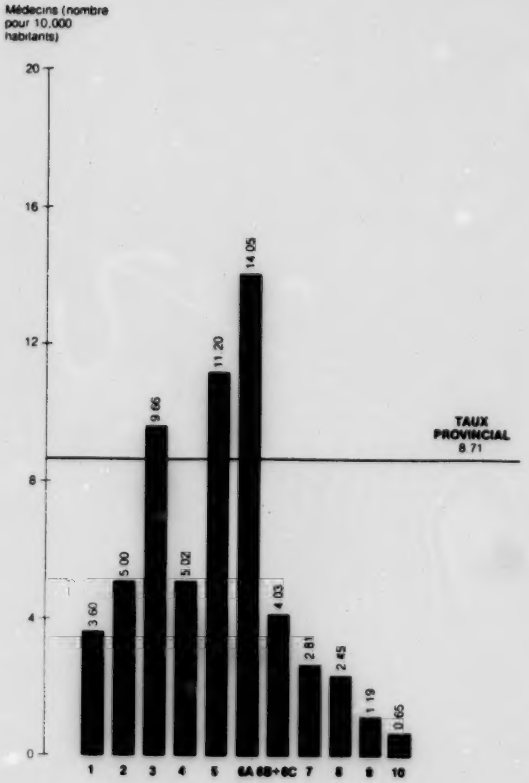

Médecins spécialistes

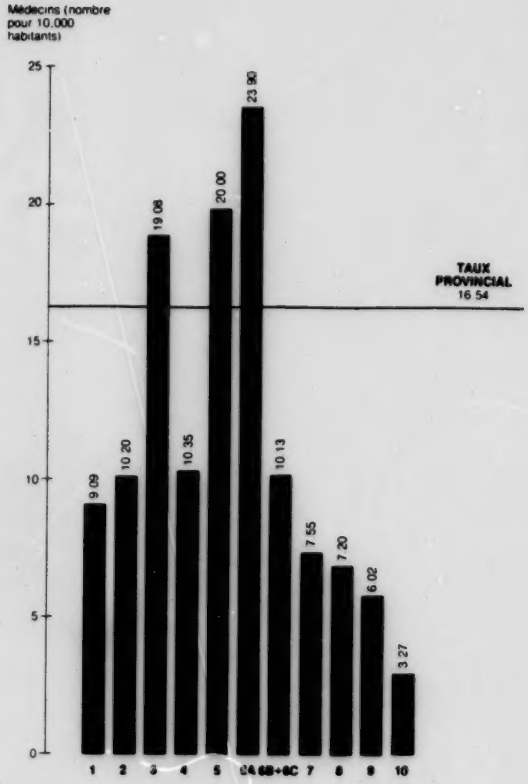

Médecins omnipraticiens, médecins résidents et médecins spécialistes

Tableau 2-24

MÉDECINS SPÉCIALISTES* DU QUÉBEC SELON LA PRINCIPALE SPÉCIALITÉ ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Allergie	Anatomie Pathologie	Anesthésie	Microbiologie médicale	Biochimie médicale	Cardiologie	Chirurgie générale	Chirurgie orthopédique	Chirurgie plastique	Chirurgie thoracique	Dermatologie	Gastro-entérologie	Gynécologie	Obstétrie et gynécologie	Hématologie	Hygiène	Pneumologie	Médecine interne	Physiatrie
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	3	4	2	—	3	17	6	—	—	1	2	—	4	—	2	6	3	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	7	13	1	1	4	17	11	2	3	5	3	1	6	2	4	—	8	2
3	Québec	1	33	90	10	7	30	112	40	10	4	14	10	4	52	18	26	22	63	12
4	Trois-Rivières	—	8	24	—	—	7	37	13	—	—	2	2	—	16	2	5	5	9	2
5	Cantons de l'Est	—	9	24	4	1	12	34	10	3	1	2	4	—	14	4	2	4	13	2
6A	Montréal Métropolitain	14	104	215	52	10	96	275	114	46	24	69	40	19	172	59	30	70	257	26
6B-6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	—	19	63	2	2	15	76	31	5	—	4	2	—	31	9	15	5	26	6
6	Montréal (Total de)	14	123	278	54	12	111	351	145	51	24	73	42	19	203	68	45	75	283	32
7	Outaouais	1	2	5	—	1	—	16	4	—	—	1	—	—	5	2	1	1	5	2
8	Nord-Ouest	—	2	3	—	—	1	13	5	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	8	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Hors Québec	2	8	25	2	3	10	28	11	5	4	5	2	—	16	6	—	7	25	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC **		17	187	441	71	22	168	606	235	66	32	98	63	24	301	96	86	113	385	52

* Comprend tous les médecins spécialistes praticiens ou non.

** Les médecins spécialistes classés «Hors Québec» sont exclus des totalisations.

Source: Compilation effectuée par le Département d'administration de la santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1975 des médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1975.

Tableau 2-24 (fin)

MÉDECINS SPÉCIALISTES* DU QUÉBEC SELON LA PRINCIPALE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Neuro-chirurgie	Neuro-psychiatrie	Neurologie	Obstétrique	Ophtalmologie	Oto-rhino-laryngologie	Pathologie clinique	Pédiatrie	Psychiatrie	Radiologie diagnostique	Radiothérapie	Urologie	Chirurgie cardio-vasculaire	Médecine nucléaire	Néphrologie	Endocrinologie	Rhumatologie	Electro-encéphalographie	TOTAL
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	—	—	—	1	5	1	3	7	5	—	3	—	—	—	—	—	1	80
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	—	—	4	9	—	10	5	10	1	1	3	—	—	2	—	1	138
3	Québec	6	4	4	2	24	45	1	56	90	41	18	21	7	6	8	17	5	18	931
4	Trois-Rivières	1	—	—	2	5	16	—	12	11	13	4	6	—	—	—	1	1	2	206
5	Cantons de l'Est	3	—	5	—	6	10	—	20	13	14	4	8	3	6	6	6	3	2	252
6A	Montréal Métropolitain	32	10	33	43	109	97	3	206	406	146	60	66	15	15	43	63	18	48	3,105
6B-6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	5	—	3	1	14	20	—	42	59	52	6	17	4	5	3	2	—	2	546
6	Montréal (Total de)	37	10	36	44	123	117	3	248	465	198	66	83	19	20	46	65	18	50	3,651
7	Outaouais	1	—	1	—	2	3	—	5	8	2	2	1	1	—	—	—	—	1	73
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	1	1	—	—	—	—	—	—	33
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	12
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	Hors Québec	3	1	5	—	10	3	—	18	36	25	4	5	3	2	5	8	—	2	290
ENSEMBLE DU QUÉBEC**		50	14	46	48	165	205	5	355	601	286	97	124	33	32	60	91	27	75	5,377

* Comprend tous les médecins spécialistes praticiens ou non.

** Les médecins spécialistes classés «hors Québec» sont exclus des totalisations.

Source: Compilation effectuée par le Département d'administration de la santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1975 des médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1975.

Tableau 2-25

MÉDECINS DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	MÉDECINS									Total		
		Omnipraticiens			Résidents			Spécialistes					
		(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)	(nombre)	(en %)	(taux)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	90	3.7	4.05	4	0.4	0.18	69	1.6	3.10	163	2.1	7.33
2	Saguenay / Lac St-Jean	97	3.9	3.51	10	1.0	0.36	122	2.9	4.42	229	3.0	8.29
3	Québec	434	17.6	4.50	203	20.5	2.11	701	16.6	7.27	1,338	17.4	13.88
4	Trois-Rivières	165	6.7	4.02	8	0.8	0.19	181	4.3	4.41	354	4.6	8.62
5	Cantons de l'Est	92	3.7	4.09	49	4.9	2.18	191	4.5	8.49	332	4.3	14.75
6A	Montréal Métropolitain	910	36.8	4.12	602	60.7	2.72	2,406	57.0	10.89	3,918	51.0	17.73
6B + 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	510	20.6	3.77	115	11.6	0.85	448	10.6	3.31	1,073	14.0	7.93
6	Montréal (Total de)	1,420	57.4	. . .	717	72.2	. . .	2,854	67.6	. . .	4,991	64.9	
7	Outaouais	92	3.7	3.54	1	0.1	0.04	63	1.5	2.43	156	2.0	6.01
8	Nord-Ouest	45	1.8	3.34	—	—	—	28	0.7	2.08	73	1.0	5.42
9	Côte-Nord	36	1.5	3.56	—	—	—	11	0.3	1.09	47	0.6	4.64
10	Nouveau-Québec	1	——	0.65	—	—	—	1	——	0.65	2	——	1.31
	Hors Québec	51			8			121			180		
ENSEMBLE DU QUÉBEC *		2,472	100.0	4.00	992	100.0	1.61	4,221	100.0	6.84	7,685	100.0	12.45

* Les médecins classés "Hors Québec" sont exclus des totalisations.

Les taux sont calculés par rapport à 10,000 habitants de la population prévue au 1er janvier 1976.

Source: Compilation effectuée par le Département d'administration de la santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1975 des médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1975.

Graphique 34

NOMBRE DE MÉDECINS DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

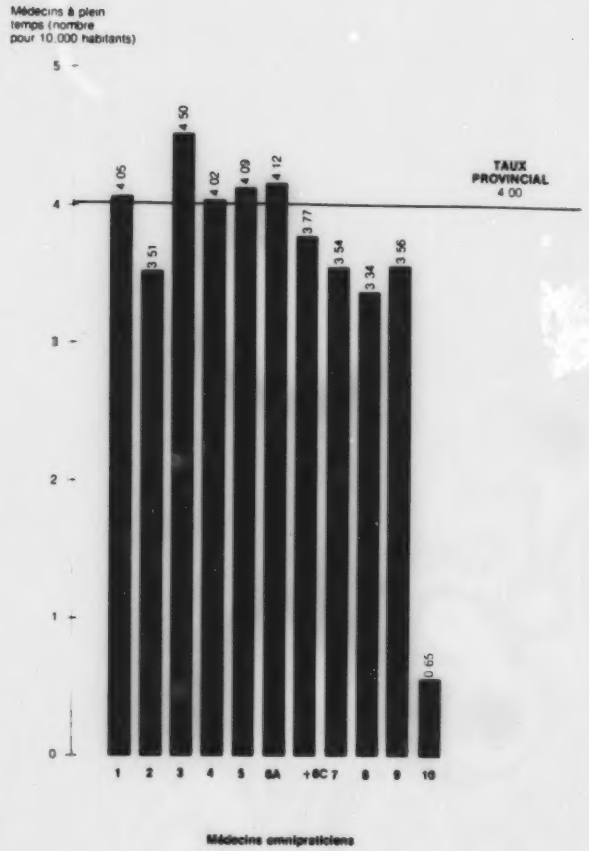

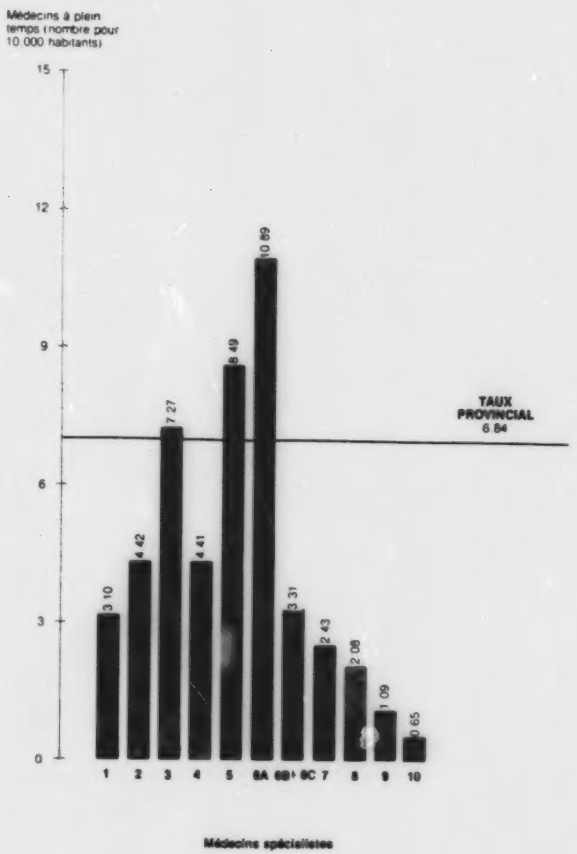

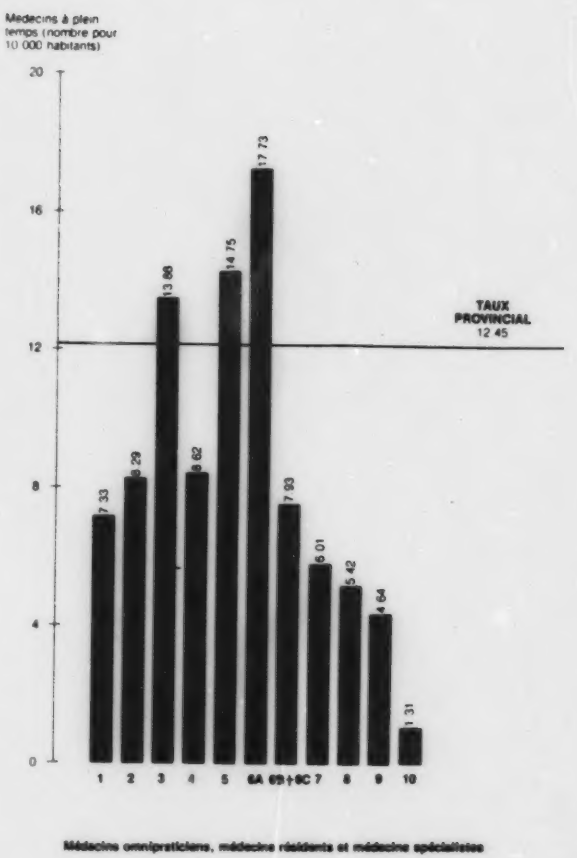

Tableau 2-26

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA PRINCIPALE SPÉCIALITÉ ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Allergie	Anatomie Pathologie	Anesthésie	Microbiologie médicale	Biochimie médicale	Cardiologie	Chirurgie générale	Chirurgie orthopédique	Chirurgie plastique	Chirurgie thoracique	Dermatologie	Gastro entérologie	Gynécologie	Obstétrie et gynécologie	Hématologie	Hygiène	Pneumologie	Médecine interne	Physiatrie
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	3	3	—	—	3	17	5	—	—	1	2	—	4	—	1	5	3	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	7	12	1	1	4	15	10	2	3	5	3	1	6	—	2	—	8	2
3	Québec	1	24	80	5	5	26	83	36	9	4	13	7	3	49	9	5	12	41	10
4	Trois-Rivières	—	6	23	—	—	6	34	13	—	—	2	2	—	13	1	2	2	9	2
5	Cantons de l'Est	—	5	24	2	1	8	31	10	3	1	2	3	—	10	2	2	2	10	1
6A	Montréal Métropolitain	11	66	198	30	4	75	233	92	43	21	62	30	16	160	33	6	45	183	22
6B+ 6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	—	15	59	—	2	14	65	29	5	—	4	2	—	29	4	10	1	20	5
6	Montréal (Total de)	11	81	257	30	6	89	298	121	48	21	66	32	16	189	37	16	46	203	27
7	Outaouais	1	2	5	—	1	—	15	4	—	—	—	—	—	5	2	1	—	5	1
8	Nord-Ouest	—	2	3	—	—	1	12	5	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	8	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Hors Québec	—	2	14	—	—	4	13	7	3	1	1	1	—	8	2	—	2	10	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC *		14	130	407	38	14	137	514	205	62	29	89	49	20	277	51	29	67	280	43

* Les médecins spécialistes classés ''Hors Québec'' sont exclus des totalisations.

Source: Compilation effectuée par le Département d'administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1975 des médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1975.

Tableau 2-26 (fin)

MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC DONT L'ACTIVITÉ MÉDICALE EST À PLEIN TEMPS SELON LA PRINCIPALE SPÉCIALITÉ OBTENUE ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	SPÉCIALITÉ																		
		Neuro-chirurgie	Neuro-psychiatrie	Neurologie	Obstétrique	Ophtalmologie	Oto-rhino-laryngologie	Pathologie clinique	Pédiatrie	Psychiatrie	Radiologie diagnostique	Radiothérapie	Urologie	Chirurgie cardio-vasculaire	Médecine nucléaire	Néphrologie	Endocrinologie	Rhumatologie	Electro-encéphalographie	TOTAL
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	—	—	—	1	5	1	3	5	3	—	2	—	—	—	—	—	1	69
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	—	—	4	9	—	9	3	7	—	1	2	—	—	2	—	1	122
3	Québec	6	1	3	2	23	40	1	39	62	28	12	19	5	5	7	6	5	15	701
4	Trois-Rivières	1	—	—	1	5	15	—	11	9	11	4	6	—	—	—	1	1	1	181
5	Cantons de l'Est	3	—	2	—	4	10	—	15	8	11	2	7	3	3	3	2	—	1	191
6A	Montréal Métropolitain	28	6	23	31	98	88	2	159	275	116	48	63	14	8	28	36	12	41	2,406
6B-6C	Laurentides / Lanaudière et Sud de Montréal	5	—	2	1	11	17	—	35	40	44	3	14	4	4	3	—	—	1	448
6	Montréal (Total de)	33	6	25	32	109	105	2	194	315	160	51	77	18	12	31	36	12	42	2,854
7	Outaouais	1	—	1	—	2	3	—	5	4	2	1	1	1	—	—	—	—	—	63
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	28
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	11
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	Hors Québec	1	1	2	—	6	—	—	6	13	14	1	3	2	—	1	2	—	1	121
ENSEMBLE DU QUÉBEC *		46	7	31	35	148	187	4	277	406	224	71	114	29	20	41	47	18	61	4,221

* Les médecins spécialistes classés "Hors Québec" sont exclus des totalisations.

Source: Compilation effectuée par le Département d'administration de la Santé, Université de Montréal, d'après le fichier 1975 des médecins licenciés de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec à l'Université de Montréal sur les actes payés aux médecins en 1975.

Tableau 2-27

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1976

Code régional	Région socio-sanitaire	Médecins vétérinaires		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	17	2.4	7.65
2	Saguenay / Lac St-Jean	22	3.1	7.96
3	Québec	113	16.1	11.72
4	Trois-Rivières	75	10.7	18.26
5	Cantons de l'Est	28	4.0	12.44
6A	Montréal Métropolitain	129	18.4	5.83
6B	Laurentides / Lanaudière	62	8.9	14.25
6C	Sud de Montréal	215	30.7	23.40
6	Montréal (Total de)	406	57.9	...
7	Outaouais	34	4.8	13.09
8	Nord-Ouest	6	0.9	4.46
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		701	100.0	11.35

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er janvier 1976.

La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires de la province de Québec, 1976.

Graphique 35

NOMBRE DE MÉDECINS VETÉRINAIRES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1976

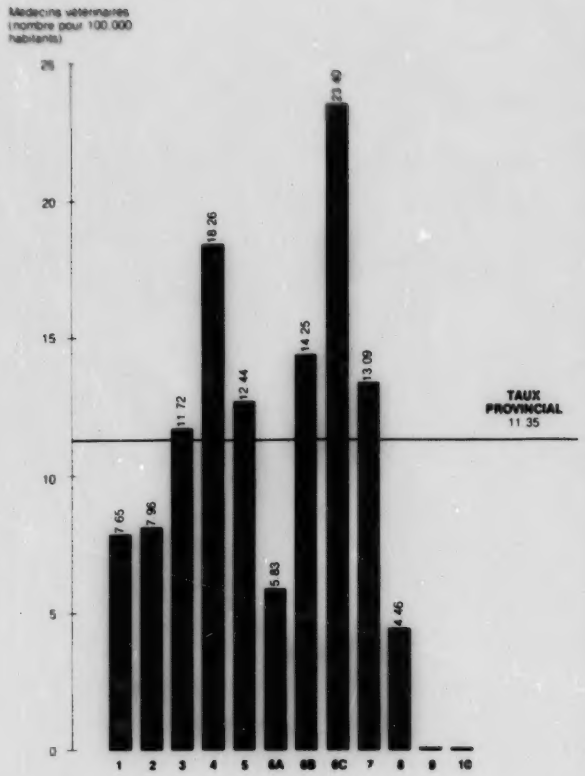

Tableau 2-28
OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Opticiens d'ordonnances		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	0.7	0.90
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	1.4	1.45
3	Québec	44	15.4	4.58
4	Trois-Rivières	19	6.6	4.61
5	Cantons de l'Est	8	2.8	3.56
6A	Montréal Métropolitain	178	62.2	8.06
6B	Laurentides / Lanaudière	6	2.1	1.39
6C	Sud de Montréal	22	7.7	2.42
6	Montréal (Total de)	206	72.0	...
7	Outaouais	3	1.1	1.16
8	Nord-Ouest	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		286	100.0	4.65

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec, 1975.

Graphique 36

NOMBRE D'OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

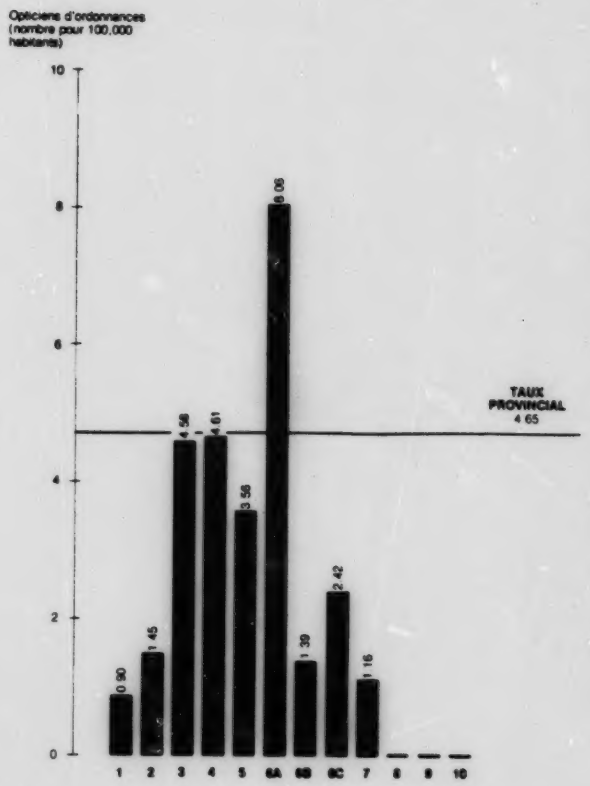

Tableau 2-29

OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Optométristes et opticiens		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	23	3.6	10.30
2	Saguenay / Lac St-Jean	23	3.6	8.31
3	Québec	75	11.9	7.80
4	Trois-Rivières	43	6.9	10.44
5	Cantons de l'Est	28	4.5	12.45
6A	Montréal Métropolitain	264	42.0	11.96
6B	Laurentides / Lanaudière	41	6.5	9.53
6C	Sud de Montréal	92	14.7	10.10
6	Montréal (Total de)	397	63.2	. . .
7	Outaouais	19	3.0	7.37
8	Nord-Ouest	14	2.3	10.28
9	Côte-Nord	6	1.0	5.93
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		628	100.0	10.20

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des optométristes et opticiens de la province de Québec, 1975.

Graphique 37

NOMBRE D'OPTOMÉTRISTES ET D'OPTICIENS DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

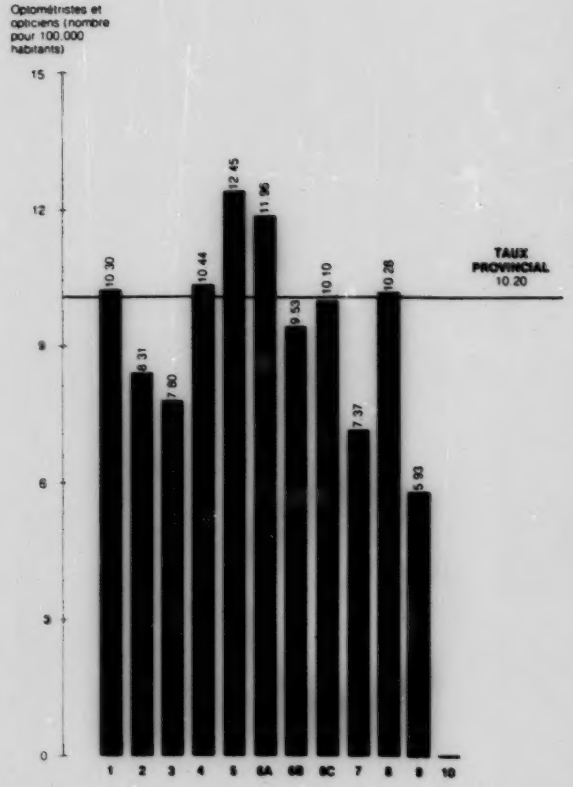

Tableau 2-30

ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Orthophonistes et audiologistes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	0.5	0.45
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	2.2	1.45
3	Québec	15	8.3	1.56
4	Trois-Rivières	4	2.2	0.97
5	Cantons de l'Est	3	1.7	1.33
6A	Montréal Métropolitain	133	73.4	6.03
6B	Laurentides / Lanaudière	9	5.0	2.09
6C	Sud de Montréal	7	3.9	0.77
6	Montréal (Total de)	149	82.3	...
7	Outaouais	3	1.7	1.16
8	Nord-Ouest	2	1.1	1.47
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		181	100.0	2.94

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes de la province de Québec, 1975.

Graphique 38

NOMBRE D'ORTHOPHONISTES ET D'AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

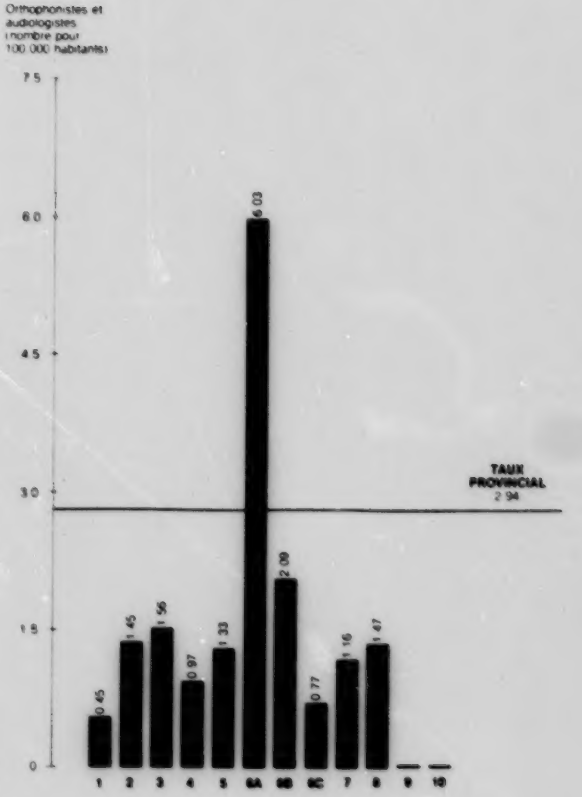

Tableau 2-31
PHARMACIENS DU QUÉBEC SELON LEUR CATÉGORIE ET LA RÉGION, 1976

Code régional	Région socio-sanitaire	CATEGORIE DE PHARMACIENS											
		Assis-tants	Proprié-taires	En service	Gérants	Dans un hôpital	Pharma-ciens membres	Autres	Total pharmaciens			Médecins dans le domaine de la pharmacie	Total des pharmaciens et médecins dans le domaine de la pharmacie
									(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)		
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	27	11	—	7	2	—	47	1.8	2.12	2	49
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	41	21	—	12	9	—	83	3.2	3.01	—	83
3	Québec	8	169	127	1	73	71	1	450	17.2	4.67	7	457
4	Trois-Rivières	2	70	25	3	21	7	—	128	4.9	3.12	2	130
5	Cantons de l'Est	—	34	11	1	11	10	—	67	2.5	2.98	1	68
6A	Montréal Métropolitain	69	414	297	23	174	225	13	1,215	46.4	5.50	—	1,215
6B	Laurentides / Lanaudière	7	61	43	2	14	14	—	141	5.4	3.24	1	142
6C	Sud de Montréal	8	158	103	10	45	51	2	377	14.4	4.11	4	381
6	Montréal (Total de)	84	633	443	35	233	290	15	1,733	66.2	...	5	1,738
7	Outaouais	1	34	13	—	5	5	1	59	2.3	2.28	2	61
8	Nord-Ouest	—	16	4	—	5	9	—	34	1.3	2.53	4	38
9	Côte-Nord	—	8	5	1	3	—	—	17	0.6	1.68	3	20
10	Nouveau-Québec	—	1	—	—	—	—	—	1	—	0.66	—	1
ENSEMBLE DU QUEBEC		95	1,033	660	41	370	403	17	2,619*	100.0	4.25	26	2,645

* Exclus: 47 pharmaciens hors province.
Taux calculé à partir de la population prévue au 1er janvier 1976.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, 1976.

Graphique 39

NOMBRE DE PHARMACIENS DU QUÉBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1976

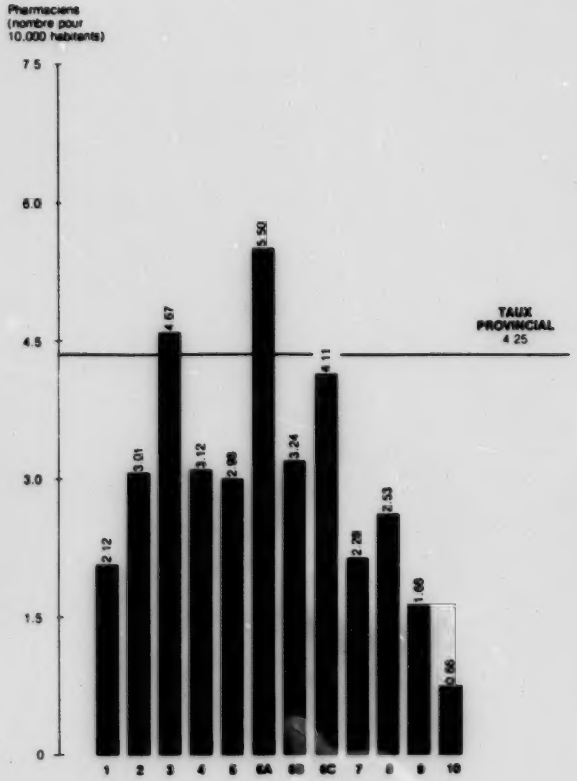

Tableau 2-32
PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Physiothérapeutes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100.000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	5	0.7	2.24
2	Saguenay / Lac St-Jean	9	1.2	3.25
3	Québec	92	12.8	9.57
4	Trois-Rivières	22	3.1	5.34
5	Cantons de l'Est	23	3.2	10.23
6A	Montréal Métropolitain	421	58.5	19.07
6B	Laurentides / Lanaudière	30	4.2	6.97
6C	Sud de Montréal	107	14.9	11.75
6	Montréal (Total de)	558	77.6	. . .
7	Outaouais	4	0.6	1.55
8	Nord-Ouest	3	0.4	2.20
9	Côte-Nord	2	0.3	1.98
10	Nouveau-Québec	1	0.1	6.58
ENSEMBLE DU QUÉBEC		719	100.0	11.68

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec, 1975.

Graphique 40

NOMBRE DE PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 197

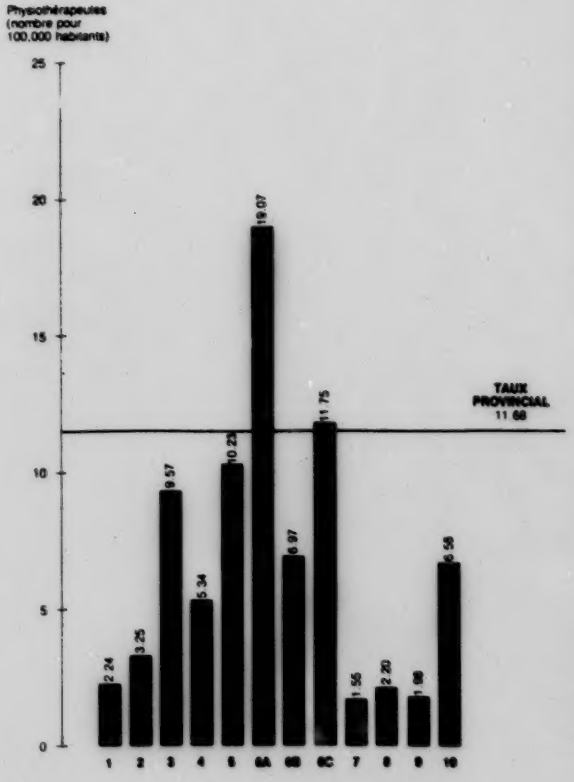

Tableau 2-33
PODIATRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Podiatres		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	1.4	0.90
2	Saguenay / Lac St-Jean	2	1.4	0.72
3	Québec	19	13.0	1.98
4	Trois-Rivières	9	6.2	2.19
5	Cantons de l'Est	1	0.7	0.44
6A	Montréal Métropolitain	81	55.5	3.67
6B	Laurentides / Lanaudière	10	6.8	2.32
6C	Sud de Montréal	17	11.6	1.87
6	Montréal (Total de)	108	73.9	...
7	Outaouais	4	2.7	1.55
8	Nord-Ouest	1	0.7	0.73
9	Côte-Nord	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		146	100.0	2.37

Note: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des podiatres du Québec, 1975.

Graphique 41

NOMBRE DE PODIATRES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

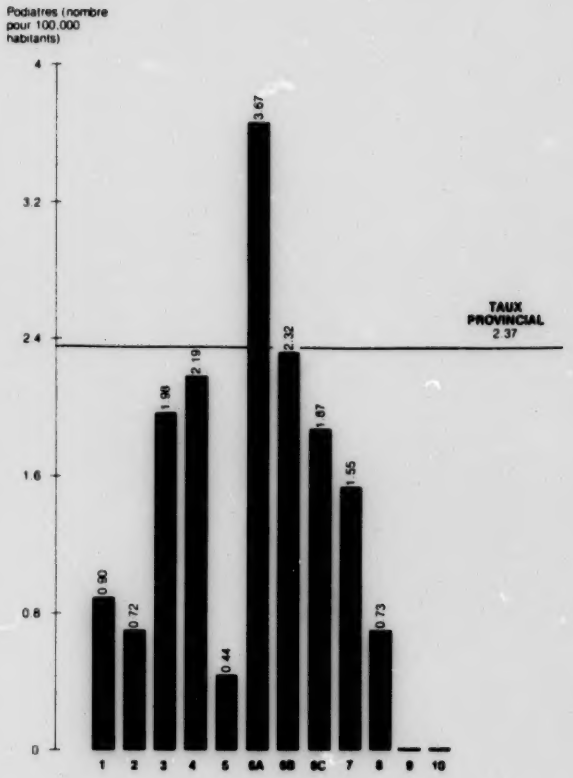

Tableau 2-34
PSYCHO-ÉDUCATEURS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Psycho-éducateurs		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	0.4	0.89
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	0.9	1.44
3	Québec	14	3.0	1.46
4	Trois-Rivières	10	2.1	2.43
5	Cantons de l'Est	91	19.8	40.46
6A	Montréal Métropolitain	266	57.8	12.05
6B	Laurentides / Lanaudière	20	4.3	4.65
6C	Sud de Montréal	43	9.3	4.72
6	Montréal (Total de)	329	71.4	...
7	Outaouais	1	0.2	0.38
8	Nord-Ouest	9	2.0	6.61
9	Côte-Nord	1	0.2	0.98
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		461	100.0	7.48

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des psycho-éducateurs de la province de Québec, 1975.

Graphique 42

NOMBRE DE PSYCHO-ÉDUCATEURS DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

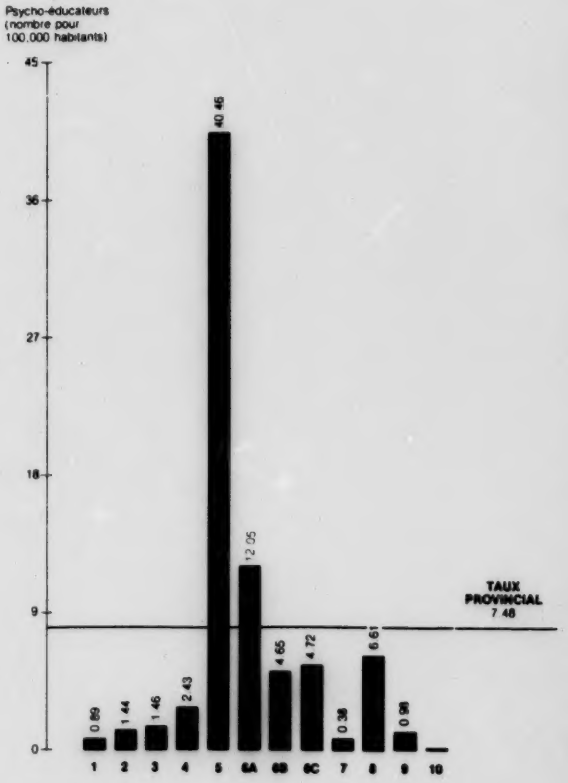

Tableau 2-35
PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Psychologues		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	23	1.8	1.03
2	Saguenay / Lac St-Jean	24	1.9	0.87
3	Québec	159	12.8	1.65
4	Trois-Rivières	52	4.2	1.26
5	Cantons de l'Est	53	4.3	2.36
6A	Montréal Métropolitain	728	58.5	3.30
6B	Laurentides / Lanaudière	61	4.9	1.42
6C	Sud de Montréal	89	7.2	0.98
6	Montréal (Total de)	878	70.6	. . .
7	Outaouais	38	3.1	1.47
8	Nord-Ouest	12	0.9	0.88
9	Côte-Nord	5	0.4	0.49
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,244	100.0	2.02

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, 1975.

Graphique 43

NOMBRE DE PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC POUR 10,0 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

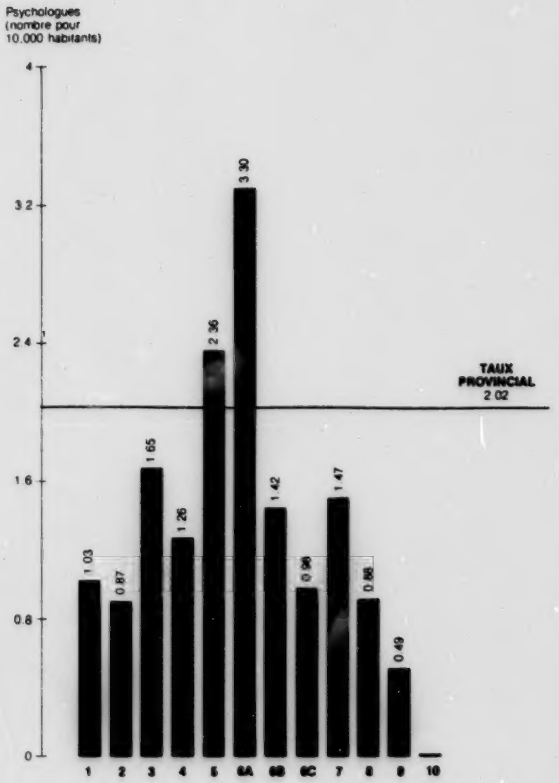

Tableau 2-36
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Techniciens dentaires		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	0.2	0.45
2	Saguenay / Lac St-Jean	16	2.4	5.78
3	Québec	98	14.4	10.19
4	Trois-Rivières	30	4.4	7.29
5	Cantons de l'Est	24	3.5	10.67
6A	Montréal Métropolitain	336	49.5	15.22
6B	Laurentides / Lanaudière	31	4.6	7.20
6C	Sud de Montréal	119	17.5	13.07
6	Montréal (Total de)	486	71.6	...
7	Outaouais	15	2.2	5.82
8	Nord-Ouest	6	0.9	4.41
9	Côte-Nord	3	0.4	2.96
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		679	100.0	11.03

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des techniciens dentaires de la province de Québec, 1975.

Graphique 44

NOMBRE DE TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

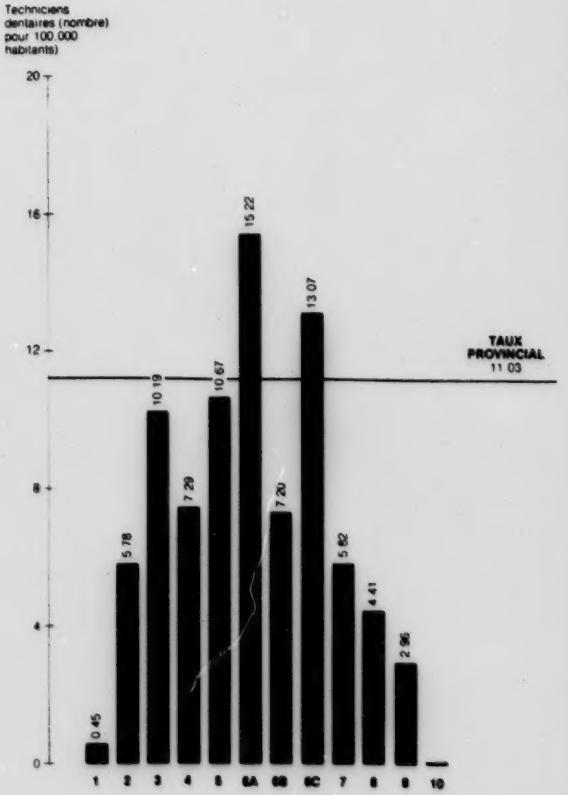

Tableau 2-37

TECHNICIENS EN RADIOLOGIE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Techniciens en radiologie		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	54	2.5	2.42
2	Saguenay / Lac St-Jean	74	3.5	2.67
3	Québec	390	18.3	4.06
4	Trois-Rivières	99	4.6	2.40
5	Cantons de l'Est	113	5.3	5.02
6A	Montréal Métropolitain	877	41.1	3.97
6B	Laurentides / Lanaudière	154	7.2	3.58
6C	Sud de Montréal	270	12.7	2.97
6	Montréal (Total de)	1,301	61.0	...
7	Outaouais	41	1.9	1.59
8	Nord-Ouest	36	1.7	2.64
9	Côte-Nord	24	1.1	2.37
10	Nouveau-Québec	2	0.1	1.32
ENSEMBLE DU QUÉBEC		2,134	100.0	3.47

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur la municipalité déclarée par chacun.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des techniciens en radiologie de la province de Québec, 1975.

Graphique 45

NOMBRE DE TECHNICIENS EN RADIOLOGIE DU QUÉBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

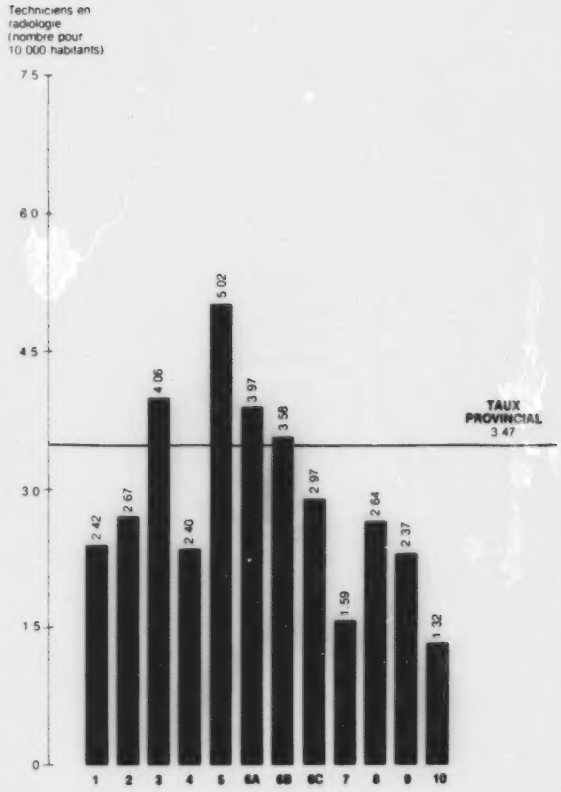

Tableau 2-38
TECHNICIENS INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Techniciens inhalothérapeutes		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 100.000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	8	1.7	3.58
2	Saguenay / Lac St-Jean	22	4.8	7.95
3	Québec	65	14.1	6.75
4	Trois-Rivières	30	6.5	7.28
5	Cantons de l'Est	35	7.6	15.56
6A	Montréal Métropolitain	213	46.3	9.65
6B	Laurentides / Lanaudière	23	5.0	5.34
6C	Sud de Montréal	49	10.7	5.38
6	Montréal (Total de)	285	62.0	...
7	Outaouais	6	1.3	2.32
8	Nord-Ouest	8	1.8	5.88
9	Côte-Nord	1	0.2	0.99
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		460	100.0	7.47

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur le lieu de travail.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation professionnelle des techniciens inhalothérapeutes de la province de Québec, 1975.

Graphique 46

NOMBRE DE TECHNICIENS INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC POUR 100,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

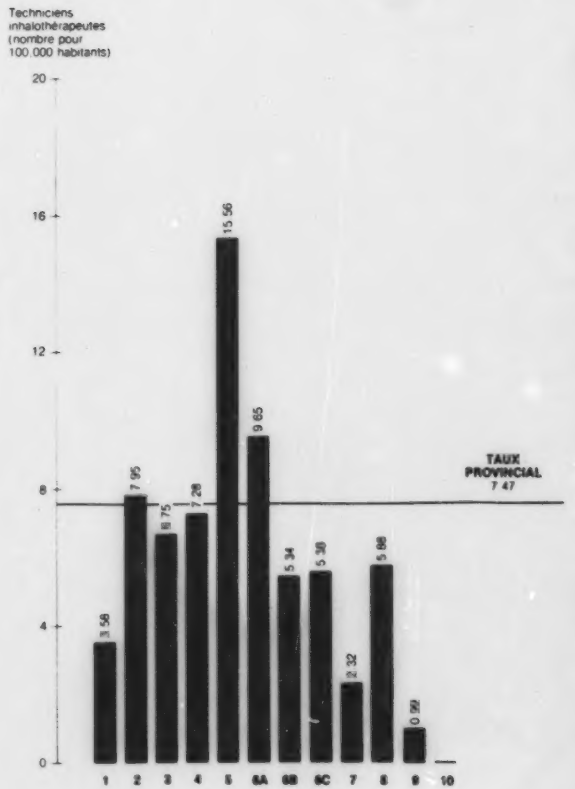

Tableau 2-39

TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Technologistes médicaux		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	62	3.7	2.78
2	Saguenay / Lac St-Jean	31	1.8	1.12
3	Québec	401	24.0	4.17
4	Trois-Rivières	124	7.4	3.01
5	Cantons de l'Est	93	5.6	4.14
6A	Montréal Métropolitain	638	38.1	2.89
6B	Laurentides / Lanaudière	65	3.9	1.51
6C	Sud de Montréal	179	10.7	1.97
6	Montréal (Total de)	882	52.7	...
7	Outaouais	27	1.6	1.05
8	Nord-Ouest	25	1.5	1.84
9	Côte-Nord	28	1.7	2.77
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,673	100.0	2.72

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975.
La répartition régionale des professionnels est basée sur le lieu de travail.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des membres de la Corporation des technologistes médicaux de la province de Québec, 1975.

Graphique 47

NOMBRE DE TECHNOLOGISTES MEDICAUX DU QUEBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA REGION, 1975

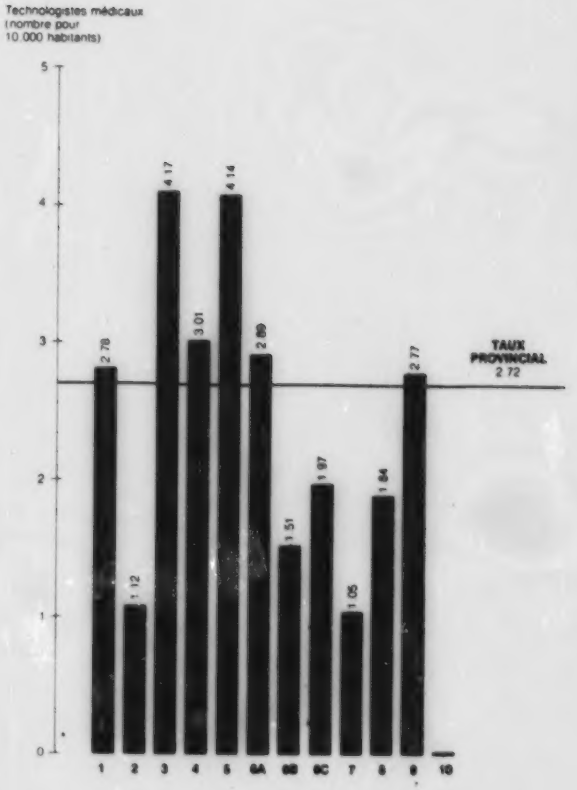

Tableau 2-40

RAPPORTS ENTRE CERTAINS PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET LA POPULATION SELON QUELQUES PAYS

PAYS	Année retenue	Population de l'année (milliers)	Médecins		Dentistes		Pharmaciens		Physiothérapeutes		Diététistes		Infirmières	
			Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *	Taux **	Rang *
QUÉBEC	1975	6,156	16.6	5	3.3	8	4.2	7	1.2	4	1.3	2	59.2	4
CANADA	1972	21,848	15.8	7	3.5	7	5.3	4	1.3	3	0.9	3	74.6	1
ÉTATS-UNIS	1972	208,842	16.5	6	5.0	4	6.4	2	0.8	6	2.2***	1	61.0	3
FRANCE	1972	51,703	14.1	9	4.4	5	5.3	4	4.8	1	...	..	41.2	6
SUÈDE	1972	8,122	14.7	8	8.2	1	4.2	7	4.3	2	...	..	63.6	2
ALLEMAGNE (R.F.)	1972	61,674	18.4	4	5.1	3	5.0	6	1.1	5	0.4	4	32.2	7
ITALIE	1972	54,410	19.3	3	...	..	6.8	1	...	..	...	..	25.6	8
IRAN	1972	30,550	3.3	11	0.6	10	1.1	9	— —	..	...	..	4.2	9
BOLIVIE	1972	5,195	4.1	10	1.3	9	...	..	...	..	...	..	3.3	10
U.R.S.S.	1972	247,459	25.6	2	3.9	6	...	..	...	..	...	..	44.7	5
ISRAËL	1972	3,080	27.4	1	7.7	2	6.3	3	...	..	...	..	...	..

* Rang parmi les pays choisis.
** Taux pour 10,000 habitants.
*** Ce taux inclut les diététistes et les nutritionnistes.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de Statistiques sanitaires, 1972, Organisation mondiale de la Santé, 1976.

services sociaux

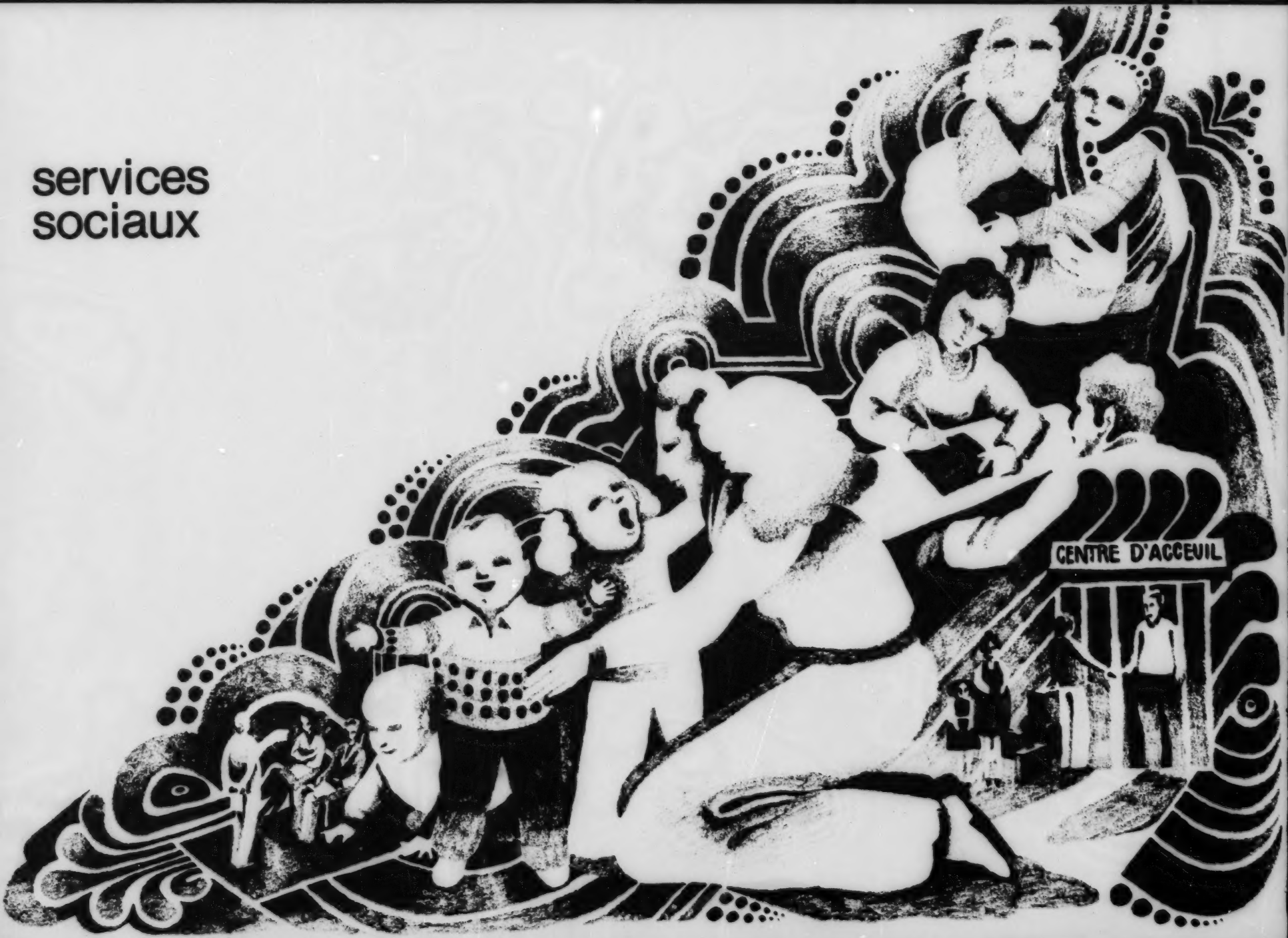

Tableau 3-1
CENTRES DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres de services sociaux
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	3
6B	Laurentides / Lanaudière	1
6C	Sud de Montréal	1
6	Montréal (Total de)	5
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		14

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-2
CONSEILLERS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Conseillers sociaux		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	43	4.4	1.92
2	Saguenay / Lac St-Jean	39	4.0	1.41
3	Québec	147	15.2	1.53
4	Trois-Rivières	108	11.3	2.62
5	Cantons de l'Est	76	7.8	3.38
6A	Montréal Métropolitain	302	31.2	1.37
6B	Laurentides / Lanaudière	74	7.6	1.72
6C	Sud de Montréal	106	10.9	1.16
6	Montréal (Total de)	482	49.7	...
7	Outaouais	28	2.9	1.09
8	Nord-Ouest	37	3.8	2.72
9	Côte-Nord	9	0.9	0.89
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		969	100.0	1.58

Notes: Taux calculé à partir de la population prévue au 1er juillet 1975. Le nombre correspond aux membres de la Corporation sur le marché du travail.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de données fournies par la Corporation des conseillers sociaux du Québec, 1975.

Graphique 48

NOMBRE DE CONSEILLERS SOCIAUX DU QUÉBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

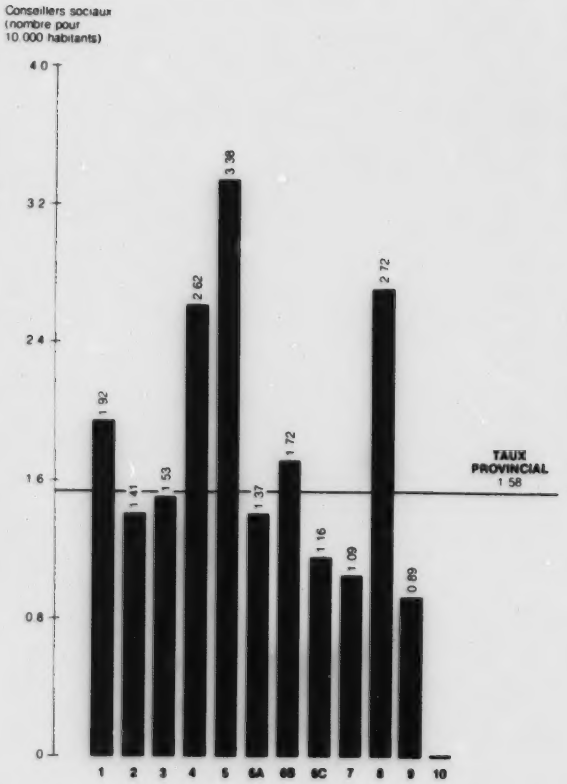

Tableau 3-3
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Travailleurs sociaux*		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 10,000 habitants)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	15	1.2	0.67
2	Saguenay / Lac St-Jean	22	1.8	0.80
3	Québec	178	14.9	1.85
4	Trois-Rivières	32	2.7	0.78
5	Cantons de l'Est	43	3.6	1.91
6A	Montréal Métropolitain	719	60.0	3.25
6B	Laurentides / Lanaudière	47	3.9	1.08
6C	Sud de Montréal	93	7.8	1.01
6	Montréal (Total de)	859	71.7	...
7	Outaouais	11	0.9	0.42
8	Nord-Ouest	21	1.8	1.56
9	Côte-Nord	15	1.2	1.48
10	Nouveau-Québec	2	0.2	1.31
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,198	100.0	1.94

Notes: * Membres en règle de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, au 31 décembre 1975.

Taux calculé à partir de la population prévue au 1er janvier 1976. La répartition régionale des TSP est basée sur l'adresse de travail.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1975.

Graphique 49

NOMBRE DE TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC POUR 10,000 HABITANTS SELON LA RÉGION, 1975

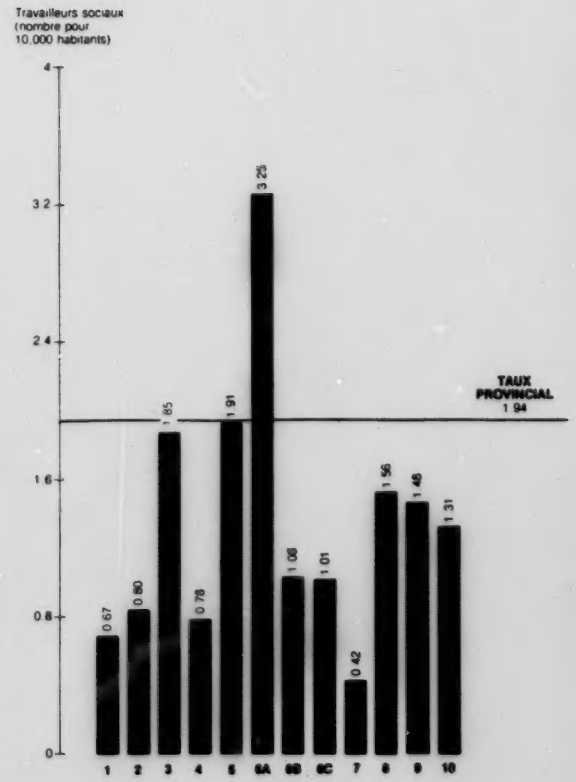

Tableau 3-4
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LE LIEU DE TRAVAIL ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Type d'établissement					Total
		CH	CSS	CLSC	CA	Autres	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	10	—	—	4	15
2	Saguenay / Lac St-Jean	5	16	—	—	1	22
3	Québec	22	87	—	10	59	178
4	Trois-Rivières	5	18	—	4	5	32
5	Cantons de l'Est	—	35	—	2	6	43
6A	Montréal Métropolitain	196	215	3	52	253	719
6B	Laurentides / Lanaudière	1	37	1	2	6	47
6C	Sud de Montréal	6	79	3	1	4	93
6	Montréal (Total de)	203	331	7	55	263	859
7	Outaouais	1	6	1	—	3	11
8	Nord-Ouest	1	15	—	3	2	21
9	Côte-Nord	—	14	—	—	1	15
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	2	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		238	532	8	74	346	1,198

Notes: — La répartition régionale des TSP est basée sur l'adresse de travail.
— Ce tableau fait référence seulement aux TSP praticiens.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1975.

Tableau 3-5
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Type d'activité						Total
		Clinicien	Super-viseur / consultant	Adminis-trateur	Animateur	Ensei-gnement	Autres	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	6	—	8	1	1	—	15
2	Saguenay / Lac St-Jean	10	6	7	—	—	1	22
3	Québec	73	31	67	4	10	15	178
4	Trois-Rivières	18	6	10	3	4	—	32
5	Cantons de l'Est	15	6	12	2	2	4	43
6A	Montréal Métropolitain	408	179	171	25	45	58	719
6B	Laurentides / Lanaudière	31	6	8	4	—	4	47
6C	Sud de Montréal	57	15	38	1	—	7	93
6	Montréal (Total de)	496	200	217	30	45	69	859
7	Outaouais	6	1	2	—	1	1	11
8	Nord-Ouest	5	2	13	—	—	2	21
9	Côte-Nord	7	2	6	—	—	—	15
10	Nouveau-Québec	1	—	1	—	—	1	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		637	254	343	40	63	93	1,198

Notes: — La somme des éléments d'une région ou de l'ensemble du Québec ne correspond pas au total en raison des affectations multiples des professionnels.
— La répartition régionale des TSP est basée sur l'adresse de travail.
— Ce tableau fait référence seulement aux TSP praticiens.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1975.

Tableau 3-6
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC SELON LA CLIENTÈLE DESSERVIE ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	CLIENTÈLE							Total
		Famille	Parents	Enfants	Adolescents	Adultes	Autres	P. âgées	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	4	4	3	3	2	2	—	15
2	Saguenay / Lac St-Jean	10	6	7	3	8	2	4	22
3	Québec	57	32	46	45	48	14	19	178
4	Trois-Rivières	18	12	10	10	12	4	5	32
5	Cantons de l'Est	18	10	7	10	15	5	8	43
6A	Montréal Métropolitain	418	340	230	175	247	44	154	719
6B	Laurentides / Lanaudière	37	26	20	17	15	4	7	47
6C	Sud de Montréal	46	35	29	24	27	7	11	93
6	Montréal (Total de)	501	401	279	216	289	55	172	859
7	Outaouais	6	1	3	1	6	2	1	11
8	Nord-Ouest	5	2	1	5	4	1	1	21
9	Côte-Nord	6	3	1	2	2	2	2	15
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	2	—	2
ENSEMBLE DU QUÉBEC		625	471	357	295	386	89	212	1,198

Notes: — La somme des éléments d'une région ou de l'ensemble du Québec ne correspond pas au total en raison des affectations multiples des professionnels.
— La répartition régionale des TSP est basée sur l'adresse de travail.
— Ce tableau fait référence seulement aux TSP praticiens.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du fichier de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, 1975.

Tableau 3-7
GARDERIES PRIVÉES AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Garderies	
		(nombre)	(en %)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	1.0
2	Saguenay / Lac St-Jean	4	1.2
3	Québec	33(a)	10.5
4	Trois-Rivières	10	3.2
5	Cantons de l'Est	10	3.2
6A	Montréal Métropolitain	180(b)	57.1
6B	Laurentides / Lanaudière	6(c)	1.9
6C	Sud de Montréal	49(d)	15.6
6	Montréal (Total de)	235	74.6
7	Outaouais	14	4.4
8	Nord-Ouest	5	1.6
9	Côte-Nord	1	0.3
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		315	100.0

(a) Ce chiffre comprend trois centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.

(b) Ce chiffre comprend quatre centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.

(c) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de garderie, de centre de transition et de pouponnière.

(d) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des garderies privées, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 31 décembre 1975.

Tableau 3-8

PLACES AUTORISÉES DANS LES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Places autorisées		
		(nombre)	(en %)	(Taux pour 1,000 enfants) 0-4 ans*
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	67	0.5	4.09
2	Saguenay / Lac St-Jean	100	0.8	4.74
3	Québec	1,227	9.8	17.47
4	Trois-Rivières	450	3.6	17.08
5	Cantons de l'Est	288	2.3	17.47
6A	Montréal Métropolitain	7,714(a)	61.8	54.57
6B	Laurentides / Lanaudière	133(b)	1.1	4.21
6C	Sud de Montréal	1,889	15.1	28.28
6	Montréal (Total de)	9,736	77.9	...
7	Outaouais	446	3.6	20.91
8	Nord-Ouest	152	1.2	13.52
9	Côte-Nord	25	0.2	2.55
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		12,491	100.0	28.74

* Taux calculé à partir de la population prévue des enfants de 0-4 ans, au 1er janvier 1976.

(a) Ce chiffre comprend 129 places pouvant être utilisées indifféremment par la clientèle de garderies ou de centres de transition.

(b) Ce chiffre comprend 3 places utilisées en pouponnière.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des garderies privées, Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 31 décembre 1975.

Graphique 50

TAUX DE PLACES AUTORISÉES DANS LES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC POUR 1,000 ENFANTS DE 0-4 A SELON LA RÉGION, 1975

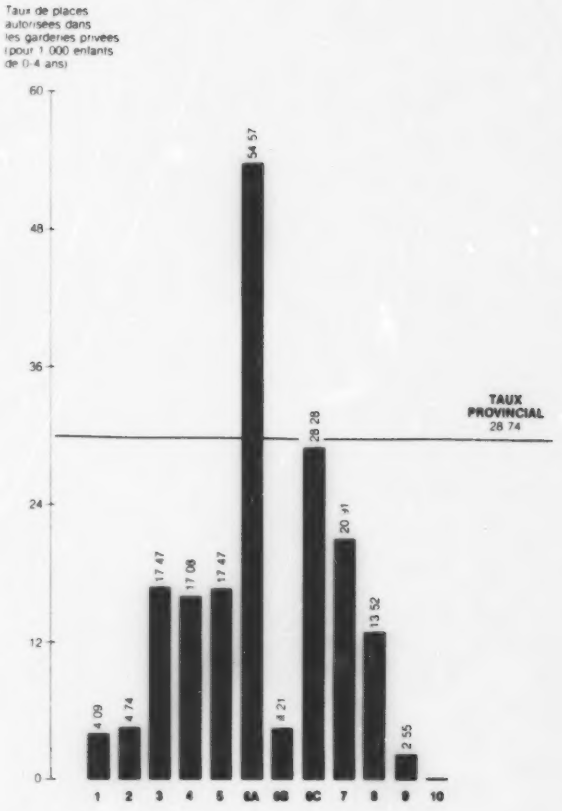

Tableau 3-9
CENTRES D'ACCUEIL-TRANSITION DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES DE TRANSITION				
		Enfance	Adultes et personnes âgées			Total général
		Total	A1, A2	Autres	Total	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	6	—	—	—	6
3	Québec	8(a)	2	1	3	11
4	Trois-Rivières	2	1	—	1	3
5	Cantons de l'Est	1	—	2	2	3
6A	Montréal Métropolitain	21(b)	1	3	4	25
6B	Laurentides / Lanaudière	4(c)	—	—	—	4
6C	Sud de Montréal	7(d)	—	—	—	7
6	Montréal (Total de)	32	1	3	4	36
7	Outaouais	1	—	—	—	1
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	1(e)	—	—	—	1
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		51	4	6	10	61

(a) Ce chiffre comprend trois centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition et un centre d'accueil de transition et de réadaptation.
(b) Ce chiffre comprend quatre centres d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition et deux centres d'accueil de transition et de réadaptation.
(c) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de garderie, de centre de transition et de pouponnière.
(d) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de garderie et de centre de transition et un centre d'accueil de transition et de réadaptation.
(e) Ce centre d'accueil de réadaptation sert à la fois de centre d'accueil de transition et de réadaptation.

A_1 Services de longue durée et de protection.
A_2 Services de longue durée, de protection et d'aide physique.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-10

PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-TRANSITION DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES DE TRANSITION				
		Enfance	Adultes et personnes âgées			
		Total	A1, A2	Autres	Total	Total général
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	69	—	—	—	69
3	Québec	205	86	37	123	328
4	Trois-Rivières	40	18	—	18	58
5	Cantons de l'Est	19	—	55	55	74
6A	Montréal Métropolitain	1,335(a)	18	150	168	1,503
6B	Laurentides / Lanaudière	71	—	—	—	71
6C	Sud de Montréal	125	—	—	—	125
6	Montréal (Total de)	1,531	18	150	168	1,699
7	Outaouais	12	—	—	—	12
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	10	—	—	—	10
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,886	122	242	364	2,250

(a) Ce chiffre comprend 129 places pouvant être utilisées indifféremment par la clientèle des garderies ou des centres de transition.

A_1 : Services de longue durée et de protection.

A_2 : Services de longue durée, de protection et d'aide physique.

Source : Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-11

CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES DE RÉADAPTATION										
		Enfance				Adultes et personnes âgées						Total général
		Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Total	Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Dans les centres hospitaliers	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	1	2	3	—	—	—	2(a)	—	2	5
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	2	3	6	—	—	—	1	—	1	7
3	Québec	2	9(b)	7	18	—	—	1	4(c)	2	7	25
4	Trois-Rivières	1	3	2	6	—	1	—	—	2	3	9
5	Cantons de l'Est	—	5	3	8	—	—	—	—	—	—	8
6A	Montréal Métropolitain	5	21(d)	10	36	—	—	—	2(e)	2	4	40
6B	Laurentides / Lanaudière	—	7	6	13	—	—	—	—	1	1	14
6C	Sud de Montréal	2	6	4	12	1	—	1	—	3	5	17
6	Montréal (Total de)	7	34	20	61	1	—	1	2	6	10	71
7	Outaouais	—	2	1	3	—	—	—	—	—	—	3
8	Nord-Ouest	—	2	1	3	—	—	—	—	—	—	3
9	Côte-Nord	—	1(f)	1	2	—	—	—	—	1	1	3
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		11	59	40	110	1	1	2	9	11	24	134

(a) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.
(b) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de transition et de réadaptation.
(c) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.
(d) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de transition et de réadaptation.
(e) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.
(f) Ce centre d'accueil de réadaptation sert à la fois de centre d'accueil de transition et de réadaptation.

Autres: Services pour épileptiques, alcooliques, autres toxicomanies, etc.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-12

PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES DE RÉADAPTATION										
		Enfance				Adultes et personnes âgées						Total général
		Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Total	Handicapés physiques	Mésadaptés sociaux	Déficients mentaux	Dans les centres hospitaliers	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	18	255	273	—	—	—	44	—	44	317
2	Saguenay / Lac St-Jean	23	218	370	611	—	—	—	39	—	39	650
3	Québec	868	990	928	2,786	—	—	17	526	62	605	3,391
4	Trois-Rivières	70	288	292	650	—	12	—	—	137	149	799
5	Cantons de l'Est	—	371	278	649	—	—	—	—	—	—	649
6A	Montréal Métropolitain	485	1,954	1,226	3,665	—	—	—	1,429(a)	231	1,660	5,325
6B	Laurentides / Lanaudière	—	601	577	1,178	—	—	—	—	50	50	1,228
6C	Sud de Montréal	185	380	605	1,170	155	—	75	—	107	337	1,507
6	Montréal (Total de)	670	2,935	2,408	6,013	155	—	75	1,429	388	2,047	8,060
7	Outaouais	—	30	105	135	—	—	—	—	—	—	135
8	Nord-Ouest	—	221	147	368	—	—	—	—	—	—	368
9	Côte-Nord	—	80	160	240	—	—	—	—	28	28	268
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,631	5,151	4,943	11,725	155	12	92	2,038	615	2,912	14,637

(a) Ce chiffre comprend 1,257 places servant à la fois de réadaptation et d'hébergement.

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des affaires sociales, 1975.

Tableau 3-13

CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES D'HÉBERGEMENT								
		Enfance	Adultes et personnes âgées							Total général
		Total	A^1	A^1, A^2	A^2, A^3	A^1 A^2, A^3	Dans les centres hospitaliers	Autres	Total	
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	3	7	—	3(a)	—	13	13
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	—	2	16	—	1	1	20	21
3	Québec	2	—	17	65	13	8(b)	19	122	124
4	Trois-Rivières	2	—	6	24	1	3	1	35	37
5	Cantons de l'Est	1	—	10	13	1	1	7	32	33
6A	Montréal Métropolitain	8	—	21	19	21	6(c)	35	102	110
6B	Laurentides / Lanaudière	2	—	13	21	2	1	7	44	46
6C	Sud de Montréal	5	—	15	22	2	3	21	63	68
6	Montréal (Total de)	15	—	49	62	25	10	63	209	224
7	Outaouais	—	—	1	8	2	1	2	14	14
8	Nord-Ouest	1	—	—	6	—	—	2	8	9
9	Côte-Nord	—	—	1	2	—	—	—	3	3
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		22	—	89	203	42	27	95	456	478

(a) Ce chiffre comprend un centre d'accueil servant à la fois de centre d'hébergement et de réadaptation.
(b) Ce chiffre comprend dix centres d'accueil servant à la fois de centre d'hébergement et de réadaptation.
(c) Ce chiffre comprend deux centres d'accueil servant à la fois de centre d'hébergement et de réadaptation.

A_1: Services de longue durée d'hôtellerie et de protection. A_2: Services de longue durée d'hôtellerie, de protection et d'aide physique.
A_3: Services de longue durée d'hôtellerie, d'aide physique et de surveillance médicale.

Autres: Services pour épileptiques, alcooliques, autres toxicomanies, etc.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-14

PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT DU QUÉBEC SELON LEUR CLIENTÈLE, LEUR AFFECTATION ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	PLACES AUTORISÉES DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT								
		Enfance	Adultes et personnes âgées							
		Total	A^1	A^1, A^2	A^2, A^3	A^1, A^2 A^3	Dans les centres hospitaliers	Autres	Total	Total général
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	63	677	—	318	—	1,058	1,058
2	Saguenay / Lac St-Jean	22	—	40	704	—	338	27	1,109	1,131
3	Québec	135	—	296	3,600	623	2,253	899	7,671	7,806
4	Trois-Rivières	157	—	121	1,395	33	398	13	1,960	2,117
5	Cantons de l'Est	112	—	221	939	170	73	232	1,635	1,747
6A	Montréal Métropolitain	804(a)	—	565	1,765	3,431	1,900(b)	2,159	9,820	10,624
6B	Laurentides / Lanaudière	69	—	210	1,184	164	563	203	2,324	2,393
6C	Sud de Montréal	509	—	312	1,600	196	259	464	2,831	3,340
6	Montréal (Total de)	1,382	—	1,087	4,549	3,791	2,722	2,826	14,975	16,357
7	Outaouais	—	—	23	472	72	391	64	1,022	1,022
8	Nord-Ouest	23	—	—	353	—	—	34	387	410
9	Côte-Nord	—	—	56	96	—	—	—	152	152
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,831	—	1,907	12,785	4,689	6,493	4,095	29,969	31,800

(a) Ce chiffre comprend 40 places externes et 250 internes / externes.
(b) Ce chiffre comprend 1,257 places pouvant recevoir soit des malades en réadaptation, soit en hébergement.

Autres: Services pour épileptiques, alcooliques, autres toxicomanies, etc.

A_1: Services de longue durée d'hôtellerie et de protection.
A_2: Services de longue durée d'hôtellerie, de protection et d'aide physique.
A_3: Services de longue durée d'hôtellerie, d'aide physique et de surveillance médicale.

Source: Élaboration effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de l'évaluation des normes et de l'émission des permis, Direction générale de l'agrément des établissements, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-15
SERVICES DE PROBATION JUVÉNILE DU QUÉBEC, SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Services de probation
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	4
4	Trois-Rivières	3
5	Cantons de l'Est	2
6A	Montréal Métropolitain	2
6B	Laurentides / Lanaudière	3
6C	Sud de Montréal	5
6	Montréal (Total de)	10
7	Outaouais	2
8	Nord-Ouest	2
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		26

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de protection de la jeunesse, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-16

PERSONNEL DES SERVICES DE PROBATION JUVÉNILE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Cadres	Travail-leurs sociaux	Agent de probation	Autres	Total
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	—	1	1	3
2	Saguenay / Lac St-Jean	2	—	5	1	8
3	Québec	4	1	22	8	35
4	Trois-Rivières	1	—	2	1	4
5	Cantons de l'Est	2	—	9	4	15
6A	Montréal Métropolitain	10	1	48	21	80
6B	Laurentides / Lanaudière	2	—	7	4	13
6C	Sud de Montréal	3	—	7	3	13
6	Montréal (Total de)	15	1	62	28	106
7	Outaouais	2	—	6	4	12
8	Nord-Ouest	2	—	3	2	7
9	Côte-Nord	1	—	2	1	4
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		30	2	112	50	194

Cadres: Comprend adjoints aux cadres, directeurs régionaux et attachés d'administration.

Autres: Comprend techniciens d'administration, agents de bureau et employés de secrétariat.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de protection de la jeunesse, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-17
COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL DU QUÉBEC (GREFFES ET SOUS-GREFFES) SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Greffes	Sous-greffes	Total
		(nombre)	(nombre)	
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	3	6	9
2	Saguenay / Lac St-Jean	2	3	5
3	Québec	5	—	5
4	Trois-Rivières	4	1	5
5	Cantons de l'Est	1	1	2
6A	Montréal Métropolitain	1	2	3
6B	Laurentides / Lanaudière	2	—	2
6C	Sud de Montréal	3	4	7
6	Montréal (Total de)	6	6	12
7	Outaouais	1	2	3
8	Nord-Ouest	2	3	5
9	Côte-Nord	3	—	3
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		27	22	49

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Service de probation juvénile, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 3-18

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES DE GARDERIE DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1974-75

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Cantons de l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	621	502	429	361	556	193	*	*	*	*	*	*
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6C	Sud de Montréal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Montréal (Total de)	621	502	429	361	556	193	*	*	*	*	*	*
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		621	502	429	361	556	193	*	*	*	*	*	*

* Ces statistiques sont pertinentes à l'ancien programme d'aide financière de l'État, aux centres de garderie du Québec, sous forme de subventions annuelles spéciales. Cette forme d'aide a disparue avec l'entrée en vigueur, au 1er juillet 1974, du nouveau programme du Ministère des Affaires sociales concernant l'aide financière pour les services de garde destinés aux enfants.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 3-19

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-TRANSITION DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1974-75

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	20	20	22	19	23	22	19	19	16	15	15	15
2	Saguenay / Lac St-Jean	14	11	18	17	17	12	16	13	11	16	11	12
3	Québec	86	98	93	97	100	89	95	91	67	89	99	90
4	Trois-Rivières	20	19	22	22	18	19	15	16	12	20	17	9
5	Cantons de l'Est	7	8	6	9	9	10	7	3	2	4	6	4
6A	Montréal Métropolitain	652	689	619	667	569	617	636	759	601	635	659	593
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6C	Sud de Montréal	38	28	35	38	40	27	30	29	29	30	36	34
6	Montréal (Total de)	690	717	654	705	609	644	666	788	630	665	695	627
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	13	12	10	10	10	11	10	10	10	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		850	885	825	879	786	807	828	940	748	809	843	757

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 3-20

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1974-75

HANDICAPÉS PHYSIQUES ET SENSORIELS

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Québec	351	348	232	233	233	458	459	443	440	441	443	441
4	Trois-Rivières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Cantons de l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	472	471	171	193	169	405	406	404	401	404	409	409
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6C	Sud de Montréal	142	140	67	67	67	135	135	133	135	136	133	135
6	Montréal (Total de)	614	611	238	260	236	540	541	537	536	540	542	544
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		965	959	470	493	469	998	1,000	980	976	981	985	985

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la D.vision de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 3-21

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1974-75

DÉFICIENTS MENTAUX

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	197	196	134	136	137	136	139	139	138	138	140	139
2	Saguenay / Lac St-Jean	399	391	359	369	361	374	373	381	381	384	386	390
3	Québec	895	900	825	836	815	890	887	893	901	898	852	795
4	Trois-Rivières	492	491	488	480	473	541	536	450	446	441	441	436
5	Cantons de l'Est	500	499	315	312	400	486	486	502	491	499	499	488
6A	Montréal Métropolitain	867	845	941	938	926	912	918	920	918	858	878	881
6B	Laurentides / Lanaudière	443	439	439	430	421	432	434	432	433	431	426	437
6C	Sud de Montréal	963	961	868	918	931	908	908	920	926	920	919	898
6	Montréal (Total de)	2,273	2,245	2,248	2,286	2,278	2,252	2,260	2,272	2,277	2,209	2,223	2,216
7	Outaouais	106	106	107	107	107	110	110	111	118	126	129	128
8	Nord-Ouest	139	109	142	142	141	138	139	139	139	142	144	145
9	Côte-Nord	146	145	113	112	126	164	165	166	165	163	164	161
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		5,147	5,082	4,731	4,780	4,838	5,091	5,095	5,053	5,056	5,000	4,978	4,898

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 3-22

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-RÉADAPTATION DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1974-75

MÉSADAPTÉS SOCIAUX

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	152	159	47	53	56	113	124	121	120	126	145	152
3	Québec	925	927	486	536	430	657	656	686	658	680	715	724
4	Trois-Rivières	232	242	162	153	168	185	183	188	194	211	205	202
5	Cantons de l'Est	103	102	93	90	111	120	114	129	79	133	135	136
6A	Montréal Métropolitain	1,727	1,761	1,531	1,507	1,492	1,599	1,609	1,476	1,505	1,531	1,583	1,585
6B	Laurentides / Lanaudière	638	647	455	443	426	532	572	598	589	609	625	633
6C	Sud de Montréal	266	260	202	212	208	245	235	241	246	251	257	270
6	Montréal (Total de)	2,631	2,668	2,188	2,162	2,126	2,376	2,416	2,315	2,340	2,391	2,465	2,488
7	Outaouais	31	32	37	34	34	37	42	42	33	37	41	42
8	Nord-Ouest	170	178	150	147	136	144	147	146	147	152	159	147
9	Côte-Nord	68	69	60	55	59	54	61	56	55	60	63	62
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		4,312	4,377	3,223	3,230	3,120	3,686	3,743	3,683	3,626	3,790	3,928	3,953

Source Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976

Tableau 3-23

ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL-HÉBERGEMENT DU QUÉBEC, RECEVANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, SELON LE MOIS ET LA RÉGION

Année financière 1974-75

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Québec	130	130	132	135	136	138	139	138	136	135	136	135
4	Trois-Rivières	77	77	77	77	78	77	77	77	77	77	77	77
5	Cantons de l'Est	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6A	Montréal Métropolitain	875	871	651	654	654	861	860	862	862	863	864	862
6B	Laurentides / Lanaudière	194	194	192	193	194	194	192	194	194	195	195	195
6C	Sud de Montréal	164	165	166	166	166	166	166	166	166	168	167	166
6	Montréal (Total de)	1,233	1,230	1,009	1,013	1,014	1,221	1,218	1,222	1,222	1,226	1,226	1,223
7	Outaouais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Nord-Ouest	23	23	23	23	23	23	23	23	23	22	23	23
9	Côte-Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		1,463	1,460	1,241	1,248	1,251	1,459	1,457	1,460	1,458	1,460	1,462	1,458

Source : Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 3-24

DÉBOURSÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES POUR LES ENFANTS PLACÉS DANS LES CENTRES D'ACCUEIL SELON LEUR CLASSE ET LA RÉGION

Année financière 1974-75 (*en milliers de dollars*)

Code régional	Région socio-sanitaire	CENTRES D'ACCUEIL				
		Garderies*	Transition**	Réadaptation**	Hébergement	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—	334	1,493	—	1,827
2	Saguenay / Lac St-Jean	—	195	5,425	—	5,620
3	Québec	—	1,472	22,589	739	24,800
4	Trois-Rivières	—	151	5,273	455	5,879
5	Cantons de l'Est	—	92	5,964	—	6,056
6A	Montréal Métropolitain	239	9,487	38,405	6,007	54,138
6B	Laurentides / Lanaudière	—	—	10,424	1,294	11,718
6C	Sud de Montréal	—	400	11,925	967	13,292
6	Montréal (Total de)	239	9,887	60,754	8,268	79,148
7	Outaouais	—	—	2,052	—	2,052
8	Nord-Ouest	—	34	3,899	130	4,063
9	Côte-Nord	—	—	2,176	—	2,176
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		239	12,165	109,625	9,592	131,621

* Crédits pour les centres de garderie du Québec auparavant subventionnés par le financement en 1974-75 et transférés au programme de garderies en 1975-76.

** Certains ajustements ont été effectués pour la transition et la réadaptation.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 3-25
ENFANTS PLACÉS EN FAMILLES D'ACCUEIL POUR ENFANTS AU QUÉBEC SELON LE MOIS ET LA RÉGION
Année financière 1974-75

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1,382	1,400	1,382	1,302	1,277	1,264	1,153	1,162	1,154	1,140	1,131	1,136
2	Saguenay / Lac St-Jean	1,443	1,461	1,403	1,351	1,331	1,318	1,329	1,328	1,331	1,348	1,359	1,365
3	Québec	3,511	3,495	3,286	3,122	3,102	3,085	3,264	3,286	3,300	3,285	3,305	3,323
4	Trois-Rivières	1,697	1,713	1,671	1,664	1,633	1,613	1,614	1,588	1,573	1,586	1,645	1,634
5	Cantons de l'Est	963	976	960	925	926	911	909	906	904	907	902	894
6A	Montréal Métropolitain	6,921	7,012	7,013	6,816	6,778	6,563	6,534	6,536	6,303	6,560	6,533	6,559
6B	Laurentides / Lanaudière	1,687	1,663	1,612	1,557	1,577	1,571	1,555	1,549	1,549	1,547	1,559	1,558
6C	Sud de Montréal	2,089	2,078	2,029	1,961	1,901	1,897	1,877	1,872	1,887	1,884	1,895	1,906
6	Montréal (Total de)	10,697	10,753	10,654	10,334	10,256	10,031	9,966	9,957	9,739	9,991	9,987	10,023
7	Outaouais	1,077	1,061	1,040	986	994	964	960	976	981	975	964	968
8	Nord-Ouest	802	817	759	763	719	678	682	705	670	682	665	700
9	Côte-Nord	268	273	259	241	235	256	267	264	252	257	259	249
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		21,840	21,949	21,414	20,688	20,473	20,120	20,144	20,172	19,904	20,171	20,217	20,292

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 3-26
DÉBOURSÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES POUR LES ENFANTS PLACÉS EN FAMILLES D'ACCUEIL POUR ENFANTS AU QUÉBEC SELON LE MOIS ET LA RÉGION
Année financière 1974-75 (*milliers de dollars*)

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	153	160	145	140	136	133	122	124	127	149	133	147	1,669
2	Saguenay / Lac St-Jean	161	164	155	147	147	133	147	140	148	175	164	182	1,863
3	Québec	379	373	351	322	329	321	356	341	355	421	388	424	4,360
4	Trois-Rivières	181	185	172	179	174	167	164	163	171	203	190	206	2,155
5	Cantons de l'Est	94	105	103	114	96	95	101	94	98	116	107	116	1,239
6A	Montréal Métropolitain	654	767	690	710	700	646	698	664	721	823	719	816	8,608
6B	Laurentides / Lanaudière	172	170	163	159	166	156	159	154	159	192	177	192	2,019
6C	Sud de Montréal	220	218	212	205	197	195	198	190	201	238	217	242	2,533
6	Montréal (Total de)	1,046	1,155	1,065	1,074	1,063	997	1,055	1,008	1,081	1,253	1,113	1,250	13,160
7	Outaouais	113	114	101	105	110	100	101	109	107	122	102	126	1,310
8	Nord-Ouest	81	86	77	81	69	65	71	71	66	85	74	87	913
9	Côte-Nord	26	29	27	24	23	26	28	27	27	33	31	30	331
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		2,234	2,371	2,196	2,186	2,147	2,037	2,145	2,077	2,180	2,557	2,302	2,568	27,000

Note: Vu l'arrondissement des nombres, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Division de l'assistance financière du Service des surpaiements, Ministère des Affaires sociales, 1976.

sécurité du revenu

Tableau 4-1
BUREAUX D'AIDE SOCIALE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux d'aide sociale		
		Régionaux	Locaux	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2	9	11
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	8	9
3	Québec	2	23	25
4	Trois-Rivières	1	10	11
5	Cantons de l'Est	1	7	8
6A	Montréal Métropolitain	4	27	31
6B	Laurentides / Lanaudière	1	9	10
6C	Sud de Montréal	1	13	14
6	Montréal (Total de)	6	49	55
7	Outaouais	1	8	9
8	Nord-Ouest	1	8	9
9	Côte-Nord	1	5	6
10	Nouveau-Québec	—*	4	4
ENSEMBLE DU QUÉBEC		16	131	147

* Le bureau régional du Nouveau-Québec est situé à Québec.
Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du relevé des institutions de la Direction générale de l'aide sociale, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 4-2

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE DU QUÉBEC SELON LE MOIS ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	MOIS											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	12,127	12,040	12,008	12,401	12,534	12,347	12,525	12,630	12,733	12,681	12,557	12,565
2	Saguenay / Lac St-Jean	10,348	10,447	10,455	10,736	10,765	10,710	10,920	10,945	10,951	10,892	10,949	11,046
3	Québec	32,055	32,494	32,587	33,357	33,397	33,217	34,057	33,944	34,145	34,243	33,995	34,251
4	Trois-Rivières	15,234	15,455	15,521	15,674	15,565	15,609	15,946	15,937	16,027	16,052	15,973	16,095
5	Cantons de l'Est	7,663	7,857	7,868	7,975	8,022	7,947	8,127	8,143	8,312	8,460	8,320	8,383
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6	Montréal (Total de)	97,416	99,364	99,117	100,733	100,241	99,788	102,160	101,673	102,473	102,542	101,986	102,490
7	Outaouais	9,692	9,792	9,782	10,122	10,097	9,996	10,120	10,210	10,304	10,314	10,242	10,413
8	Nord-Ouest	5,430	5,535	5,497	5,607	5,563	5,488	5,554	5,482	5,604	5,636	5,700	5,809
9	Côte-Nord	3,775	3,722	3,684	3,728	3,708	3,717	3,761	3,734	3,805	3,782	3,909	4,022
10	Nouveau-Québec	1,084	1,115	1,026	934	971	994	999	997	1,018	959	910	905
ENSEMBLE DU QUÉBEC		194,824	197,821	197,545	201,267	200,863	199,813	204,169	203,695	205,372	205,561	204,541	205,979

Source: Service de la statistique, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 4-3

DÉBOURSÉS DE L'AIDE SOCIALE DU QUÉBEC SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE, ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	DÉBOURSÉS		
		Famille	Personne seule	Total
		$'000	$'000	$'000
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	20,539	10,067	30,605
2	Saguenay / Lac St-Jean	14,895	10,117	25,011
3	Québec	46,843	35,002	81,846
4	Trois-Rivières	21,696	16,095	37,792
5	Cantons de l'Est	12,171	7,926	20,097
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...
6	Montréal (Total de)	146,680	110,746	257,429
7	Outaouais	16,427	9,714	26,142
8	Nord-Ouest	9,599	4,780	14,379
9	Côte-Nord	6,642	2,941	9,581
10	Nouveau-Québec	2,229	484	2,716
ENSEMBLE DU QUÉBEC		297,723	207,874	505,596

Note: Vu l'arrondissement des nombres, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données du Service de la statistique, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 4-4

BUREAUX DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	2
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	1
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		9

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données de la Régie des rentes du Québec, 1975.

Tableau 4-5
BÉNÉFICIAIRES DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	M O I S			
		Mars	Juin	Septembre	Décembre
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	5,526	5,945	6,289	6,397
2	Saguenay / Lac St-Jean	7,808	8,222	8,567	8,616
3	Québec	29,684	31,265	32,841	33,629
4	Trois-Rivières	13,623	14,434	15,041	15,309
5	Cantons de l'Est	7,450	7,841	8,228	8,386
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...	...
6	Montréal (Total de)	109,024	114,179	119,835	122,614
7	Outaouais	4,687	5,181	5,901	6,046
8	Nord-Ouest	4,201	4,486	4,912	5,006
9	Côte-Nord	1,986	2,111	2,153	2,231
10	Nouveau-Québec *	5,857	6,288	6,760	6,764
ENSEMBLE DU QUÉBEC		189,846	199,952	210,527	214,998

Note: * Pour des raisons techniques, les bénéficiaires résidant à l'extérieur du Québec sont compris dans la région 10 et en constituent la presque totalité.

Source: Compilation effectuée par le Service de l'actuariat, Régie des rentes du Québec, 1976.

Tableau 4-6

DÉBOURSÉS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC SELON LE GENRE DE RENTE ET LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	DÉBOURSÉS						
		Rentes de retraite	Rentes de survivants			Prestations d'invalidité		Total
			Conjoint survivant	Orphelin	Prestations de décès	Invalide	Enfant invalide	
		($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($'000)	($ 000)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1467,5	1674,4	607,0	178,0	728,2	139,7	4794,8
2	Saguenay / Lac St-Jean	2050,6	2784,4	881,6	269,0	1210,4	205,4	7401,4
3	Québec	9503,4	9925,5	2551,8	989,8	4222,4	559,3	27752,2
4	Trois-Rivières	4462,6	4621,1	992,5	440,0	2114,7	281,8	12912,7
5	Cantons de l'Est	2604,2	2364,9	522,7	224,8	1047,1	112,0	6875,7
6A	Montréal Métropolitain	...	...	...	...	...	...	...
6B	Laurentides / Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...
6C	Sud de Montréal	...	...	...	...	...	...	...
6	Montréal (Total de)	43377,1	38812,1	6299,4	4179,6	13700,0	1110,4	107478,6
7	Outaouais	1568,1	1997,6	458,9	189,5	1009,1	124,0	5347,2
8	Nord-Ouest	1208,6	1543,8	494,9	170,2	650,0	101,5	4169,0
9	Côte-Nord	437,3	775,7	293,9	71,0	251,3	47,9	1877,1
10	Nouveau-Québec*	2572,2	1807,4	337,8	120,2	505,8	39,3	5382,7
ENSEMBLE DU QUÉBEC		69251,6	66306,9	13440,5	6832,1	25439,0	2721,3	183,991,4

Notes: Vu l'arrondissement des nombres, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

* Pour des raisons techniques les bénéficiaires résidant à l'extérieur du Québec sont compris dans la région 10 et en constituent la presque totalité.

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données du Service de la statistique, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, 1976.

Tableau 4-7
CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres de main-d'oeuvre		
		du Québec	du Canada	Total
		(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	9	8	17
2	Saguenay / Lac St-Jean	6	8	14
3	Québec	11	10	21
4	Trois-Rivières	7	8	15
5	Cantons de l'Est	6	7	13
6A	Montréal Métropolitain	7	12	19
6B	Laurentides / Lanaudière	3	8	11
6C	Sud de Montréal	6	14	20
6	Montréal (Total de)	16	34	50
7	Outaouais	3	4	7
8	Nord-Ouest	4	5	9
9	Côte-Nord	3	3	6
10	Nouveau-Québec	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		65	87	152

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du relevé des institutions de la Direction générale de l'aide sociale, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 4-8
BUREAUX DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE AU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux de la Commission d'assurance-chômage
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	2
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	2
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	3
6B	Laurentides / Lanaudière	1
6C	Sud de Montréal	1
6	Montréal (Total de)	5
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		15

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir du relevé des institutions de la Direction générale de l'aide sociale, Ministère des Affaires sociales, 1975.

Tableau 4-9
BUREAUX DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux de la Commission des Accidents du Travail
		(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	1
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	1
10	Nouveau-Québec	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		10

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Commission des accidents du travail du Québec, 1975.

données générales

Tableau 5-1
CENTRES D'AIDE JURIDIQUE DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	TYPE DE CENTRE		
		Communautaires	Bureaux	Total
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1	7	8
2	Saguenay / Lac St-Jean	1	6	7
3	Québec	1	10	11
4	Trois-Rivières	1	5	6
5	Cantons de l'Est	1	5	6
6A	Montréal Métropolitain	1	17	18
6B	Laurentides / Lanaudière	1	10	11
6C	Sud de Montréal	1	13	14
6	Montréal (Total de)	3	40	43
7	Outaouais	1	8	9
8	Nord-Ouest	1	5	6
9	Côte-Nord	1	6	7
10	Nouveau-Québec	—	1	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC		11	93	104

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste des Centres communautaires juridiques, Commission des services juridiques, Ministère de la Justice, 1975.

Tableau 5-2
COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Commissions			Langue			Niveau d'enseignement		
		Régionales	Scolaires	Total	Française	Anglaise	Française Anglaise	Élémentaire	Secondaire	Élémentaire Secondaire
		(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	5	15	20	17	3	—	13	2	5
2	Saguenay / Lac St-Jean	3	16	19	18	1	—	15	3	1
3	Québec	11	41	52	49	2	1	39	2	11
4	Trois-Rivières	5	19	24	23	—	1	19	5	—
5	Cantons de l'Est	2	8	10	7	3	—	8	2	—
6A	Montréal Métropolitain	2	12	14	9	5	—	2	4	8
6B	Laurentides / Lanaudière	3	15	18	15	3	—	11	3	4
6C	Sud de Montréal	12	35	47	38	9	—	34	5	8
6	Montréal (Total de)	17	62	79	62	17	—	47	12	20
7	Outaouais	4	12	16	12	4	—	13	3	—
8	Nord-Ouest	3	10	13	13	—	—	9	3	1
9	Côte-Nord	2	10	12	9	3	—	9	2	1
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		52	193	245	210	33	2	172	34	39

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste officielle des Commissions scolaires du Québec, Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, Ministère de l'Éducation, 1975.

Tableau 5-2 (fin)
COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Statut confessionnel	
		Catholique	Protestante
		(nombre)	(nombre)
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	17	3
2	Saguenay / Lac St-Jean	18	1
3	Québec	49	3
4	Trois-Rivières	23	1
5	Cantons de l'Est	7	3
6A	Montréal Métropolitain	10	4
6B	Laurentides / Lanaudière	16	2
6C	Sud de Montréal	38	9
6	Montréal (Total de)	64	15
7	Outaouais	13	3
8	Nord-Ouest	12	1
9	Côte-Nord	11	1
10	Nouveau-Québec	—	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		214	31

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste officielle des Commissions scolaires du Québec, Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, Ministère de l'Éducation, 1975.

Tableau 5-3
BUREAUX DE LA COMMISSION DES LOYERS DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	4
2	Saguenay / Lac St-Jean	5
3	Québec	7
4	Trois-Rivières	4
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	2
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	3
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	3
9	Côte-Nord	2
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		30

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par la Commission des loyers, Ministère de la Justice, 1975.

Tableau 5-4
BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Bureaux de l'Office de la protection du consommateur
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	1
2	Saguenay / Lac St-Jean	1
3	Québec	1
4	Trois-Rivières	1
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	1
6B	Laurentides / Lanaudière	—
6C	Sud de Montréal	—
6	Montréal (Total de)	1
7	Outaouais	1
8	Nord-Ouest	1
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉREC		8

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir des données fournies par le Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, 1975.

Tableau 5-5
CENTRES DE BÉNÉVOLAT DU QUÉBEC SELON LA RÉGION, 1975

Code régional	Région socio-sanitaire	Centres de bénévolat
1	Bas St-Laurent / Gaspésie	—
2	Saguenay / Lac St-Jean	—
3	Québec	2
4	Trois-Rivières	2
5	Cantons de l'Est	1
6A	Montréal Métropolitain	4
6B	Laurentides / Lanaudière	1
6C	Sud de Montréal	11
6	Montréal (Total de)	16
7	Outaouais	—
8	Nord-Ouest	—
9	Côte-Nord	—
10	Nouveau-Québec	—
ENSEMBLE DU QUÉBEC		21

Source: Compilation effectuée par le Service de la recherche, Direction générale de la planification, Ministère des Affaires sociales, à partir de la liste de l'Association des centres de bénévolat du Québec Inc., 1975.

LOIS RELEVANT DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

— **Loi du ministère des affaires sociales.**
L.Q. 1970, c. 42

— **Loi de la commission des affaires sociales.**
L.Q. 1974, c. 39

— **Loi du conseil des affaires sociales et de la famille.**
L.Q. 1970, c. 43

— **Loi sur les services de santé et les services sociaux.**
L.Q. 1971, c. 48

— **Loi de l'office de la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies.**
L.Q. 1968, c. 48

— **Loi assurant la mise en vigueur du régime de l'assurance-maladie**
L.Q. 1970, c. 39

— **Loi de l'assurance-maladie**
L.Q. 1970, c. 37

— **Loi de la régie de l'assurance-maladie**
L.Q. 1969, c. 53

— **Loi de l'assurance-hospitalisation**
S.R.Q. 1964, c. 163

— **Loi de l'adoption**
L.Q. 1969, c. 64

— **Loi de la clinique d'aide à l'enfance**
S.R.Q. 1964, c. 221

— **Loi de la protection de la jeunesse.**
S.R.Q. 1964, c. 220

— **Loi de la protection du malade mental.**
L.Q. 1972, c. 44

— **Loi de l'étude de l'anatomie.**
S.R.Q. 1964, c. 250

— **Loi des inhumations et exhumations.**
S.R.Q. 1964, c. 310

— **Loi des compagnies de cimetière.**
S.R.Q. 1964, c. 307

— **Loi des corporations de cimetières catholiques romains.**
S.R.Q. 1964, c. 308

— **Loi des cimetières non catholiques.**
S.R.Q. 1964, c. 309

— **Loi des églises protestantes autorisées à tenir des registres de l'état civil.**
S.R.Q. 1964, c. 311

— **Régime de rentes du Québec.**
S.Q. 1965, c. 24

— **Loi des régimes supplémentaires de rentes.**
S.Q. 1965, c. 25

— **Loi de l'aide sociale.**
L.Q. 1969, c. 63

— **Régime des allocations familiales.**
L.Q. 1973, c. 36

— **Loi de l'assistance publique.**
S.R.Q. 1964, c. 216

— **Loi du paiement des frais des accidentés.**
S.R.Q. 1964, c. 165

— **Loi de l'aide aux invalides**
S.R.Q. 1964, c. 225

— **Loi des allocations aux aveugles.**
S.R.Q. 1964, c. 224

— **Loi sur les négociations collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux.**
L.Q. 1974, c. 8.

Source: Direction du Contentieux, Ministère des Affaires sociales.